



DES SOLUTIONS ET DES SERVICES

Société anonyme au capital de 750.000 €  
Siège social : 4, Place du Village  
92230 Gennevilliers  
RCS Nanterre B 478 063 324

## Prospectus

**AMF**

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles 412-1 et 621-8 du Code Monétaire et Financier l'Autorité des marchés financiers l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 05-857 en date du 13 décembre 2005 sur le présent prospectus, conformément aux dispositions des articles 214-1 à 214-21 de son Règlement Général.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas authentification des éléments comptables et financiers présentés.



**Listing-Sponsor**



**TSAF**  
TRADITION  
Mid & Small Caps

**Prestataire de services  
d'investissements**

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, 4, Place du Village, 92 632 Gennevilliers France, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) et sur celui de la Société ([www.o2i.biz](http://www.o2i.biz)).

Une notice sera publiée au BALO le 16 décembre 2005.

## TABLE DES MATIERES

RESUME DU PROSPECTUS	9
1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel	9
2 Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation	9
<b>3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées</b>	12
4. Informations concernant O2I	15
6. Administrateurs, membres de la direction et salariés	17
1 Personnes responsables	19
1.1 Personnes responsable du prospectus	19
<b>1.1.1 Responsable du prospectus</b>	19
<b>1.1.2 Attestation du responsable du prospectus</b>	19
<b>1.1.3 Responsable de l'information</b>	20
<b>1.1.4 Attestation du Listing Sponsor</b>	21
1.2 Contrôleurs légaux des comptes	21
<b>1.2.1 Commissaire aux comptes titulaire</b>	21
<b>1.2.2 Commissaire aux comptes suppléant</b>	21
<b>1.2.3 Renouvellement des mandats de contrôleurs légaux</b>	22
1.3 Engagements de la société O2I	22
2 Descriptif de l'opération d'introduction en bourse	23
2.1 Facteurs de risque liés à l'opération	23
2.2 Informations de base	24
<b>2.2.1 Fonds de roulement net</b>	24
<b>2.2.2 Capitaux propres et endettement</b>	24
<b>2.2.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre</b>	26

<b>2.2.4</b>	<b>Raisons de l'offre et utilisation du produit</b>	26
2.3	Informations sur les actions devant être offertes/admises à la négociation	26
<b>2.3.1</b>	<b>Nature et catégorie des actions</b>	26
<b>2.3.2</b>	<b>Droit applicable et tribunaux compétents</b>	26
<b>2.3.3</b>	<b>Forme et inscription en compte des actions</b>	26
<b>2.3.4</b>	<b>Monnaie d'émission des actions</b>	27
<b>2.3.5</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	27
<b>2.3.6</b>	<b>Autorisations d'émission des actions</b>	27
<b>2.3.7</b>	<b>Date prévue d'émission des actions</b>	29
<b>2.3.8</b>	<b>Restrictions à la libre négociabilité des actions</b>	29
<b>2.3.9</b>	<b>Acquisition de la majorité du capital ou des droits de vote : Garantie de cours (article 15 des statuts)</b>	29
<b>2.3.10</b>	<b>Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours</b>	30
<b>2.3.11</b>	<b>Régime fiscal des actions</b>	30
2.4	Conditions de l'offre	37
<b>2.4.1</b>	<b>Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre</b>	37
<b>2.4.2</b>	<b>Plan de distribution et allocation des actions</b>	41
<b>2.4.3</b>	<b>Fixation du prix</b>	43
2.5	Admission aux négociations et modalités de négociation	47
<b>2.5.1</b>	<b>Admission aux négociations</b>	47
<b>2.5.2</b>	<b>Places de cotation</b>	47
<b>2.5.3</b>	<b>Offres concomitantes d'actions</b>	47
<b>2.5.4</b>	<b>Contrat de liquidité sur actions</b>	47
<b>2.5.5</b>	<b>Stabilisation</b>	47
<b>2.5.6</b>	<b>Rachat d'actions propres</b>	47

2.6	Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre	48
<b>2.6.1</b>	<b>Actionnaires cédants</b>	48
<b>2.6.2</b>	<b>Nombre et catégorie des actions offertes par chacun des actionnaires cédants</b>	48
<b>2.6.3</b>	<b>Engagements de conservation des actions</b>	48
2.7	Dépenses liées à l'émission/à l'offre	49
<b>2.7.1</b>	<b>Produit et charges relatifs à l'offre</b>	49
2.8	Dilution	49
<b>2.8.1</b>	<b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre</b>	49
<b>2.8.2</b>	<b>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</b>	50
2.9	informations complémentaires	51
<b>2.9.1</b>	<b>Conseillers ayant un lien avec l'offre</b>	51
<b>2.9.2</b>	<b>Rapports du contrôleur légal des comptes</b>	51
<b>2.9.3</b>	<b>Rapports d'experts</b>	51
3	Présentation d'ensemble de la société O2I	52
3.1	Informations financières sélectionnées	52
3.2	Facteurs de risque	54
<b>3.2.1</b>	<b>Risques liés à l'activité de la Société</b>	54
<b>3.2.2</b>	<b>Risque lié à la capacité des dirigeants de gérer des opérations éventuelles de croissance externe</b>	56
<b>3.2.3</b>	<b>Risques juridiques</b>	57
<b>3.2.4</b>	<b>Risques financiers</b>	59
<b>3.2.5</b>	<b>Risque lié à l'historique de pertes</b>	61
<b>3.2.6</b>	<b>Absence de distribution de dividendes passés</b>	61
<b>3.2.7</b>	<b>Risque environnemental</b>	61
<b>3.2.8</b>	<b>Dépendances</b>	61
<b>3.2.9</b>	<b>Absence de cotation antérieure et risque de fluctuation des cours</b>	63

<b>3.2.10</b>	<b>Opérations récentes sur le capital</b>	63
3.3	Informations concernant l'émetteur	64
<b>3.3.1</b>	<b>Histoire et évolution de la Société</b>	64
<b>3.3.2</b>	<b>Investissements</b>	66
3.4	Aperçu des activités	67
<b>3.4.1</b>	<b>Détail des activités d'O2i</b>	68
<b>3.4.2</b>	<b>La distribution d'équipements industriels : Une mutation profonde</b>	72
<b>3.4.3</b>	<b>Le positionnement d'O2i dans la chaîne de valeur</b>	74
<b>3.4.4</b>	<b>Les avantages concurrentiels d'O2i</b>	75
<b>3.4.5</b>	<b>L'organisation commerciale adaptée à des prestations à forte valeur ajoutée</b>	77
<b>3.4.6</b>	<b>La stratégie de développement d'O2i</b>	78
<b>3.4.7</b>	<b>Le marché</b>	80
3.5	Organigramme	82
3.6	Propriétés immobilières, usines et équipements	83
<b>3.6.1</b>	<b>Principales installations</b>	83
<b>3.6.2</b>	<b>Question environnementale</b>	84
3.7	Examen de la situation financière et du résultat	84
<b>3.7.1</b>	<b>Présentation générale</b>	84
<b>3.7.2</b>	<b>Composantes du chiffre d'affaires</b>	84
<b>3.7.3</b>	<b>Principaux postes de charges</b>	87
<b>3.7.4</b>	<b>Stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</b>	87
<b>3.7.5</b>	<b>Comparaison des résultats annuels</b>	87
3.8	Trésorerie et capitaux propres	94
<b>3.8.1</b>	<b>Capitaux de l'émetteur</b>	94

<b>3.8.2</b>	<b>Commentaires sur les flux de trésorerie</b>	94
<b>3.8.3</b>	<b>Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur</b>	97
<b>3.8.4</b>	<b>Restriction à l'utilisation de capitaux ayant affecté les opérations de l'émetteur</b>	97
<b>3.8.5</b>	<b>Sources de financement attendues pour les investissements futurs</b>	98
3.9	Recherche et développement, brevets et licences	98
3.10	Informations sur les tendances	98
<b>3.10.1</b>	<b>Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice</b>	98
<b>3.10.2</b>	<b>Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou d'évènement relatifs à son activité raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société</b>	99
3.11	Prévisions ou estimations du bénéfice	99
3.12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	101
<b>3.12.1</b>	<b>Dirigeants et administrateurs de la Société</b>	101
<b>3.12.2</b>	<b>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</b>	103
3.13	Rémunérations et avantages	103
<b>3.13.1</b>	<b>Rémunérations des administrateurs et dirigeants</b>	103
<b>3.13.2</b>	<b>Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages</b>	104
3.14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	104
<b>3.14.1</b>	<b>Direction de la Société</b>	104
<b>3.14.2</b>	<b>Contrat entre les administrateurs et la Société</b>	105
<b>3.14.3</b>	<b>Comités d'audit et de rémunération</b>	105
<b>3.14.4</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	105
<b>3.14.5</b>	<b>Contrôle interne</b>	105
3.15	Salariés	107

<b>3.15.1</b>	<b>Répartition des effectifs par fonction</b>	107
<b>3.15.2</b>	<b>Organisation des effectifs de la Société</b>	107
<b>3.15.3</b>	<b>Participations et stocks options des administrateurs et dirigeants</b>	108
<b>3.15.4</b>	<b>Participation des salariés dans le capital de la Société</b>	108
3.16	Principaux actionnaires	108
<b>3.16.1</b>	<b>Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration</b>	108
<b>3.16.2</b>	<b>Droits de vote des principaux actionnaires</b>	108
<b>3.16.3</b>	<b>Contrôle de la Société</b>	109
<b>3.16.4</b>	<b>Accords pouvant entraîner un changement de contrôle</b>	109
3.17	Conventions réglementées- Opérations avec les apparentés	109
3.18	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	110
<b>3.18.1</b>	<b>Comptes consolidés proforma relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002</b>	110
<b>3.18.2</b>	<b>Rapport du commissaires aux comptes sur les comptes consolidés proforma clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004.</b>	127
<b>3.18.3</b>	<b>Comptes consolidés proforma au 30 juin 2005</b>	128
<b>3.18.4</b>	<b>Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes consolidés proforma clos le 30 juin 2005</b>	143
<b>3.18.5</b>	<b>Comptes annuels historiques au 31 décembre 2004.</b>	144
<b>3.18.6</b>	<b>Rapport d'audit contractuel relatif aux comptes de O2I (ex OXIA sarl) au 31 décembre 2004</b>	151
<b>3.18.7</b>	<b>Comptes historiques de la filiale MC2I rdénommée O2I relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002</b>	152
<b>3.18.8</b>	<b>Comptes historiques de la filiale Data Web relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002</b>	155
<b>3.18.9</b>	<b>Rapport d'audit contractuel relatif aux comptes clos le 31 décembre 2004 de DataWeb et de O2I (ex-MC2I)</b>	158
<b>3.18.10</b>	<b>Rapport du commissaire aux comptes relatif aux données prévisionnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.</b>	160

3.18.11	<b>Honoraires versés au commissaire aux comptes</b>	161
3.18.12	<b>Politique de distribution des dividendes</b>	161
3.18.13	<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	161
3.18.14	<b>Changement significatif dans la situation commerciale ou financière</b>	162
3.19	Informations complémentaires	162
3.19.1	<b>Capital social</b>	162
3.19.2	<b>Options ou accords portant sur le capital de la Société</b>	164
3.19.3	<b>Acte constitutif et statuts</b>	167
3.19.4	<b>Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</b>	175
3.19.5	<b>Franchissement de seuils statutaires</b>	175
3.19.6	<b>Stipulation particulières régissant les modifications du capital</b>	176
3.20	Contrats importants	177
3.21	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	177
3.22	Documents accessibles au public	177
3.23	Informations sur les participations	178
4	<b>TABLE DE CONCORDANCE</b>	179
4.1	Concordance avec l'annexe I du règlement 809/2004	179
4.2	Concordance avec l'annexe III du règlement 809/2004	184
5	<b>ANNEXE 1 :</b>	186

## RESUME DU PROSPECTUS

*Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du document de base par l'investisseur. Si une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation applicable, avoir à supporter les frais de traduction du présent prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et en ont demandé la notification, pourront voir leur responsabilité civile engagée mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.*

### 1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

O2I a demandé l'**admission** aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris de la totalité des actions composant son capital, soit 1 500 000 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'offre.

#### **Calendrier indicatif de l'opération**

14 décembre 2005	Communiqué de presse de la Société relatif aux modalités de l'opération Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du Placement Global
15 décembre 2005	Publication du résumé du Prospectus dans la Tribune
19 décembre 2005	Clôture de l'Offre Publique à 17 heures
20 décembre 2005	Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global et décision de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société
20 décembre 2005	Publication d'un communiqué de la Société, diffusé auprès des principales agences de presse confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et indiquant le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global
21 décembre 2005	Publication d'un avis financier dans La Tribune
23 décembre 2005	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
27 décembre 2005	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

### 2 Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

#### **Structure du placement**

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le "**Placement**") se réalisent dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "OPO", principalement destinée aux personnes physiques (l' "Offre Publique") ;
- d'un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "Placement global », comportant :
  - un placement public en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d'extension.

### **Actions faisant l'objet du Placement**

Nombre et provenance des actions offertes :					
Nombre initial d'actions offertes dans le cadre du Placement :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 186 219 actions existantes, représentant environ 12,4% du capital et des droits de vote de O2I à la date du présent résumé, et</li> <li>• 372 439 actions nouvelles à émettre, représentant environ 19,9% du capital et des droits de vote de O2I.</li> </ul>				
Nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre initial d'actions O2I offertes est susceptible d'être porté à un nombre maximum de 642 456 actions en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension (voir ci-dessous), soit environ 34% du capital et des droits de vote d'O2I à la date de Règlement-Livraison.</li> </ul>				
Provenance des actions cédées	<b>Nombre initial</b>		<b>Nombre maximum</b>		
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)
	Jean-Thomas Olano	153 118	10,2 %	222 021	14,8%
	Lionel Clary	33 101	2,2%	47 996	3,2%
	<b>Total</b>	<b>186 219</b>	<b>12,4%</b>	<b>270 017</b>	<b>18,0%</b>
Clause d'extension :	En fonction de la demande, le nombre d'actions cédées pourrait être augmenté d'un maximum de 83 798 actions supplémentaires cédées représentant 15 % du montant mis sur le marché initialement prévu.				
Prix par action :	A titre indicatif, entre 4,95 € et 5,77 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 21 décembre 2005. Le prix par action fera l'objet d'un communiqué de O2I qui devrait être publié le 20 décembre 2005.				
Date de jouissance :	1 <sup>er</sup> janvier 2005. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes				

### **Cession d'actions existantes**

Nombre maximum d'actions à céder :	186 219 actions pouvant être porté à un maximum de 270.017 actions en cas d'exercice de la clause d'extension.
Produit brut de la cession :	A titre indicatif, 1.449.991 € en cas de cession du nombre maximum d'actions (avant exercice de la clause d'extension) à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 5,37 €).

### **Augmentation de capital**

Nombre d'actions à émettre :	372 439 actions
Produit brut de l'émission :	A titre indicatif, 1.999.997 € à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 5,37 €).

Il n'est pas prévu de tranche salariés.

### **Dilution**

Un actionnaire détenant 1% du capital avant opération à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation dans le capital, ramenée à 19,89%.

### **Garantie de bonne fin**

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. De ce fait, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement livraison, après délivrance du certificat du dépositaire.

### **Cotation**

Première cotation le 20 décembre 2005. Les premières négociations sur Alternext interviendront le 15 décembre 2005, code ISIN FR FR0010231860, mnémonique ALODI.

### 3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

#### 3.1 Etats financiers

##### *Sélection de données financières*

Compte tenu de l'historique de constitution du groupe à travers une holding créée en Août 2004, seuls les comptes consolidés proforma sont représentatifs de l'activité et la structure financière du groupe.

(en milliers d'euros)	30/6/2005*	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
<b>Chiffre d'affaires</b>	7 732	18 471	21 756	22 931
<b>Résultat exploitation</b>	233	-1 829	-1 782	-809
<b>Résultat net</b>	213	-1 916	-2 233	-1 262
<b>Actif immobilisé</b>	1 441,5	1 667,5	2 849,4	3 278,9
<b>Disponibilités &amp;VMP</b>	2 048,9	1 049,5	206,5	532,1
<b>Capitaux propres</b>	4 510,9	4 297,9		
<b>Total de bilan</b>	8 370,9	9 227,2	14 269,9	16 434,5

\* : *compte de résultat semestriel sur 6 mois*

Les donnée ci-dessus doivent être appréciées sectoriellement après une lecture détaillée du descriptif de l'activité de la Société qui a considérablement évolué entre 2002 et 2005.

En effet, O2I exerçait une activité historique de commercialisation de services et de solutions informatiques à destination des professionnelles de la production graphique numérique (activité dite DTP : DeskTop Publishing). Puis, dès 2000, la Société a intégré une activité, en provenance de Mitsubishi Corps, de distribution de matières premières (films, plaques et chimie) pour les imprimeurs (activité dite matières premières prépresse).

Depuis 2001, O2i s'est volontairement désengagée de son activité matières premières « pré-presse » telle qu'exercée alors, structurellement déficitaire et responsable des pertes passées du groupe alors que le pôle « DTP » a toujours été bénéficiaire. Les chiffres clés historiques doivent donc être analysés par secteur d'activité.

**(Les comptes de résultat sectoriels résumés présentés ci-dessous figurent de manière détaillée et exhaustive dans les annexes aux comptes consolidés proforma audités).**

DTP (Consolidé en K€)	30 06 05	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	6 592	11 208	9 904	8 013
Résultat d'exploitation	225	281	240	207
Résultat net	207	175	131	62

Pré Presse (Consolidé en K€)	30 06 05	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	1 140	7 263	11 852	14 918
Résultat d'exploitation	8	-2 110	-2 022	-1 016
Résultat net	6	-2 091	-2 364	-1 324

### **Déclaration sur le fonds de roulement**

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le présent prospectus.

### **Capitaux propres et endettement**

(en €)	30/06/2005	30/09/2005
<b>Dette à court terme:</b>	<b>-60 899</b>	<b>-151 495</b>
- garantie		
- faisant l'objet de sûretés réelles		
- non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles	-60 899	-151 495
<b>Dette long terme (hors part court terme de la dette LT à l'origine)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- garantie		
- faisant l'objet de sûretés réelles		
- non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles		
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>4 510 919</b>	<b>4 285 633</b>
- Capital social	50 000	750 000
- Primes d'émission et de fusion	0	3 527 698
- Auto contrôle	0	0
- Résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion	4 247 881	7 935
- Résultat de la période	213 038	non pris en compte
- Intérêts minoritaires	0	0

(1) Au 30 juin 2005, la situation est issue des comptes consolidés proforma au 30 juin 2005 intégrant O2I et les filiales qu'elles détenaient alors à 100%.

Le 12 juillet 2005, sont intervenues des transmissions universelles de patrimoine de chacune de ces deux filiales au profit de leur société-mère O2I.

Les données au 30 septembre 2005 sont relatives à une situation issue des seuls comptes sociaux de O2I qui acte les écritures relatives aux T.U.P. précitées.

Ainsi, les principales évolutions entre le 30 juin et le 30 septembre 2005 sont :

- **Capital Social** : Incorporation partielle de la prime de fusion à hauteur de 700 K€ ;
- **Prime de fusion** : Les TUP des sociétés O2I et Dataweb a généré un boni de fusion de 4.228 K€. Après incorporation au capital d'une partie (700 K€) de la prime de fusion, le solde de celle-ci s'élève à 3.528 K€.
- **Réserves** : Suite aux TUP, les réserves consolidées des filiales O2I et Dataweb apparaissent maintenant en prime de fusion. L'annulation des impôts différés-actif ( absence de consolidation au 30/09/05 du fait de la TUP ) obère les réserves de 12 K€.
- **Trésorerie nette** : La diminution de 185 K€ est issue d'une dégradation du BFR en lien avec d'une part, le règlement plus rapide des fournisseurs moyennant escompte et d'autre part, un recouvrement plus lent des clients à la sortie de l'été

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

(en €)	30/06/2005	30/09/2005
<b>Trésorerie</b>	<b>2 048 963</b>	<b>1 954 950</b>
- Placements à court terme	1 770 826	1 832 291
- Disponibilités	278 137	122 659
<b>Dettes Court Terme</b>	<b>-60 899</b>	<b>-151 495</b>
- Dette bancaire court terme	-60 899	-151 495
- Autres dettes financières court terme	0	
<b>Dettes Long terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Dette bancaire long terme	0	
- Autres dettes financières long terme	0	
<b>Total endettement financier net</b>	<b>-1 988 064</b>	<b>-1 803 455</b>

### 3.2 Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

O2I inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. Le produit net de l'augmentation de capital sera notamment consacré :

- aux d'investissements commerciaux et marketings notamment pour ses activités liés à ses nouvelles solutions de gestion de flux de télécommunication Serv'Obox,
- à la poursuite des efforts en matière de recherche et développement pour la sélection et la mise aux points de solutions originales tant pour sa clientèle traditionnelle que pour de nouveaux types de clients.

En outre, les fonds levés (ainsi que la capacité d'émettre des titres cotés en monnaie d'échange) doteront la Société des moyens financiers suffisants pour principalement fédérer par des opérations de croissance externe différents acteurs Français et/ou étrangers de ce nouveau marché des services informatiques pour la production graphique numérique. Par ailleurs, d'autres cibles potentielles pourraient être relatives à des sociétés développant certaines technologies qui lui permettraient d'enrichir son portefeuille de solutions et de services.

Il est toutefois précisé qu'à ce jour, aucune négociation n'est en cours concernant une quelconque opération de croissance externe.

### 3.3 Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Concernant l'opération d'introduction :

- Le risque lié à l'absence de cotation préalable préalablement à l'introduction sur Alternext.
- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.
- Les cessions récentes de titres (juin 2005) par les dirigeants à un prix présentant une décote de 92% par rapport au milieu de fourchette de prix proposée à l'occasion de l'introduction. Ces cessions, portant sur 1 % du capital, n'avaient pour seul but que de disposer du nombre d'actionnaires minimum requis pour la transformation en SA.

- En septembre 2005, l'associé du cabinet KPMG signataire des comptes de Data Web et O2i (ex-MC2i) jusqu'à leur absorption par Oxia et deux de ses proches, ont acquis un total de 150.000 titres O2i auprès de MM. Olano et Clary, au prix de 1,5 € par action, prix faisant apparaître une décote de 72% par rapport au milieu de fourchette de prix.  
Ces cessions ont été annulées le 30 novembre 2005 par le biais de résolutions de vente.

Concernant la Société : Les principaux facteurs de risques liés à O2I :

- Le risques liés aux contrats de partenariats ;
- Le risques liés aux évolutions technologiques.
- L'historique de pertes sur les 3 derniers exercices comptables et un retour à la rentabilité au 30 juin 2005.
- L'absence de versement de dividendes par le passé.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par O2I, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de O2I ou le cours de ses actions.

#### **4. Informations concernant O2I**

O2i est à la fois un éditeur, développeur, intégrateur et distributeur de produits et de solutions informatiques au service de tous les acteurs de la chaîne de production graphique numérique. Elle intervient auprès d'une clientèle de grandes entreprises, de grands groupes de communication et d'éditeurs, ainsi qu'auprès d'industriels de la production graphique tels que les imprimeurs et les photgraveurs.

La Société propose un panel de prestations allant de la simple maintenance des installations informatiques à des contrats de régie et d'infogérance. La caractéristique de ces secteurs d'activité est la forte propension à l'intégration de technologies informatiques et télécoms de pointe. C'est pourquoi O2I commercialise également des solutions et des équipements informatiques spécifiques à l'industrie graphique tels que des stations de travail, des solutions serveurs, etc.). La production graphique numérique nécessite aussi une bonne maîtrise de la colorimétrie et de la calibration des différentes composantes de la chaîne de production graphique et c'est donc tout naturellement que O2I propose à ses clients une gamme complète de consommables (encres et supports spéciaux d'impression) pour la production de leurs épreuves couleur de contrôle.

Outre l'affirmation de sa position de leader sur son marché, O2I vise à élargir ses domaines d'intervention, vers les PME/PMI à travers des produits tels le ServO'box qui rassemble les dernières technologies en matière de sécurité informatique et télécoms au meilleur coût.

#### **5. Examen du résultat et de la situation financière et perspectives**

##### **Résultat**

##### **Activité « DTP »**

En croissance depuis plus de 3 ans, cette activité affiche un CA de 11,2 M€ en 2004 et 6,6 M € au 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Relative constante depuis 2002 autour de 39%, la marge brute a progressé au 1<sup>er</sup> semestre 2005 pour atteindre 40,8% sous l'effet d'une évolution du mix produits vers plus de services et consommables à valeur ajoutée.

Une courbe similaire est constatée sur le résultat net qui passe de 1,6% (+175 K€) à 3,1% (+207 K€) au 30 juin 2005. Ce quasi doublement résulte à la fois d'un mix produit favorable mais reflète aussi une période d'activité dans un environnement stable contrairement à 2004 qui avait encore subi une certaine désorganisation du fait de la sortie de Mitsubishi.

### **Activité « Prépresse »**

Structurellement déficitaire, cette activité représentait pour Mitsubishi Corps (MC) un vecteur de commercialisation de son activité de ventes de matières 1ères aux imprimeurs, au même titre qu'il disposait d'autres structures en Europe, notamment sur l'Angleterre et l'Allemagne. Présentant leur volonté de se désengager de l'Europe, MC a demandé à JT Olano de fusionner cette activité avec celle d'origine d'O2i, les services et l'ingénierie dite « DTP ».

La mission de Jean-Thomas OLANO a ainsi consisté à :

- Désengager graduellement MC du marché vente de matières premières prépresse,
- Faire monter en puissance l'activité services et ingénierie DTP.

Après un historique où le pôle a lourdement pesé sur les comptes de la société, toutes les mesures d'assainissement prises par JT. Olano ont porté leurs fruits, se traduisant par un retour à l'équilibre au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Le CA dégagé au 30 juin 2005 s'élève à 1.140 K€ et le résultat net à 6 K€.

### **Situation financière**

Depuis la reprise de la Société par Jean-Thomas Olano, la structure financière est assainie.

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres s'élevaient à près de 4,3 M€ et la dette financière bancaire était nulle. A la même date, la trésorerie s'élevait à 1,0 M€.

Au 30 juin 2005, les capitaux propres s'élevaient à près de 4,5 M€. Les dettes financières sont non significatives (moins de 0,1 M€) alors que la trésorerie s'élève à près de 2 M€.

### **Recherche & développement**

La société consacre environ 3% de son CA à la recherche et développement (comptabilisées en charges de l'exercice).

### **Perspectives**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, O2I table sur un chiffre d'affaire prévisionnel de 13,9 M€ et un résultat net d'environ 0,4 M€.

## 6. Administrateurs, membres de la direction et salariés

### Composition du conseil d'administration

Nom	Fonction	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-Thomas Olano	Président Directeur Général	15/9/2005	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2010
Lionel Clary	Administrateur	15/9/2005	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2010
Thuy Trang NGuyen	Administrateur	15/9/2005	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2010

Il n'existe pas de conventions avec les apparentés.

### Salariés

O2I compte 54 collaborateurs au 30 juin 2005.

### Contrôleurs légaux des comptes

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Cefreco Audit, représenté par Madame Nathalie Lutz, domiciliée au 100 Avenue Aubert – 94300 Vincennes

Commissaire aux comptes suppléant : Pascal Bourhis, domicilié au 100 Avenue Aubert – 94300 Vincennes

### Conseillers

Avenir Finance Corporate qui intervient tant que Listing-Sponsor.

TSAF qui intervient en tant que PSI en charge de l'établissement d'une note de recherche et du placement des titres dans le cadre du placement global.

## 7. Principaux actionnaires

La répartition du capital et des droits de vote au 9 décembre 2005 :

Actionnaires	Au 09 12 05
Jean Thomas Olano	79,92%
Lionel Clary	19,98%
Thu Trang Nguyen	0,02%
<b>Sous-total administrateurs</b>	<b>99,92%</b>
Thuy Trâm Nguyen	0,02%
<b>Sous-total Salariés</b>	<b>0,02%</b>
Thuy Trân Lombardi	0,02%
Retha Clary	0,02%
David Lombardi	0,02%
<b>Sous-total autres invest.</b>	<b>0,06%</b>
<b>Public</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

**8. Informations complémentaires :**

**Capital social au 9 décembre 2005**

750.000 euros divisé en 1.500.000 actions d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune.

**Statuts :**

Les derniers statuts à jour de l'AGE du 15 septembre 2005 ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

**Mise à disposition du prospectus :**

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de la société O2I, et consultable sur les sites Internet de la société ([www.O2I.fr](http://www.O2I.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# 1 PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1 Personnes responsable du prospectus

### 1.1.1 Responsable du prospectus

Monsieur Jean Thomas Olano, Président Directeur Général de O2i (ci-après « O2i » ou « la Société »).

### 1.1.2 Attestation du responsable du prospectus

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de son contrôleur légal des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Enfin,

- les comptes consolidés proforma des exercices clos les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un rapport de certification contractuelle sans réserve ni observation de la part du Cabinet Cefreco Audit. Ces rapports figurent au paragraphe 3.18.2 du présent prospectus ;
- Les comptes semestriels consolidés proforma pour la période du 1er janvier au 30 juin 2005 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité du commissaire aux comptes. Ce rapport, qui ne comporte ni réserve, ni observation, figure au paragraphe 3.18.4 du présent prospectus ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un audit contractuel de la part du Cabinet Cefreco Audit. Ce rapport, qui ne comporte ni réserve, ni observation, figure au paragraphe 3.18.6 du présent prospectus ;
- Les données prévisionnelles communiquées au paragraphe 3.11 ont fait l'objet d'un rapport de la part du Cabinet Cefreco Audit. Ce rapport, sans réserve, ni observation figure au paragraphe 3.18.10 du présent prospectus.
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 relatif à la société O2i (ex-MC2I) ont fait l'objet d'un audit de la part de KPMG Audit. Le rapport d'audit est inséré au paragraphe 3.18.7 du présent prospectus. Ce rapport ne comporte pas de réserve mais l'observation suivante:

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe relatif aux règles et méthodes*

*comptables, qui exposent un changement de méthode comptable lié à la 1<sup>ère</sup> application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture. »*

- Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 relatif à la société O2i (ex-MC2I), ont fait l'objet d'un audit de la part de KPMG Audit. Les rapports d'audit sont insérés au paragraphe 3.18.7 du présent prospectus. Ces rapports ne comportent ni réserve, ni observation.

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 relatif à la société Data Web ont fait l'objet d'un audit de la part de KPMG Audit. Le rapport d'audit est inséré au paragraphe 3.18.8 du présent prospectus. Ce rapport ne comporte pas de réserve mais l'observation suivante:

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe relatif aux règles et méthodes comptables, qui exposent un changement de méthode comptable lié à la 1<sup>ère</sup> application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture. »*

- Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 relatif à la société Data Web, ont fait l'objet d'un audit de la part de KPMG Audit. Les rapports d'audit sont insérés au paragraphe 3.18.8 du présent prospectus. Ces rapports ne comportent ni réserve, ni observation.

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 relatif aux sociétés Data Web et O2i (ex-MC2i) ont fait l'objet d'un audit contractuel par le cabinet Deloitte. Le rapport d'audit contractuel figure au paragraphe 3.18.9 du présent prospectus. Ces rapports ne comportent ni réserve, ni observation.

Jean Thomas Olano  
Président- Directeur Général

### **1.1.3 Responsable de l'information**

Monsieur Jean-Thomas OLANO, Président Directeur Général  
O2i  
4 Place du village  
92230 Gennevilliers  
Tel : 01 41 47 70 10  
Fax : 01 41 47 70 65

Mail : [investisseurs@O2i.biz](mailto:investisseurs@O2i.biz)

#### 1.1.4 Attestation du Listing Sponsor

Avenir Finance Corporate, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de O2I, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par O2I ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de O2I, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Avenir Finance Corporate atteste conformément à l'article 212-16 du règlement général de l'AMF que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par O2I à Avenir Finance Corporate, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Avenir Finance Corporate de souscrire aux titres de O2I, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par O2I et son commissaire aux comptes.

**Avenir Finance Corporate**

Yannick PETIT  
Président Directeur Général

## 1.2 Contrôleurs légaux des comptes

### 1.2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- **Cabinet Cefreco Audit**  
100 Avenue Aubert – 94300 Vincennes représenté par Madame Nathalie LUTZ

Date de nomination : nommé par l'assemblée générale du 8 juin 2005 pour une durée de 6 exercices sociaux.

Fin de mandat : le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### 1.2.2 Commissaire aux comptes suppléant

- **Monsieur Pascal Bourhis**  
100 Avenue Aubert – 94300 Vincennes

Date de nomination : nommé par l'assemblée générale du 8 juin 2005 pour une durée de 6 exercices sociaux.

Fin de mandat : le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **1.2.3 Renouvellement des mandats de contrôleurs légaux**

La Société a été créée en août 2004 et transformée en SA en septembre 2005 : le 1<sup>er</sup> commissaire aux comptes nommé est toujours en poste à ce jour.

### **1.3 Engagements de la société O2I**

Conformément aux règles d'Alternext, O2I s'engage à assurer :

1) La diffusion sur son site internet et sur le site d'Alternext en anglais ainsi qu'en français le cas échéant, les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
- tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
- les déclarations des dirigeants regardant leurs cessions de titres.

2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procédera.

Par ailleurs, O2I s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- L'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement Général)
- La diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement Général)
- La diffusion du rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes (article 221-1-2 du Règlement Général)
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (article 222-14 et 222-15).

Il est rappelé qu'il n'existe pas de contrat de liquidité.

## 2 DESCRIPTIF DE L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE

### 2.1 Facteurs de risque liés à l'opération

***Absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse.***

Il n'existe pas de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sera déterminé par les actionnaires cédants, le Listing sponsor et le Prestataire de services d'investissement en charge de l'opération et la Société sur la base, notamment, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d'intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d'ouverture de l'offre d'actions.

En l'absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ni quant à l'établissement d'un marché des actions liquide.

***Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.***

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'innovations technologiques, le lancement de nouveaux produits ou l'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

***La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.***

Les actionnaires cédants de la Société à la date du présent prospectus se sont engagés pendant une période de 180 jours à compter du jour de 1ère cotation des actions, soit le 20 décembre 2005, à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la Société par eux détenues. Ces engagements portent sur la totalité des actions détenues par ces personnes à l'issue du Placement. Ces engagements comprennent un certain nombre d'exceptions, notamment la cession ou le transfert d'actions à un autre actionnaire soumis aux

mêmes obligations et la cession ou le transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société.

Passé cette période de blocage, la cession d'un nombre significatif d'actions par un ou plusieurs actionnaires de la Société est susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action.

***Les cessions récentes de titres à un prix présentant une décote significative par rapport à la fourchette de prix d'introduction***

Le 8 juin 2005, les deux fondateurs MM. Olano et Clary ont cédé un nombre respectif de 4 et 1 actions, au profit de cinq personnes physiques (une action chacun, avant division du nominal), à l'occasion de la transformation en SA afin de disposer d'au moins sept actionnaires. Cette transaction a été réalisée au nominal, soit 0,5 € par action affichant donc une décote de 92% par rapport au milieu de fourchette de prix proposée à l'occasion de l'introduction en bourse.

***Les titres de la Société seront admis à la cote d'un marché non réglementé***

Les titres faisant l'objet du présent prospectus ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes.

## **2.2 Informations de base**

### **2.2.1 Fonds de roulement net**

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le présent prospectus.

### **2.2.2 Capitaux propres et endettement**

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres consolidés a été établie sur la base d'une situation de moins de 90 jours par rapport à la date du visa sur le présent prospectus.

(en €)	30/06/2005	30/09/2005
<b>Dettes à court terme:</b>	<b>-60 899</b>	<b>-151 495</b>
- garantie		
- faisant l'objet de sûretés réelles		
- non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles	-60 899	-151 495
<b>Dettes long terme (hors part court terme de la dette LT à l'origine)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- garantie		
- faisant l'objet de sûretés réelles		
- non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles		
<b>Capitaux propres consolidés (1)</b>	<b>4 510 919</b>	<b>4 285 633</b>
- Capital social	50 000	750 000
- Primes d'émission et de fusion	0	3 527 698
- Auto contrôle	0	0
- Résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion	4 247 881	7 935
- Résultat de la période		
	213 038	Non pris en compte
- Intérêts minoritaires	0	0

(1) Au 30 juin 2005, la situation est issue des comptes consolidés proforma au 30 juin 2005 intégrant O2I et les filiales qu'elles détenaient alors à 100%.

Le 12 juillet 2005, sont intervenues des transmissions universelles de patrimoine de chacune de ces deux filiales au profit de leur société-mère O2I.

Les données au 30 septembre 2005 sont relatives à une situation issue des seuls comptes sociaux de O2I qui acte les écritures relatives aux T.U.P. précitées.

Ainsi, les principales évolutions entre le 30 juin et le 30 septembre 2005 sont :

- **Capital Social** : Incorporation partielle de la prime de fusion à hauteur de 700 K€ ;
- **Prime de fusion** : Les TUP des sociétés O2I et Dataweb a généré un boni de fusion de 4.228 K€. Après incorporation au capital d'une partie (700 K€) de la prime de fusion, le solde de celle-ci s'élève à 3.528 K€.
- **Réserves** : Suite aux TUP, les réserves consolidées des filiales O2I et Dataweb apparaissent maintenant en prime de fusion. L'annulation des impôts différés-actif ( absence de consolidation au 30/09/05 du fait de la TUP ) obère les réserves de 12 K€.
- **Trésorerie nette** : La diminution de 185 K€ est issue d'une dégradation du BFR en lien avec d'une part, le règlement plus rapide des fournisseurs moyennant escompte et d'autre part, un recouvrement plus lent des clients à la sortie de l'été.

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

(en €)	30/06/2005	30/09/2005
<b>Trésorerie</b>	<b>2 048 963</b>	<b>1 954 950</b>
- Placements à court terme	1 770 826	1 832 291
- Disponibilités	278 137	122 659
<b>Dettes Court Terme</b>	<b>-60 899</b>	<b>-151 495</b>
- Dette bancaire court terme	-60 899	-151 495
- Autres dettes financières court terme	0	
<b>Dettes Long terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Dette bancaire long terme	0	
- Autres dettes financières long terme	0	
<b>Total endettement financier net</b>	<b>-1 988 064</b>	<b>-1 803 455</b>

### **2.2.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre**

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor et le Prestataire de services d'investissement n'ont pas d'intérêt autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

Dans le cadre de la présente introduction sur ALternext, le PSI est la société TSAF (groupe Viel), en charge de la production d'une note de recherche et du placement des actions offertes dans le cadre du Placement Global.

### **2.2.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit**

O2I inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. Le produit net de l'augmentation de capital sera notamment consacré :

- aux d'investissements commerciaux et marketings notamment pour ses activités liés à ses nouvelles solutions de gestion de flux de télécommunication Serv'Obox,
- à la poursuite des efforts en matière de recherche et développement pour la sélection et la mise aux points de ses solutions originales tant pour sa clientèle traditionnelle que pour de nouveaux types de clients.

En outre, les fonds levés (ainsi que la capacité d'émettre des titres cotés en monnaie d'échange) doteront la Société des moyens financiers suffisants pour principalement fédérer par des opérations de croissance externe différents acteurs Français et/ou étrangers de ce nouveau marché des services informatiques pour la production graphique numérique. Par ailleurs, d'autres cibles potentielles pourraient être relatives à des sociétés développant certaines technologies qui lui permettraient d'enrichir son portefeuille de solutions et de services.

Il est toutefois précisé qu'à ce jour, aucune négociation n'est en cours concernant une quelconque opération de croissance externe.

## **2.3 Informations sur les actions devant être offertes/admises à la négociation**

### **2.3.1 Nature et catégorie des actions**

Les actions nouvelles seront de même catégorie que les actions ordinaires existantes et seront assimilées dès leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris aux actions existantes de la Société, admises pour leur part, simultanément aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

### **2.3.2 Droit applicable et tribunaux compétents**

Les actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social de O2I lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

### **2.3.3 Forme et inscription en compte des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les droits des titulaires des actions seront représentés par une inscription à leur nom chez :

- Société Générale, mandatée par la Société pour les titres nominatifs purs ;
- un intermédiaire habilité de leur choix et Société Générale, mandatée par la Société pour les titres nominatifs administrés ;
- un intermédiaire habilité de leur choix pour les titres au porteur.

En outre, l'article 15 des statuts prévoit la possibilité, pour la Société, de procéder à l'identification des actionnaires selon la procédure visée par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société sera en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Enfin, la Société a demandé ou demandera l'admission des actions constituant son capital et des actions susceptibles d'être émises dans le cadre du Placement aux opérations d'Euroclear France et aux systèmes de règlement-livraison d'Euroclear Bank S.A./N.V

Les actions existantes de la Société ainsi que celles susceptibles d'être émises dans le cadre du Placement seront admises aux opérations d'Euroclear France (115 rue Réaumur F - 75081 Paris - CEDEX 02), en qualité de dépositaire central, à compter de leur admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris SA. Pour mémoire, il est rappelé que la forme au porteur n'est possible qu'une fois que les actions sont admises aux opérations d'un dépositaire central.

#### **2.3.4 Monnaie d'émission des actions**

L'émission des actions nouvelles est réalisée en euros.

#### **2.3.5 Droits attachés aux actions**

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Les principaux droits attachés aux actions de la Société sont décrits au paragraphe 3.19.3.6 du présent prospectus.

#### **2.3.6 Autorisations d'émission des actions**

##### ***Assemblée ayant autorisé l'émission des actions dans le cadre du Placement***

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 15 novembre 2005 a notamment, dans sa 4<sup>ème</sup> résolution a :

- décidé de déléguer au Conseil d'Administration sa compétence pour décider une augmentation de capital en faisant publiquement appel à l'épargne.
- décidé que le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'assemblée générale au conseil d'administration dans la présente résolution ne pourra, en tout état de cause, excéder un plafond de 300.000 euros de valeur nominale étant précisé que ce montant ne tient pas compte des ajustements

susceptibles d'être opérés conformément à la loi et que toute utilisation de cette délégation s'imputera sur le plafond nominal global d'augmentation du capital de 350.000 euros fixé dans la onzième résolution de la même assemblée,

- décidé que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, dans la limite du plafond global de 350.000 euros prévu ci-dessus, si le conseil d'administration constate une demande excédentaire,

- décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires actions et valeurs mobilières qui seront émis conformément à la législation,

- délégué tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer les moyens de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières sera déterminé par le conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- au titre de l'augmentation de capital à réaliser à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, le prix de souscription d'une action nouvelle résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordre,

- dès lors que les actions seront admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris le prix de souscription d'une action sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du code de commerce.

- décidé que le conseil d'administration pourra :

- à sa seule initiative et lorsqu'il l'estimera approprié, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital réalisées en vertu des pouvoirs délégués par la présente résolution, sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur le montant de ces primes, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque opération ;

- prendre toute décision en vue de la cotation des valeurs mobilières ainsi émises et, plus généralement,

- prendre toutes mesures, conclure tout engagement et effectuer toutes formalités utiles à la bonne fin de l'émission proposée, ainsi qu'à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital en résultant, et apporter aux statuts les modifications corrélatives,

Cette délégation a été consentie pour la durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée.

### **Conseil d'administration ayant décidé l'émission des actions**

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire visée ci-dessus, le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 13 décembre 2005, a décidé du principe de l'émission de 372.439 actions nouvelles à un prix qui sera égal au prix du Placement.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital, notamment le prix d'émission des actions nouvelles, qui sera déterminé dans les conditions arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2005 (cf. 4<sup>ème</sup> résolution), et le nombre définitif d'actions à émettre, feront l'objet d'une décision du conseil d'administration devant intervenir le 20 décembre 2005.

#### **2.3.7 Date prévue d'émission des actions**

Il est prévu que les actions nouvelles soient émises le 23 décembre 2005 après délivrance du certificat du dépositaire.

#### **2.3.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions**

Les actions nouvelles ou existantes sont ou seront librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

#### **2.3.9 Acquisition de la majorité du capital ou des droits de vote : Garantie de cours (article 15 des statuts)**

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale ayant ou non la qualité d'actionnaire, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur », étant précisé qu'en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un ou plusieurs blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la

Société, l'Initiateur devra offrir à tous les autres actionnaires de la Société d'acquérir toutes les actions de cette dernière qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur se portera acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix, et en cas de pluralité de blocs le prix payé le plus élevé.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaiteraient bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné au journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiendraient alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société en rapport avec les stipulations du présent article.

Les stipulations du présent article cesseront automatiquement de s'appliquer à la date d'entrée en vigueur de toute disposition législative ou réglementaire imposant, sur Alternext, une garantie de cours dans des circonstances similaires.

### **2.3.10 Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours**

Sans objet.

### **2.3.11 Régime fiscal des actions**

#### ***Résidents fiscaux français***

#### ***1. Personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel***

##### ***(a) Dividendes***

Les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Les distributions mises en paiement à compter de cette date bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'un abattement général non plafonné de 50% de leur montant.

Les dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif (sous réserve de l'abattement précité ; voir également les précisions ci-après) ;
- à la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 8,2%, dont 5,8% sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG ;
- au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- à la contribution additionnelle pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 2 440 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 220€ pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément. Pour ces dividendes, l'abattement général de 50% s'applique avant l'abattement de 1 220 € ou de 2 440 € ; et
- les dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50% du montant, avant application de l'abattement général de 50% et de l'abattement de 1 220 € ou de 2 440 €, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 230 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et à 115 € pour les personnes célibataires, divorcées, veuves ou mariées et imposées séparément.

Le crédit d'impôt de 50% plafonné attaché aux dividendes versés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que, les dividendes sont soumis auxdits prélèvements avant l'application de l'abattement général non plafonné de 50% et de l'abattement annuel et global de 1 220 € ou de 2 440 €, après déduction des dépenses en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

(b) *Plus-values*

En application de l'article 150-0 A du Code général des impôts, les plus-values réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, au taux global de 27% si le montant global des cessions de valeurs mobilières et autres droits ou titres visés à l'article 150-0 A du Code général des impôts (hors cessions bénéficiant d'un sursis d'imposition ou cessions exonérées de titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne en actions) réalisées au cours de l'année civile excède, par foyer fiscal, un seuil actuellement fixé à 15 000 €.

Le taux global de 27% se décompose comme suit :

- l'impôt sur le revenu au taux proportionnel de 16% ;
- la CSG au taux de 8,2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- le prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- la CRDS au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Les moins-values éventuelles peuvent être imputées sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de cession ou des dix années suivantes (pour les pertes subies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002), à condition que le seuil de cession visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

(c) Régime spécial des PEA

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris seront éligibles au PEA.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés et les plus-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais restent néanmoins soumis à la CSG, à la CRDS, au prélèvement social de 2% et à sa contribution additionnelle.

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA ne sont imputables que sur des plus-values réalisées dans ce même cadre. En cas de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou en cas de clôture du PEA après la cinquième année, lorsque la valeur liquidative du PEA (ou la valeur de rachat du contrat de capitalisation) à la date de retrait est inférieure au montant des versements effectués sur le PEA depuis sa date d'ouverture (sans tenir compte de ceux afférents aux retraits ou rachats n'ayant pas entraîné la clôture du PEA), et à condition que, à la date de clôture du PEA, les titres y figurant aient été cédés en totalité (ou que le contrat de capitalisation ait fait l'objet d'un rachat total), les pertes éventuellement constatées à cette occasion sont imputables sur les gains de cession de titres hors PEA réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession de valeurs mobilières précité (actuellement fixé à 15 000 €) soit dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en fonction de la date de clôture du PEA (par exception, les retraits anticipés de fonds investis dans un PEA pour être affectés à la création ou à la reprise d'une entreprise dans les trois mois ne remettent pas en cause l'exonération prévue pour les sommes placées et n'entraînent pas la clôture anticipée du plan - article 31 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique).

Durée de vie du PEA	Prélèvement social <sup>(1)</sup>	CSG	CRDS	I.R.	Total
Inférieure à 2 ans	2,3%	8,2%	0,5%	22,5%	33,5% <sup>(2)(3)</sup>
Comprise entre 2 et 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	16,0%	27,0% <sup>(2)(3)</sup>
Supérieure à 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	0,0%	11,0% <sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> Contribution additionnelle de 0,3% incluse.

<sup>(2)</sup> Calculé sur l'intégralité des gains si le seuil annuel de cession de valeurs mobilières et droits sociaux précité (actuellement fixé à 15 000 €) est dépassé.

<sup>(3)</sup> Le montant de la CSG, du CRDS et du prélèvement social (contribution additionnelle incluse) peut varier en fonction de la date à laquelle les gains sont réalisés :

- fraction des gains acquise jusqu'au 31 décembre 1997 : entre 0 et 3,9% ;
- fraction des gains acquise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 30 juin 2004 : 10% ;
- fraction des gains acquise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 31 décembre 2004 : 10,3% ;
- fraction des gains acquise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 : 11%.

Les revenus perçus dans le cadre d'un PEA ouvriront également droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende et plafonné à 115 € ou 230 € selon la situation de famille du bénéficiaire telle qu'indiquée ci-dessus ; ce crédit d'impôt ne sera pas versé dans le PEA mais sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus au titre d'actions détenues hors du cadre du PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû par le contribuable au titre de l'année au cours de laquelle les dividendes sont perçus, après imputation des autres réductions et crédits d'impôt et des prélèvements et retenues non libératoires. L'excédent est restituable.

#### *Impôt de solidarité sur la fortune*

Les actions de la Société détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

#### *Droits de succession et de donation*

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les actions de la Société acquises par les personnes physiques résidentes de France par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation.

## **2. Personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés**

### *Dividendes*

#### *Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France*

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5% du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts.

Les dividendes perçus par ces sociétés sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33,1/3%, majoré de la contribution additionnelle de 1,5% (article 235 ter ZA du Code général des impôts ; cette contribution additionnelle sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3% (article 235 ter ZC du Code général des impôts) qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés, diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois.

Certaines personnes morales sont susceptibles, dans les conditions des articles 219-I-b et 235 ter ZC du Code général des impôts, de bénéficier d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 15% et d'une exonération de la contribution sociale de 3,3%.

#### *Personnes morales ayant la qualité de société mère en France*

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du Code général des impôts, les personnes morales françaises détenant au moins 5% du capital de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères et filiales en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentatives des frais et charges supportés par cette société ; cette quote-part est égale à 5% du

montant desdits dividendes sans pouvoir toutefois excéder pour chaque période d'imposition le montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société mère au cours de l'exercice considéré.

### *Plus-values*

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3% majoré de la contribution additionnelle de 1,5% (article 235 ter ZA du Code général des impôts, cette contribution additionnelle sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code général des impôts).

En application des dispositions de l'article 219-I a ter du Code général des impôts, si les actions de la Société ont été comptabilisées dans un compte de titres de participation ou, le cas échéant, individualisées dans un sous-compte spécial, pendant une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, les plus-values réalisées à l'occasion de leur cession peuvent bénéficier du régime spécial des plus-values à long terme et ainsi, être soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15% (augmenté de la contribution additionnelle et, le cas échéant, de la contribution sociale) soit un taux effectif de 15,225% ou de 15,72%.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code général des impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 €, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime des sociétés mères et filiales autres que la détention de 5% au moins du capital de la société émettrice sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte "titres de participation" ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-I-a *quinquies* du Code général des impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code général des impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5% au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8% (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264%), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15%, des dix années suivantes (sous réserve des conditions particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des

exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-I a quinquies du Code général des impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **Non-résidents fiscaux français**

#### *Dividendes*

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25%.

Toutefois, les actionnaires dont le siège de direction effective est situé dans un État membre de la Communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 ter du Code général des impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un État lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Ces actionnaires n'ont plus droit au transfert de l'avoir fiscal ou au remboursement du précompte à compter des distributions faites en 2005 mais, lorsque ces actionnaires sont des personnes physiques, ils ont droit, sous déduction de la retenue à la source applicable, au remboursement du crédit d'impôt de 50% plafonné attaché au dividende décrit ci-dessus au paragraphe (a) Dividendes, si la convention fiscale internationale conclue entre la France et l'Etat de leur résidence prévoit le transfert de l'avoir fiscal (Instruction 5 I-2-05 du 11 août 2005, n° 107 et suivants et annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.

#### *Plus-values*

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du Code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France sont généralement exonérées d'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France, ou que les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, avec son groupe familial, dans les bénéfices de la société dont les actions sont cédées aient excédé 25% à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25% au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en

France au taux proportionnel de 16%, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

#### *Impôt de solidarité sur la fortune*

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune en France au titre de leurs placements financiers. Les titres de participation (c'est-à-dire les titres qui permettent d'exercer une influence dans la société émettrice et, notamment, en principe, les titres représentant 10% au moins du capital de la société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) ne sont pas considérés comme des placements financiers et sont donc susceptibles d'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

#### *Droits de succession et de donation*

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les titres de sociétés françaises acquises par les personnes physiques par voie de succession ou de donation seront soumis aux droits de succession ou de donation en France.

#### ***Autres situations***

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

## 2.4 Conditions de l'offre

### 2.4.1 Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre

#### 2.4.1.1 Conditions de l'offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le "Placement") se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre Publique**");
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :
  - un placement public en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II ("Règles particulières applicables aux marchés réglementés français") des règles de marché d'Euronext.

La répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée, conformément aux dispositions de l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

#### 2.4.1.2 Montant de l'offre

Certains actionnaires de la Société (désignés collectivement, les "**Actionnaires Cédants**" – Cf. paragraphe 2.6.2 du présent prospectus, pour la liste des Actionnaires Cédants et pour le nombre d'actions susceptibles d'être cédées) ont décidé de procéder à la cession d'un nombre initial de 186 219 actions existantes de la Société, représentant environ 12,4% du capital et des droits de vote de la Société à la date de la présente note d'opération, ce nombre initial d'actions étant susceptible d'être porté à un nombre maximum de 270 017 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'extension (cf. 2.4.2.5).

Il est par ailleurs prévu que la Société réalise une augmentation de son capital par émission d'un nombre initial de 372 439 actions nouvelles, représentant environ 19,9% du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent prospectus.

Le montant total de l'offre (avant exercice éventuel de Clause d'extension) sera compris entre 2.765.357 € et 3.223.457 € et fera l'objet d'un communiqué de la Société dont la date de publication devrait être le 20 décembre 2005.

### 2.4.1.3 Procédure et période d'ouverture de l'offre

#### **Procédure**

##### Offre Publique à Prix Ouvert (OPO)

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs.

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont les personnes physiques (ou les fonds communs de placement) de nationalité française ou résidentes en France ou ressortissantes de l'un des Etats parties aux accords et au protocole sur l'Espace Economique Européen (Etats membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein, ci-après les "Etats parties à l'accord sur l'EEE").

Les autres personnes devront s'informer sur les restrictions locales de placement comme indiqué au 2.4.2.1.

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition ou la souscription d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un prestataire de services d'investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 2.4.1.7 et 2.4.3.1).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 19 décembre 2005 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique d'Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d'extension.

TSAF et O2i s'attacheront à éviter un déséquilibre manifeste, aux dépens des investisseurs particuliers, entre le service de la demande qu'ils formulent et le service de la demande des investisseurs institutionnels.

##### Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par TSAF au plus tard le 20 décembre 2005 à 12 heures.

#### **Calendrier indicatif**

##### Offre Publique

Le calendrier ci-dessous et les dates figurant par ailleurs dans le présent prospectus sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'événements indépendants de la volonté de la Société et affectant le bon déroulement de l'opération.

L'Offre Publique débutera le 14 décembre 2005 et prendra fin le 19 décembre 2005 à 17 heures.

La date de clôture de l'Offre Publique pourra être avancée ou prorogée. Les nouvelles modalités de l'offre seront alors mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. En tout état de cause, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre Publique disposeront d'un délai d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

#### Placement Global

Le Placement Global débutera le 14 décembre 2005 et prendra fin le 20 décembre 2005 à 12 heures. En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre Publique, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

#### Dates principales (sauf cas de report éventuel)

14 décembre 2005	Communiqué de presse de la Société relatif aux modalités de l'opération Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du Placement Global
15 décembre 2005	Publication du résumé du Prospectus dans la Tribune
19 décembre 2005	Clôture de l'Offre Publique à 17 heures
20 décembre 2005	Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global et décision de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société
20 décembre 2005	Publication d'un communiqué de la Société, diffusé auprès des principales agences de presse confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et indiquant le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global
21 décembre 2005	Publication d'un avis financier dans La Tribune
23 décembre 2005	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
27 décembre 2005	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

Les heures indiquées dans la présente note d'opération sont exprimées en heure de Paris. Les "**jours de bourse**" se réfèrent aux jours où les négociations sont ouvertes sur les marchés au comptant gérés par Euronext Paris.

#### **2.4.1.4 Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités**

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre Publique ou le Placement Global non prévue par le présent prospectus, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de

l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

#### **2.4.1.5 Réduction des demandes de souscription/achat**

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique pourront être servis avec réduction. Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

#### **2.4.1.6 Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/ achat**

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum aux demandes de souscription/achat.

##### ***Offre Publique***

Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre Publique.

Il est précisé qu'un ordre ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra donc être confié à un seul intermédiaire; s'agissant d'un compte comportant plusieurs titulaires, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

##### ***Placement Global***

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix.

#### **2.4.1.7 Révocation des demandes de souscription/achat**

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des conditions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.4 et 5.3.1).

Toutefois, dans les cas et les conditions prévus au paragraphe 2.4.1.4 (dont la modification du calendrier), les ordres pourront être révoqués.

#### **2.4.1.8 Règlement et livraison des actions**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique devra être versé comptant par les donneurs d'ordres à la date prévue pour la publication de l'avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris, soit le 20 décembre 2005.

La date prévue pour le règlement, respectivement à la Société et aux Actionnaires Cédants, du produit de l'émission et du produit de la cession des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global est le 23 décembre 2005.

#### **2.4.1.9 Publication des résultats de l'offre**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique ainsi que les allocations fera l'objet, le 20 décembre 2005, d'un communiqué de presse de la Société ainsi que d'un avis financier publié dans La Tribune le 21 décembre 2005 et d'un avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris.

Les modalités définitives de l'Offre Publique et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

#### **2.4.1.10 Droit préférentiel de souscription/achat**

Sans objet.

### **2.4.2 Plan de distribution et allocation des actions**

#### **2.4.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement**

##### ***Catégories d'investisseurs potentiels***

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre Publique.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

##### ***Pays dans lesquels l'offre est ouverte***

L'offre est ouverte au public en France.

##### ***Restrictions applicables aux résidents de certains pays autres que la France***

La diffusion du présent prospectus ou d'une composante de celui-ci, ou l'offre ou la vente des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du document de base ou d'une composante de celui-ci doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant le document de base ou une composante de celui-ci doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du document de base ou d'une composante de celui-ci, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre publique des actions dans une quelconque juridiction autre que la France.

Le prospectus, toute composante de celui-ci, ou tout autre document ou communication relatif aux actions, ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription ou d'achat d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique, telle que modifiée ("**U.S. Securities Act**"). En conséquence, le document de base ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune communication portant sur cette offre ou aucun appel au public en vue de la souscription ou de la cession d'actions ne pourra être adressée aux Etats-Unis d'Amérique ou viser les personnes résidant ou présentes aux États-Unis d'Amérique.

Notamment, ni le prospectus (ou l'une quelconque de ses composantes) ni aucun autre document d'offre relatif à l'offre d'actions ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

#### **2.4.2.2 Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%**

A la connaissance de la Société, à la date du présent prospectus, ni les principaux actionnaires ni les membres de son conseil d'administration n'entendent souscrire à l'offre.

#### **2.4.2.3 Information préallocation**

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.

#### **2.4.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations**

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet, le 20 décembre 2005, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

#### **2.4.2.5 Clause d'extension**

En fonction de la demande, il est envisagé de pouvoir recourir à une Clause d'extension portant sur un maximum de 83 798 actions à céder supplémentaires, représentant 15,00 % du nombre initial d'actions mis sur le marché.

En tout état de cause, le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et dans le cadre du Placement Global, avant exercice éventuel de la clause d'extension, la répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global

ainsi que le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global seront portés à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse de la Société et d'un avis financier publié dans La Tribune et d'un avis d'Euronext Paris relatif au dimensionnement final du Placement.

### **2.4.3 Fixation du prix**

#### **2.4.3.1 Prix auquel les actions seront offertes**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique (le "**Prix de l'Offre Publique**") sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le "**Prix du Placement Global**") et sera arrêté en même temps que celui-ci.

Le Prix du Placement Global résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global selon la technique dite de "construction du livre d'ordres" telle que développée par les usages professionnels.

Les allocations seront effectuées sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- quantité demandée ; et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix du Placement Global pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 4,95 € et 5,77 € par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix du Placement Global. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du Prix du Placement Global qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

#### **2.4.3.2 Publicité du prix de l'offre**

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement fera l'objet, le 20 décembre 2005, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

### 2.4.3.3 Eléments d'appréciation du prix

#### Données intrinsèques de la Société

Sur la base du milieu de fourchette de prix (soit 5,37 € par action) et des comptes consolidés proforma au 31 décembre 2004, les éléments d'appréciation du prix sont les suivants :

Données au 31 déc 2004	Montant Global (en €)	Montant par action * (€)	Milieu de fourchette (5.37 €)/ Montant par action
Capitaux propres	4 297 881	2.87 €	x 1.87
Chiffre d'affaires	18 471 081	12.31 €	x 2.29
Résultat net	(1 351 149)		NA
Capacité d'autofinancement	(1 639 197)		NA

(\*) Base nombre d'actions au 30 novembre 2005 (après division du nominal, soit 1.500.000 actions)

Les seules informations prévisionnelles communiqués à la communauté financière y compris aux analystes financiers de TSAF, à l'exception d'Avenir Finance intervenant en tant que listing sponsor dans le cadre de la préparation de son projet d'introduction en bourse, sont un compte de résultat synthétique 2005 (cf 3.11).

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent prospectus, et qui fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital de 10 millions € pour un prix fixé en milieu de fourchette par le Conseil d'Administration de la Société O2I, sur recommandation du Prestataire de Services d'Investissement TSAF, le 28 novembre 2005 est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance par l'établissement présentateur de l'introduction du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par l'établissement présentateur.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus.

#### Méthodes des multiples de comparables boursiers

Aucun concurrent direct n'est coté en Bourse. Il a donc été retenu un échantillon au sein des 100 Valeurs Moyennes d'Investir représentatif des activités d'O2i : le conseil, la vente et l'intégration de matériels – logiciels informatiques.

Par ailleurs, cotée depuis quelques mois sur le segment valeurs moyennes à la Bourse de Londres, PUNCH GRAPHIX est l'unique société dont le cœur de métier se rapproche de celui d'O2i. Filiale du groupe mondial PUNCH INTERNATIONAL, elle conçoit et intègre des solutions prépresse et des systèmes d'impression numérique pour l'industrie graphique.

Enfin, Computacenter cotée à la Bourse de Londres est un fournisseur global de solutions d'infrastructure d'informatique.

	Capi En M€	VE/CA 2005	VE/CA 2006	VE/REX 2005	VE/REX 2006	PER 2005	PER 2006
SQLI	62,8	0,99	0,72	18,05	10,78	24,67	17,86
Aubay Technology	68,8	0,87	0,63	10,83	7,44	23,12	16,06
Prosodie	114,7	0,94	0,92	13,48	12,25	18,42	16,21
Groupe OPEN	118	0,27	0,25	14,33	8,26	NS	13,09
Neurones	127	0,76	0,73	9,1	8,09	19,5	17,61
Devoteam	188,9	0,83	0,79	12,76	12,15	20	16,92
Punch Graphix (UK)	204,3	0,75	0,72	9,1	8,87	15,72	15,56
Computacenter (UK)	566,4	0,12	0,11	12,22	8,15	26,75	17,8

Source : Consensus  
JCF

Moyenne	164,6	0,69	0,61	12,48	9,5	21,34	16,31
O2i	8,05 (**)	0,72	0,52	23,9	11,81	20,65	9,70

	CA 2005	CA 2006	REX 2005	REX 2006	RN 2005	RN 2006
Chiffres O2i (en M€)	13,91 M€	15,39 M€	0,42 M€	0,85 M€	0,39 M€	0,83 M€

Valeur d'entreprise (\*) induite O2i  
+ Trésorerie nette - Provisions au 30/06/05

5,28 M€	8,05 M€		
+1,89 M€			
7,17 M€	9,94 M€	8,27 M€	13,49 M€
8,55 M€		10,88 M€	

**Valeur O2i pré-money**

Valorisation moyenne O2i (en M€)  
Décote d'illiquidité de l'Alternext par rapport à l'Eurolist

9,72 M€
10 %

**Valorisation moyenne O2i pré-money (en M€)**

<b>8,74 M€</b>
----------------

(\*) La valeur de l'entreprise correspond à la valeur de marché de l'outil industriel et commercial. Elle est égale à la somme de la valeur de marché des capitaux propres (capitalisation boursière - endettement net).

(\*\*) Sur la bse d'un prix égal au milieu de fourchette de prix (5,37 €) et d'un nombre d'actions égal à 1 500 000 au 10 décembre 2005.

Sur la base de cette valorisation issue de la méthode des comparables boursiers, il en ressort un prix unitaire de 5,83 € par action.

#### Méthode des discounted cash flows (DCF)

La méthode des discounted cash flows (DCF) permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses cash flows futurs. Cette méthode est adaptée à la valorisation de O2I s'agissant d'une société qui évolue sur un secteur en croissance et extériorisant des cash-flows disponibles positifs, après financement des investissements d'exploitation et financement des besoins en fonds de roulement.

La mise en oeuvre de cette méthode à partir d'hypothèses de travail établies de façon indépendante par un analyste financier de TSAF (notamment prévisions de chiffre d'affaires, de niveau de marge opérationnelle, d'investissements, de besoins en fonds de roulement, estimation d'une prime de risque propre à l'émetteur permettant de fixer le taux d'actualisation des flux futurs), est cohérente avec la fourchette de prix proposée dans le présent prospectus.

#### **2.4.3.4 Disparité de prix**

Depuis la création de la société en août 2004, les seuls mouvements sur le capital ont été les suivants (tableau détaillé paragraphe 3.19.2.2) :

\* Cessions par les deux fondateurs MM. Olano et Clary d'un nombre respectif de 4 et 1 actions, le 8 juin 2005 au profit de cinq personnes physiques (une action chacun, avant division du nominal), à l'occasion de la transformation en SA afin de disposer d'au moins sept actionnaires, à la valeur nominale, soit 0,5 € par action (cf 3.19.2.2).

Sur la base du prix des actions offertes dans le cadre du Placement (en supposant que celui-ci soit égal au point médian de la fourchette de prix, soit 5,37 €), les conditions de prix de ces cessions font apparaître une décote de 92%. Cette décote n'a aucune signification économique compte tenu du nombre d'actions cédées et de la raison de cette cession (obligation de disposer de sept actionnaires en vue de la transformation en SA).

#### **2.4.3.5 Coordonnées du Listing Sponsor et du Prestataire de services d'investissements en charge du placement**

##### ***Prestataire de services d'investissements***

TSAF  
253 Boulevard Viel  
75017 Paris

##### ***Listing Sponsor***

Avenir Finance Corporate  
53 rue la Boétie  
75008 Paris

#### **2.4.3.6 Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires**

Le service des titres et le service financier des actions de la Société, et la centralisation de l'opération, sont assurés par :

Société Générale  
GSSI/GIS  
32, rue du Champ de Tir - BP 81236  
44312 Nantes Cedex 3.

#### **2.4.3.7 Garantie**

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

### **2.5 Admission aux négociations et modalités de négociation**

#### **2.5.1 Admission aux négociations**

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent prospectus et les actions nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les conditions de cotation des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris.

La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 20 décembre 2005. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 27 décembre 2005.

#### **2.5.2 Places de cotation**

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

#### **2.5.3 Offres concomitantes d'actions**

Non applicable.

#### **2.5.4 Contrat de liquidité sur actions**

Non applicable

#### **2.5.5 Stabilisation**

Non applicable

#### **2.5.6 Rachat d'actions propres**

Néant.

## 2.6 Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

### 2.6.1 Actionnaires cédants

Les actionnaires actuels suivants de la Société ont décidé de procéder à la cession d'un nombre maximum de 270.017 actions existantes de la Société, après exercice de la clause d'extension.

Le tableau suivant indique le nom, adresse et liens éventuels avec la Société, de chacun des Actionnaires Cédants :

Nom	Adresse	Liens avec la Société au cours des trois dernières années
Jean Thomas Olano	12 rue du Met 77600 Bussy St Martin	Président Directeur Général - Administrateur
Lionel Clary	24 route de la Celle St Cloud 78380 Bougival	Administrateur

### 2.6.2 Nombre et catégorie des actions offertes par chacun des actionnaires cédants

Le tableau suivant indique, pour chacun des Actionnaires Cédants les nombres maximum d'actions pouvant être cédées dans le cadre du Placement :

	Nombre initial		Nombre maximum	
	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)
Jean-Thomas Olano	153 118	10,2 %	222 021	14,8%
Lionel Clary	33 101	2,2%	47 996	3,2%
<b>Total</b>	<b>186 219</b>	<b>12,4%</b>	<b>270 017</b>	<b>18,0%</b>

(1) En pourcentage du nombre d'actions constituant le capital de la Société à la date du présent prospectus.

### 2.6.3 Engagements de conservation des actions

Les Actionnaires Cédants se sont engagés vis-à-vis du prestataire de services en investissements (TSAF), pendant une période de 180 jours à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris, soit le 20 décembre 2005, à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que

ce soit les actions de la Société par eux détenues. Ces engagements portent sur la totalité des actions détenues par ces personnes à l'issue du Placement.

Les Parties reconnaissent que, selon l'évolution du cours des Actions sur Alternext, la Société de Bourse pourrait considérer que tout ou partie des contraintes de blocage mentionnées ci-dessus ne sont plus nécessaires ou que telle ou telle opération envisagée n'est pas susceptible d'avoir un impact négatif sur le cours, en particulier en ce qui concerne les Transferts de blocs de Valeurs Mobilières.

En conséquence, les Parties concernées pourront être déliées au cas par cas des contraintes de blocage figurant ci-dessus à l'initiative, et donc sur demande, de la Société de Bourse ou, en cas d'opération initiée par elles, avec l'accord écrit et préalable de la Société de Bourse (qui pourra être donné par courrier, fax, e-mail ou tout autre procédé écrit).

Dans un tel cas, la Société s'engage à communiquer l'information au marché.

## **2.7 Dépenses liées à l'émission/à l'offre**

### **2.7.1 Produit et charges relatifs à l'offre**

Le produit brut de la cession des actions existantes est estimé à environ 999.996 € en considérant que le nombre d'actions cédées est de 186.219 et que la cession est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 5,37 € par action).

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à environ 1.999.997 € en considérant que le nombre d'actions émises est de 372.439 et que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 5,37 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 430 K€. Les frais juridiques, comptables et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre la Société et les actionnaires cédants au prorata des actions émises et des actions cédées dans le cadre du Placement.

## **2.8 Dilution**

### **2.8.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre**

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 372.439 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 5,37 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 1.999.997,43 €, soit une augmentation de capital de 186.219,50 € et une prime d'émission de 1.813.777,93 €.

Sur la base du prix de souscription de 5,37 € par action (point médian de la fourchette indicative de prix), les capitaux propres consolidés proforma au 30 juin 2005 de la Société s'établiraient comme suit :

	<b>Avant émission</b>	<b>Après émission</b>
Capitaux propres consolidés* (k€)	4.510.919	6.510.916
Nombre d'actions composant le capital	1 500 000	1 872 439
Capitaux propres par action (en euros) (€)	3,0 €	3,5 €

\* y compris le résultat semestriel

Il est rappelé que la Société ne possède aucune action propre à la date du présent prospectus.

## **2.8.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

En supposant un nombre d'actions nouvelles émises égal à 372 439 actions, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

### ***Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire***

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à :

	<b>Emission</b>
	<b>à 100 %</b>
<b>Après émission</b>	0,80%

## ***Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant***

La répartition du capital et des droits de vote avant et après le Placement est susceptible d'évoluer comme suit :

Actionnaires	Avant opération			Après Cession et Augmentation de Capital			Après Clause d'extension		
	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote
Jean Thomas Olano	1 198 800	79,92%	79,92%	1 045 682	55,85%	55,85%	976 779	52,17%	52,17%
Lionel Clary	299 700	19,98%	19,98%	266 599	14,24%	14,24%	251 704	13,44%	13,44%
Thu Trang Nguyen	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%
<b>Sous-total administrateurs</b>	<b>1 498 800</b>	<b>99,92%</b>	<b>99,92%</b>	<b>1 312 581</b>	<b>70,10%</b>	<b>70,10%</b>	<b>1 228 783</b>	<b>65,62%</b>	<b>65,62%</b>
Thuy Trâm Nguyen	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%
<b>Sous-total Salariés</b>	<b>300</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,02%</b>	<b>300</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,02%</b>	<b>300</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,02%</b>
Thuy Trân Lombardi	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%
Retha Clary	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%
David Lombardi	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%	300	0,02%	0,02%
<b>Sous-total autres invest.</b>	<b>900</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,06%</b>	<b>900</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,05%</b>	<b>900</b>	<b>0,05%</b>	<b>0,05%</b>
<b>Public</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>558 658</b>	<b>29,84%</b>	<b>29,84%</b>	<b>642 456</b>	<b>34,31%</b>	<b>34,31%</b>
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 872 439</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 872 439</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## **2.9 informations complémentaires**

### **2.9.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre**

Ni Avenir Finance Corporate, ni TSAF ne détiennent pour compte propre, directement ou indirectement, d'action de la Société.

En outre, ni Avenir Finance Corporate ni TSAF n'ont pas de lien autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

### **2.9.2 Rapports du contrôleur légal des comptes**

Se reporter au 1.1.2 du présent prospectus.

### **2.9.3 Rapports d'experts**

A l'occasion du projet d'introduction en bourse par appel public à l'épargne moins de deux ans après la création de la Société, un commissaire a été nommé en justice pour établir un rapport sur la vérification des actifs et des passifs, ce rapport est reproduit ci-après intégralement (cf annexe 1).

### **3 PRESENTATION D'ENSEMBLE DE LA SOCIETE O2I**

#### **3.1 Informations financières sélectionnées**

##### **Rappel historique de constitution du groupe**

La société Intélélique est fondée en 1989 par Jean-Thomas OLANO, proposant dès ses débuts des services informatiques et de l'ingénierie à destination des agences de communication, imprimeurs, photogreveurs, éditeurs.

En 1998, JT Olano décide d'adosser la société à Mitsubishi Corps pour bénéficier d'un développement plus rapide. Le groupe Japonais détient alors 100% de Intélélique.

En 2001, Mitsubishi Corps décide de fusionner Intélélique avec sa filiale spécialisée dans la distribution de matières premières prépresse (films, plaques et chimie). L'entité fusionnée, détenue à 100% par le groupe Japonais, prend la dénomination de MC2I.

Jean-Thomas OLANO, resté au management, entame un arrêt progressif de la distribution matières premières structurellement déficitaire (-2,6 M€ en 2003 et -4 M€ en 2004).

En juillet 2000, Mitsubishi crée Data Web (activité de gestion de flux de communication et hébergement de serveurs). Mitsubishi en détient 80% et MM. Clary et Olano, respectivement 10% chacun.

Début 2004, Mitsubishi souhaite se désengager de ces activités et propose aux deux managers, MM. Olano et Clary de reprendre les deux filiales. Préalablement à ces cessions, afin de permettre aux dirigeants de poursuivre leurs activités sans le poids du passé (les pertes historiques avaient été financées par découvert bancaire supporté par chacune des deux filiales mais cautionnées par Mitsubishi), le groupe japonais souscrit en août 2004, pour un montant total de 8,4 M€ à une augmentation de capital en numéraire dans chacune de ses deux filiales.

A l'issue de ces augmentations de capital, Mitsubishi détient 100% de Intélélique et 94% de DataWeb (les 6% restants étant détenus à part égales par les deux fondateurs).

Afin d'acquérir les deux participations, MM Olano et Clary crée une holding, dénommée OXIA alors sous forme de SARL en août 2004. Ces cessions, réalisées au prix de 1 €, sont effectives le 31 août 2004. A cette occasion, MC2I change de dénomination et devient O2I.

En vue de rationaliser la structure juridique, il est envisagé de procéder aux transmissions universelles de patrimoine des filiales O2I et DataWeb. A cette fin, OXIA rachète aux deux dirigeants pour 1 €, les 6% de DataWeb et détient dorénavant 100% de ses deux filiales.

Ainsi, le 12 juillet 2005, il est procédé aux deux TUP de O2I et Data Web au profit d'OXIA.

En septembre 2005, OXIA se transforme en société anonyme et reprend la dénomination de O2I.

O2I (ex OXIA) qui souhaite s'introduire en bourse, ne dispose donc que de comptes clos au 31 décembre 2004 (compte sur 4 mois).

L'activité opérationnelle ayant été portée par les deux filiales acquises le 31 août 2004, afin de donner la vision économique la plus pertinente possible aux investisseurs des comptes des exercices passés, il a été établi des comptes consolidés proforma sur la période 2002-2003-2004 et 30 juin 2005 qui intègre l'intégralité des flux d'activité des deux filiales.

Pour mémoire, les principales données sociales de la SA au 31 décembre 2004 sont les suivantes (se reporter au paragraphe 3.18.5 où figure l'intégralité des comptes) :

	<b>2004</b>
CA	201 200
Résultat d'exploitation	9 384
Résultat courant	9 384
Résultat net	7 935
Actif immobilisé	2
Trésorerie	5 230
Capitaux propres	57 935
Dettes	120 936
Total bilan	178 681

Toutefois, en terme d'analyse, seuls les comptes consolidés proforma, présentant une analyse sectorielle des flux, sont pertinents.

Ces derniers doivent être appréciés après une lecture détaillée du descriptif de l'activité de la Société qui a considérablement évolué entre 2002 et 2005.

En effet, depuis l'origine, O2I exerce une activité de commercialisation de services et de solutions informatiques à destination des professionnelles de la production graphique numérique (activité dite DTP – DeskTop Publishing). En 2000, la Société a intégré une nouvelle activité, en provenance de Mitsubishi Corps, de distribution de matières premières (films, plaques et chimie) pour les imprimeurs (activité dite matières premières prépresse).

Depuis 2001, O2i s'est volontairement désengagée de cette activité matières premières « pré-presse » telle qu'exercée alors, structurellement déficitaire et responsable des pertes passées du groupe alors que le pôle « DTP » a toujours été bénéficiaire. Les chiffres clés historiques doivent donc être analysés par secteur d'activité.

*(Les comptes de résultat sectoriels résumés présentés ci-dessous figurent de manière détaillée et exhaustive dans les annexes aux comptes consolidés proforma certifiés).*

<b>DTP (Consolidé en K€)</b>	<b>30 06 05</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
Chiffre d'affaires	6 592	11 208	9 904	8 013
Résultat d'exploitation	225	281	240	207
Résultat net	207	175	131	62

<b>Pré Presse (Consolidé en K€)</b>	<b>30 06 05</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
Chiffre d'affaires	1 140	7 263	11 852	14 918
Résultat d'exploitation	8	-2 110	-2 022	-1 016
Résultat net	6	-2 091	-2 364	-1 324

L'analyse de ces tableaux démontre que les dirigeants actuels ont su ramener l'activité pré-presse à l'équilibre d'exploitation depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Ceci s'explique notamment par le fait que cette activité s'exerce aujourd'hui de façon différente. O2i est désormais agent commercial de la société Kodak et n'a ainsi plus d'implication directe sur les problèmes logistiques et techniques liés à cette activité. (cf paragraphe 3.4.2). Par ailleurs, la montée en puissance des consommables numériques ces dernières années a aussi contribué à modifier la donne de ce pôle.

O2i opère aujourd'hui sur le seul secteur DTP. Cette politique est d'ailleurs parfaitement reflétée dans son organisation, puisque depuis fin 2004 il n'y a plus au sein d'O2i qu'une seule et même équipe technique et une seule équipe commerciale, sans distinction des activités dite DTP et Pré-presse, qui ne forment donc plus qu'une seule et même activité ; suivant en cela la logique du marché maintenant 100% numérique.

Le tableau ci-dessous rappelle pour sa part, des données financières globales consolidées proforma de la Société :

(en milliers d'euros)	30/6/2005*	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
<b>Chiffre d'affaires</b>	7 732	18 471	21 756	22 931
<b>Résultat exploitation</b>	233	-1 829	-1 782	-809
<b>Résultat net</b>	213	-1 916	-2 233	-1 262
<b>Actif immobilisé</b>	1 441,5	1 667,5	2 849,4	3 278,9
<b>Disponibilités &amp;VMP</b>	2 048,9	1 049,5	206,5	532,1
<b>Capitaux propres</b>	4 510,9	4 297,9		
<b>Total de bilan</b>	8 370,9	9 227,2	14 269,9	16 434,5

\* : compte de résultat semestriel sur 6 mois

### 3.2 Facteurs de risque

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent prospectus,, y compris les risques décrits dans le présent paragraphe, avant de se décider à acquérir des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent paragraphe sont ceux que la Société considère, à la date du présent prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.*

#### 3.2.1 Risques liés à l'activité de la Société

La société O2i est spécialisée dans la prestation de services et l'ingénierie informatique pour les secteurs d'activité de la communication et de la production graphique numérique. Elle intervient ainsi auprès d'une clientèle de grandes entreprises, de grands groupes de communication et d'éditeurs, ainsi qu'auprès d'industriels de la production graphique tels que les imprimeurs et les photogreveurs.

La Société leur propose un panel de prestations allant de la simple maintenance des installations informatiques à des contrats de régie et d'infogérance. La caractéristique de ces secteurs d'activité est la forte propension à l'intégration de technologies informatiques et télécoms de pointe . C'est pourquoi O2i commercialise également des solutions et des équipements informatiques spécifiques à l'industrie graphique tels que des stations de travail , des solutions serveurs, etc.)

La production graphique numérique nécessite aussi une bonne maîtrise de la colorimétrie et de la calibration des différentes composantes de la chaîne de production graphique, c'est donc tout naturellement que O2i propose à ses clients une gamme complète de consommables (encres et supports spéciaux d'impression) pour la

production de leurs épreuves couleur de contrôle. La société dispose de contrats de partenariat avec les principaux fabricants de matériels et les éditeurs de logiciels tels que IBM, Apple, EFI, Adobe, Microsoft, Xinet, Kodak(...) pour l'intégration de solutions informatiques originales et sur mesure et l'ensemble des prestations de services y afférent.

### **3.2.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Le marché sur lequel évolue O2i est celui des services et de l'ingénierie pour la production graphique numérique. Ce marché relativement jeune et technologique d'environ 800M€ en Europe et 210M€ en France est compartimenté en plusieurs segments où interviennent de nombreux acteurs. Grâce à sa large palette de produits et de services complémentaires, la Société n'est en concurrence directe avec aucun acteur actif sur l'ensemble de son offre mais doit faire face à des concurrents sur chacun des segments. La concurrence à laquelle O2i fait face est limitée et partielle. En effet, l'exhaustivité de l'offre d'O2i est un de ses facteurs clés de succès.

O2i est aujourd'hui le leader de ce marché avec 7% de parts de marché.

### **3.2.1.2 Risques liés aux partenariats commerciaux**

La Société dispose de partenariats, exclusifs ou non, avec un nombre important de groupes actifs sur le marché de la production graphique pour l'intégration et la distribution de leurs produits et la mise en œuvre de leurs solutions.

Les contrats exclusifs (ex : solution « One Flow » avec EFI) sont signés notamment avec des groupes internationaux désirant distribuer leurs produits et solutions à forte valeur ajoutée en France au travers d'une société spécialisée et disposant d'une forte capacité de commercialisation. O2i, en tant que leader du marché dispose d'atouts significatifs afin d'être sélectionnée. Ces contrats sont enfin exclusifs dans un seul sens et uniquement pour le fabricant/fournisseurs de produits. Ils sont généralement d'une durée d'un an renouvelable. Historiquement, le taux de renouvellement est proche de 100%. Ces contrats de partenariats exclusifs sont enfin des barrières à l'entrée protégeant en partie O2i de la concurrence.

Sur l'activité de distribution de consommables et d'équipements classiques, il n'existe pas d'exclusivité dans les contrats. Les fabricants, tels qu'Apple, accordent des contrats de distribution à un grand nombre d'acteurs. Ces contrats ont une durée d'un an renouvelable.

Se reporter également au paragraphe 3.4.4 A où est mentionnée l'existence d'un partenariat avec la société PCNL.

La Société estime ne pas être confrontée à une quelconque dépendance dans la mesure où elle dispose pour chaque produit de solutions alternatives. L'apport des partenariats même au niveau global reste relatif, puisqu'en 2004, ils ont représenté 16% du chiffre d'affaires.

A l'inverse, O2i constitue un vecteur de distribution important pour certains de ses partenaires éditeurs et fabricants qui ne savent pas adresser le marché sur lequel O2i est pour sa part un acteur de référence.

Enfin, il n'y a aucun lien de dépendance avec Mitsubishi France. O2i est juste locataire de locaux techniques avenue Hoche, propriété de Mitsubishi France.

Dans le paragraphe 3.4.4, il s'agit d'une entité totalement indépendante de Mitsubishi Corp France. Il s'agit Mitsubishi Papermills qui fournit des consommables de type support papier et qui trouve juste en O2i, au même titre que n'importe quel autre fournisseur, un débouché commercial de plus.

### **3.2.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques**

Le métier d'O2i repose en partie sur la capacité de la Société à offrir à ses clients un rôle de conseil technologique et des solutions techniquement à jour ou en avance sur le marché. Dès lors, la maîtrise des technologies et la veille technologiques sont des facteurs clés de succès essentiels. A cet égard, la Société dispose d'une équipe de 4 ingénieurs dédiée en partie à la Recherche et au Développement et à la veille technologique. Elle peut ainsi étudier chaque évolution technologique ou nouveautés et décider de la/les proposer à ses clients. Par ailleurs, les contrats de partenariats exclusifs le sont uniquement pour les fournisseurs. O2i peut dès lors proposer des solutions innovantes en provenance d'autres acteurs que ses fournisseurs.

### **3.2.1.4 Risques liés aux pertes historiques passées**

L'activité historique de distribution de matières premières films et plaques pour les imprimeurs était fortement consommatrice de trésorerie (stocks importants et conditions de règlements clients à 120j) et faisaient peser sur la Société un risque d'immobilisation/stocks important lorsque les clients avaient des retards de paiements. Ce pôle s'est avéré structurellement déficitaire.

O2i n'intervient plus dans ce domaine que de manière radicalement différente faisant disparaître tous les risques passés (cf paragraphe 3.4.2).

Toutefois, les difficultés rencontrées dans le passé ont conduit la société à mettre en place des mesures de vérification de solvabilité de la clientèle très rigoureuses et aujourd'hui appliquées à l'ensemble de l'activité générée par la Société.

Ces méthodes strictes de maîtrise et de contrôle permettent à O2i d'afficher un taux de défaillance clients de l'ordre de 1%. Le délai moyen de règlement des factures clients est de 55 jours

### **3.2.1.5 Risques fournisseurs**

Outre les risques liés aux contrats de partenariats détaillés au paragraphe 4.1.2 du présent chapitre, O2i fait appel à un nombre relativement réduit de fournisseurs pour ses approvisionnements. Les principaux fournisseurs de la Société sont des fabricants de matériels, et des développeurs de solutions. Il existe un nombre élevés d'acteurs sur le marché des consommables susceptibles d'approvisionner la Société. O2i estime ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis de ses principaux fournisseurs. Le délai moyen de paiement des factures fournisseurs est de 30 jours.

## **3.2.2 Risque lié à la capacité des dirigeants de gérer des opérations éventuelles de croissance externe**

Jusqu'à la date du présent prospectus, la Société a réalisé une opération de croissance externe en reprenant le fonds de commerce des activités de services d'une société en cours de liquidation au mois de Mars 2005. Bien qu'aucun accord ne soit en cours de négociation ou n'ait été conclu en ce sens, et bien qu'elle privilégie la croissance organique la Société envisage, dans le cadre de son développement futur, l'éventualité de procéder à des acquisitions stratégiques.

Les dirigeants ont été amenés à conduire des opérations de restructuration, de fusion et de création d'entreprise. L'expérience de Jean-Thomas Olanò aux côtés de Mitsubishi pendant 6 ans est à ce titre significative et permet ainsi à la Société de disposer d'une expérience certaine en matière d'acquisitions. Les risques liés à de telles opérations sont divers : ils portent en autres sur les personnels (fidélisation des collaborateurs), l'organisation (redéfinition du schéma d'organisation et de fonctionnement), le passif éventuel des sociétés acquises, la non-constatation des synergies entrevues. La Société, au-delà du recours à des conseils spécialisés sur ces opérations, fera en sorte de mettre en place une méthodologie propre afin de limiter les risques associés aux opérations de croissance externe et aux réorganisations afférentes. Elle ne peut toutefois garantir que dans le cas où une acquisition se déroule de manière insatisfaisante cela n'ait de conséquences sur ses résultats ou sa situation financière.

### **3.2.3 Risques juridiques**

#### **3.2.3.1 Propriété intellectuelle**

La Société est propriétaire des marques de ses produits BigMailer et X-Flow.

Les noms de domaines suivants ont également fait l'objet d'un enregistrement :

- [www.o2i.biz](http://www.o2i.biz)
- [www.bigmailer.com](http://www.bigmailer.com).

La Société a engagé une procédure de dépôt du nom O2I.

Concernant Serv'oBox, la recherche d'antériorité venant de s'achever, le dépôt de la marque va être engagé.

La Société est propriétaire de l'ensemble de la propriété intellectuelle nécessaire à son exploitation à l'exception d'une licence qui lui a été concédée par un tiers (se reporter à la fin du paragraphe 3.4 4 ).

Vis-à-vis de cette concession de licence, O2I n'estime pas être en situation de dépendance dans la mesure où cette licence dont l'échéance se situe en 2008, permet d'enrichir une solution développée par O2I, qui pourrait tout-à-fait être commercialisée sans cette fonctionnalité supplémentaire.

A ce jour, Serv'oBox ne constitue qu'un relais de croissance et le développement commercial de l'offre ne fait que démarrer (environ une quinzaine de contrats signés à fin novembre 2005). Aussi, à ce jour, O2I estime que le non renouvellement de cette licence, n'aurait pas une incidence significative sur les perspectives de développement de l'activité.

#### **3.2.3.2 Réglementation applicable**

L'activité de O2I n'est soumise à ce jour à aucune réglementation spécifique. Les dirigeants n'ont connaissance, ou n'anticipent aucune évolution à court terme en la matière.

#### **3.2.3.3 Assurances**

O2i est titulaire des polices d'assurances suivantes :

	Equivalent des garanties en euros	Equivalent des franchises en euros (non applicable aux dommages corporels)
<b>Dommages avant livraison et/ou réception</b>		
Dommages corporels, matériels, et immatériels confondus, par sinistre - Sans pouvoir dépasser :	6.097.960,69	néant
Faute inexcusable//maladies professionnelle tous dommages confondus pas année d'assurance épuisable le cas échéant par un seul sinistre	1.000.000,00	néant sur corporel
I- Dommages corporels résultant d'intoxication ou empoisonnement alimentaire (par sinistre et année d'assurance)	762.245,09	néant
Autres dommages corporels		
II- Dommages matériels et immatériels sauf dans les cas suivants :	6.097.960,69	néant
a- Résultant de tout vol par personnel		néant
b- Tous dommages matériels (y compris vêtements) subis par les préposés	762.245,09 15.244,90	néant
c- Dommages causés par les préposés (par année d'assurance)	3.048,98	30,49 152,45
d- Dommages immatériels non consécutifs	762.245,09	néant
III- Dommages aux biens confiés/existants matériels et immatériels par sinistre	76.224,02 152.449,02	10% Minimum : 152,45 Maximum : 1.524,49
<b>Responsabilité civile produits en général (par sinistre et par année d'assurance)</b>		
Toutes activités / tous dommages confondus		10%
dont sur : dommages immatériels non consécutifs (hors corporels)	1.524.490,17 152.499,02	Minimum : 152,45 Maximum : 457,35
Défense Recours	15.244,90	néant

Aucune assurance « homme-clé » n'a été souscrite à ce jour.

En revanche, la Société a souscrit une assurance « Perte d'exploitation » qui prévoit en cas de sinistre, une indemnisation égale à la marge brute de l'exercice N-1, et ce dans la limite d'une marge brute de 9,3 M€. L'indemnisation serait payée au prorata temporis du nombre de mois impactés par le sinistre et empêchant une activité normale.

Au-delà de cette assurance prévoyant une indemnisation, O2I a cherché à mettre en place une organisation permettant d'optimiser la relance de l'activité. A cette fin, un back up complet des serveurs de gestion (outil informatique sur lequel repose la gestion comptable et commerciale) est assuré au sein du centre technique qui se trouve localisé dans un lieu extrêmement protégé (abritant des coffres de banques, cet immeuble est ignifugé et gardé 24h/ 24.

A court terme, O2I entend également mettre en place un back-up des principaux paramètres techniques du centre technique parisien au sein des locaux à Gennevilliers.

O2i estime avoir mis en œuvre une politique de couverture satisfaisante des principaux risques liés à son activité satisfaisante. La Société entend appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

### **3.2.4 Risques financiers**

#### **3.2.4.1 Risques de change**

La Société réalise près de 100% de son chiffre d'affaires et de ses approvisionnements en Euros. Elle ne fait donc face à aucun risque de change.

#### **3.2.4.2 Risques de taux**

La Société n'a souscrit aucun endettement financier long terme à la date du présent prospectus. Au 30 juin 2005, l'endettement était composé de dépôts reçus de la clientèle à hauteur d'environ 22 K€ et de concours bancaires court terme pour près de 61 K€. A la même date, la trésorerie totale de la Société s'élevait à 2.049 K€ dont 278 K€ de trésorerie, près de 1,6 M€ en SICAV de trésorerie et le solde en actions cotées (96 K€). La Société ne considère pas être exposée de manière significative à un risque de taux.

#### **3.2.4.3 Risques de liquidité**

Le bilan consolidé au 30 juin 2005 faisait état de la situation de liquidité suivante :

<b>ACTIF</b>	<b>K€</b>	<b>PASSIF</b>	<b>K€</b>
Clients	3.352,2	Fournisseurs	1.901,7
Autres créances	457,2	Dettes financières	83,5
Disponibilités	2.048,9	Dettes fiscales et sociales	973,2
Charges constatées d'avance	261,3	Autres dettes	322,6
		Produits constatés d'avance	511,3

A la date du présent prospectus, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité en raison notamment de sa trésorerie disponible (plus de 2 M€ au 30 juin 2005) et de l'absence d'engagement à ce jour, en matière d'investissements et/ou de charges pesant sur un bien immobilier).

Outre sa trésorerie disponible, la Société dispose à ce jour, des autorisations suivantes :

- Découverts bancaires (non utilisés à ce jour): 150 K€ auprès de la Banque Populaire Rives de Paris et 150 K€ auprès de la Société Générale
- Escompte (non utilisé à ce jour): Bien que la Société n'utilise jamais d'escompte, elle dispose d'une autorisation d'escompte de 900 K€ auprès de la Banque Populaire Rives de Paris et d'une autorisation non définie auprès de la Société Générale
- Affacturage : Un contrat d'affacturage a été conclu en 2003 auprès de GE Capital pour une partie de la clientèle sur les produits consommables et matières premières Pré presse. Le contrat est actuellement en phase de préavis pour résiliation à fin février 2006. L'en cours au titre de ce contrat à fin septembre 2005 s'élevait à 567 K€. Ce montant est en cours d'extinction progressive.
- Dailly : néant.

En outre, il est précisé qu'à ce jour, la Société n'est plus titulaire ni de contrat de crédit-bail, ni de dettes financières. Les seules dettes de cette nature au bilan au 30 juin 2005 (22,6 K€ concernent des dépôts reçus de clients).

Au 30 juin 2005, la Société avait eu recours de manière ponctuelles à un découvert bancaire, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le capital social d'O2I au 30 septembre 2005 s'élève à 750.000 € et ses capitaux propres à 4.514.990 € (cf 2.2.2).

Ainsi, O2I considère à ce jour, le risque de liquidité comme non significatif.

### 3.2.4.4 Risques actions

Compte tenu de la nature de ses placements (se reporter au paragraphe 4.2.3.), la Société estime ne pas être confrontée de manière significative à un risque actions. Le détail du portefeuille au 30 juin 2005 est le suivant :

Au 30 juin 2005	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Gain latent
Actions tierces	95 874	-	95 874	4 866 €
Actions propres	-	-	-	-

A ce jour, l'intégralité du portefeuille actions a été liquidé et s'est soldé par une plus-value de l'ordre de 20 K€.

Aucune procédure d'encadrement du risque d'actions n'existe dans la mesure où ce placement en titres cotés était exceptionnel, la Société n'a pas vocation à placer ses disponibilités sur ce type de supports. L'intégralité des disponibilités est placée en des SICAV monétaires.

Enfin, il est à noter que la Société a consenti à la BICS un nantissement de SICAV monétaires à hauteur de 74 K€ en garantie du découvert autorisé de 150 K€.

Comme déclaré au paragraphe 2.2.1, O2I estime compte tenu de ses capitaux propres et de sa trésorerie disponible, être à même de faire face à ses engagements étant entendu qu'aucun engagement nouveau n'a été contracté depuis le 30 septembre (cf paragraphe 2.2.2).

### **3.2.5 Risque lié à l'historique de pertes**

Les comptes consolidés proforma relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004 font ressortir des pertes nettes. Cet historique est expliqué aux paragraphes 3.1 et 3.3.1.5 du présent prospectus à travers l'analyse sectorielle de l'activité de la Société sur les trois derniers exercices. Les dirigeants estiment à ce jour, avoir engagé toutes les mesures requises pour l'assainissement du pôle d'activité qui était déficitaire. D'ailleurs, ces efforts ont pris tout leur effet dès les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2005 lesquels affichent un retour au bénéfice global et un retour à l'équilibre de l'activité anciennement déficitaire, et qui aujourd'hui, ne constitue plus un pôle d'activité distinct.

### **3.2.6 Absence de distribution de dividendes passés**

A ce jour, la Société n'a jamais versé de dividendes. En revanche, O2I entend engager une politique de distribution dès 2006 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Le taux de distribution envisagé pourrait être de l'ordre de 25%.

### **3.2.7 Risque environnemental**

La nature des activités d'O2i n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement.

### **3.2.8 Dépendances**

#### **3.2.8.1 Dépendance vis-à-vis d'hommes clés**

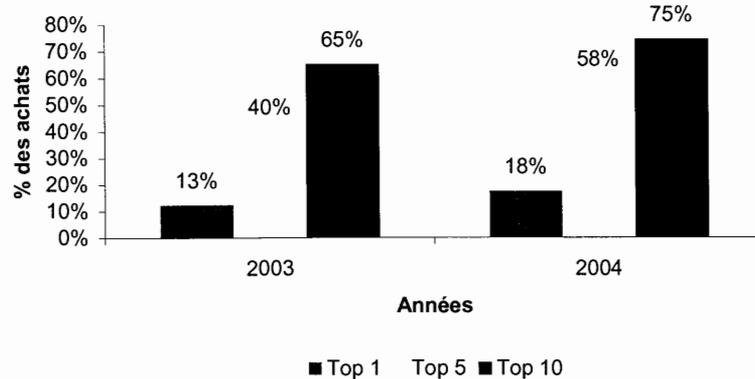
Jean Thomas Olano, actionnaire principal et Président d'O2i a fédéré autour de lui une équipe de cinq collaborateurs clés aux postes stratégiques de la Société. Toutefois, à l'exception de JT Olano, aucune personne ne détient de fonction transversale chapeautant l'ensemble des activités d'O2i.

En cas de départ ou d'indisponibilité de ce dernier, la Société estime toutefois qu'une grande partie des tâches effectuées par son dirigeant pourraient être opérées, par d'autres collaborateurs clés, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation aux fonctions laissées vacantes.

#### **3.2.8.2 Dépendance vis-à-vis d'un fournisseur**

La Société est relativement indépendante par rapport à ses fournisseurs qui sont peu nombreux (environ 20 sociétés). En effet, le premier fournisseur d'O2i représentait au 31 décembre 2004, 18% de ses approvisionnements (13% en 2003) :

### Part des principaux fournisseurs dans les approvisionnements



O2i est en relation avec l'ensemble des acteurs du marché sur chacun de ses métiers.

Sur l'activité de distribution de consommables, le nombre élevé d'acteurs/fabricants est largement favorable à l'indépendance d'O2i face à ses fournisseurs. En effet, la société peut modifier ses sources d'approvisionnement très rapidement.

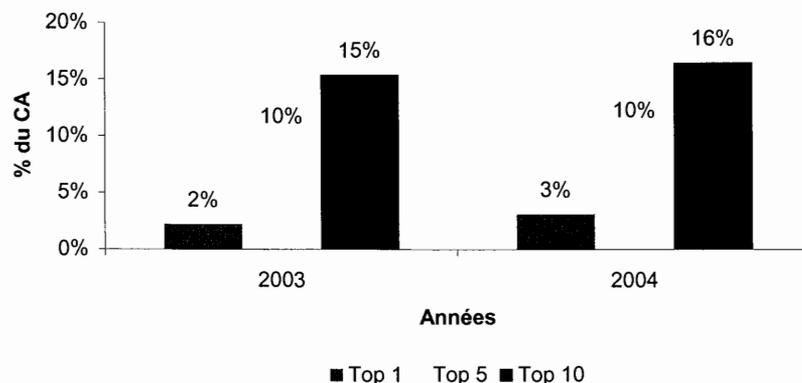
De plus, sur l'activité d'intégration de solutions à fortes valeur ajoutée, O2i évolue sur un segment où le nombre d'intervenants capables de commercialiser des solutions intégrées est relativement faible. Le rapport de force est encore une fois au désavantage des fournisseurs.

O2i estime donc ne pas être dépendant d'un fournisseur.

### 3.2.8.3 Dépendance vis-à-vis d'un client

O2i travaille avec environ 450 clients qui se composent principalement d'imprimeurs, de photgraveurs et d'agences de communication (85% du chiffre d'affaires). O2i ne souffre d'aucune dépendance vis-à-vis de ses clients. Les 10 principaux clients de la société réalisent un CA cumulé d'environ 16% (les 20 premiers : 26%), et parmi les 5 premiers clients de la Société en 2004, seule une entreprise apparaissait dans le classement en 2003 :

### Part des principaux clients dans le chiffre d'affaires d'O2i



Il est à noter qu'au cours des exercices 2003 et 2004, O2i commercialisait encore du matériel et des matières premières pré-presses : films, plaques et chimie. Les clients de la société étaient

dès lors des groupes actifs dans ces domaines. Le désengagement graduel et volontaire de cette activité devrait modifier pour l'exercice en cours la structure des principaux clients d'O2i sans toutefois créer une dépendance vis-à-vis d'un client. O2i maintient la relation commerciale et continue de leur vendre des produits consommables.

De plus, la Société tend à travailler de manière croissante directement avec les annonceurs et les éditeurs réduisant encore l'importance de la concentration de ses principaux clients imprimeurs, photogreveurs et agences de communication.

O2i n'accorde de remises de fin d'année que sur une partie du chiffre d'affaires généré par la vente de consommables. Les montants concernés sont non significatifs.

### **3.2.9 Absence de cotation antérieure et risque de fluctuation des cours**

Jusqu'à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris, les actions de la Société n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions de la Société, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera.

Le prix des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris pourrait ne pas refléter les performances futures du cours. Le cours, qui établira postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris, est susceptible de varier significativement par rapport à ce prix. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être négativement affectés.

### **3.2.10 Opérations récentes sur le capital**

En juin 2005, les dirigeants ont cédé un total de 5 actions (avant division du nominal par 300) au profit de 5 personnes en vue de la transformation de la Société en SA. Le prix de cession (0,50 €) fait ressortir une décote de 92% par rapport au milieu de fourchette de prix d'introduction.

En septembre 2005, l'associé du cabinet KPMG signataire des comptes de Data Web et O2i (ex-MC2i) jusqu'à leur absorption par Oxia et deux de ses proches, ont acquis un total de 150.000 titres O2i auprès de MM. Olano et Clary, au prix de 1,5 € par action, prix faisant apparaître une décote de 72% par rapport au milieu de fourchette de prix.

Ces cessions ont été annulées le 30 novembre 2005 par le biais de résolutions de vente.

### **3.3 Informations concernant l'émetteur**

#### **3.3.1 Histoire et évolution de la Société**

##### **3.3.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société**

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est « O2i » depuis le 15 septembre 2005, date à laquelle la société a repris le nom d'une de ses filiales ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine.. Auparavant, la raison sociale de la société émettrice était Oxia.

##### **3.3.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur**

O2i est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 478 063 324.

##### **3.3.1.3 Date de constitution et durée**

La Société a été constituée le 30 juillet 2004 pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La société faisant appel public à l'épargne moins de deux ans après sa création, un rapport sur la vérification des actifs et des passifs a été établi. Il est présenté intégralement au paragraphe 3.21 à la fin du présent prospectus.

##### **3.3.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités**

La Société a été constituée à l'origine sous forme d'une société à responsabilité limitée. Elle a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005. La Société, régie par le droit français, est soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est sis 4, Place du Village, 92230 Gennevilliers, France. Son numéro de téléphone est le 01 41 47 70 47.

##### **3.3.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société**

- |      |  |
|------|--|
| 1989 | Création par Jean-Thomas OLANO de la société O2i (initialement dénommée Intélélique) offrant de l'ingénierie et des services informatiques aux acteurs du secteur de la production graphique : agences de communication, photographeurs, imprimeurs, éditeurs, etc |
| 1997 | Fin 1997, le chiffre d'affaires d'O2i atteint 45 millions de francs quand Jean Thomas Olano décide de céder la société à Mitsubishi Corps pour s'adosser à un grand groupe industriel. JT Olano continue de diriger la société re-dénommée MC Intélélique          |
| 2000 | Mitsubishi Corps décide de confier la direction de sa filiale déficitaire MC Imaging, spécialisée dans la distribution auprès des imprimeurs de matières premières films, plaques et chimie, à JT Olano.   |

Création par Mitsubishi Corps de MC Dataweb (services Internet et Telecom) dont la direction est confiée à Lionel Clary.

2001 Mitsubishi décide de fusionner les deux structures (MC Intélectique et MC Imaging), donnant naissance à la société MC2i en janvier 2001. Un plan de restructuration est mis en place visant sur la période 2001-2004 à développer les activités de services et d'ingénierie et désengager graduellement le groupe des activités de distribution de matières premières et d'équipements industriels.

Ainsi, entre 2002 et 2003, le CA des activités d'ingénierie progresse de 8,3 à 10,3M€ alors que celui de l'activité négoce est ramené de 14,5 à 11,4M€.

2004 Mitsubishi n'étant plus producteur de films et plaques (fin 2003), le groupe décide de céder les sociétés MC2i et MC Dataweb, détenues respectivement à 100% et 80% par le groupe Mitsubishi, à leurs managers, après avoir préalablement réalisé les investissements nécessaires.

A cette fin, les deux dirigeants, JT Olano et Lionel Clary créent le 31 août 2004, une holding dénommée OXIA, qu'ils détiennent respectivement à hauteur de 80% et 20%.

Dans un premier temps, OXIA rachète la quote part de capital détenue par le groupe Mitsubishi dans chacune des deux sociétés. Puis, après le rachat des 20% dans Dataweb détenus directement et à parts égales par Messieurs M. Olano et Clary, OXIA devient actionnaire à 100% de ses deux filiales MC2i et MC Dataweb, lesquelles sont respectivement redénommées O2i et Dataweb.

Fin 2004, l'activité d'ingénierie de O2i affiche une nouvelle croissance de 8% pour atteindre un CA de 11,2M€ alors que l'activité négoce atteint un chiffre d'affaires de 7,2M€.

2005 En septembre 2005, à des fins de rationalisation de structure, OXIA absorbe ses deux filiales O2i et DataWeb par le biais de transmissions universelles de patrimoines. A cette occasion, OXIA reprend la dénomination sociale de O2i, puis, se transforme en société anonyme.

L'activité de prestations de services poursuit sa croissance alors que l'activité distribution qui a atteint un équilibre d'exploitation n'est plus exercée qu'à travers un contrat d'agent commercial avec Kodak.

### 3.3.2 Investissements

#### 3.3.2.1 Principaux investissements réalisés

L'activité actuelle de O2i ne nécessite pas d'importants investissements. Ces derniers ont pour l'essentiel été consacrés à l'acquisition de matériels informatiques et de bureau pour accompagner la croissance de la Société et de ses effectifs.

Sur les trois derniers exercices, les investissements comptables ont concerné :

En 2002 : les investissements bruts se sont élevés à environ 1.160 K€ dont principalement :

- Incorporels : 183 K€ d'acquisitions de licences et logiciels et de 19 K€ de frais de dépôt de nom ;
- Corporels : 360 K€ d'équipements matériel et agencements du centre technique, 338 K€ d'achats de matériel mis en location chez des clients, environ 148 K€ d'équipement bureautique, près de 220 K€ de mobilier et agencements de bureaux et enfin,
- Financiers : la quasi-totalité (soit 158 K€) concernent des dépôts de garantie et cautions .

En 2003 : les investissements bruts se sont élevés à environ 808 K€ dont principalement :

- Incorporels : 109 K€ représentant des achats de logiciels et le coût d'acquisition d'un contrat de distribution exclusif de matériel. Ce contrat concernait l'activité pré presse. Il y a été mis fin en 2004;
- Corporels : 464 K€ d'achats de matériel mis en location chez des clients, 39 K€ d'équipements du centre technique, environ 198 K€ d'équipements bureautiques et agencements de bureaux ;
- Financiers : 5 K€ de prêts et dépôts de garantie.

En 2004, les investissements se sont élevés à 174 K€ dont principalement :

- Incorporels : 4K€ relatifs à des acquisitions de licences notamment bureautiques,
- Corporels : 55 K€ d'équipements matériel du centre technique, 15 K€ d'achats de matériel mis en location chez des clients, et, près 99 K€ pour de l'équipement bureautique informatique .
- Financiers : Sur un total de 24 K€, l'essentiel était relatif à des prêts au personnel et plus marginalement à un complément de caution relatif à la location de bureaux (1,5 K€).

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005, les investissements se sont élevés à 196 K€ dont :

- Incorporels : 71 K€ dont 59 K€ pour l'acquisition d'un fonds de commerce - cf note 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 3.18.1.4 et environ de 12 K€ de licences informatiques essentiellement bureautiques.
- Corporels : Sur un total d'environ 125 K€, 19K€ concernent des équipements dédiés au centre technique, 26 K€ d'achats de matériel mis en location chez des clients. Le solde est relatif à du matériel de bureau et informatique (37 K€), des installations générales (34 K€) ainsi qu'à du matériel de transport (9 K€).

Depuis la clôture du semestre, aucun investissement significatif n'a été réalisé et à ce jour, aucun engagement ferme d'investissement n'a été contracté.

En terme de financement, la Société a dans la plupart des cas financé ses investissements par des découverts bancaires (se reporter aux commentaires sur les tableaux de flux de financement).

### **3.3.2.2 Investissements à venir**

Le marché sur lequel évolue O2i est en perpétuelle évolution. Les innovations technologiques sont nombreuses et contraignent les acteurs du marché à consacrer des budgets importants à la veille technologique.

Ce constat est certes vrai pour O2i mais moins que pour les éditeurs ou fabricants eux-mêmes puisque O2i se positionne principalement en tant qu'intégrateur indépendant de solutions à forte valeur ajoutée, et peut ainsi choisir à sa convenance les technologies disponibles les mieux adaptées à son activité. Il suffit ainsi à O2i de maîtriser ces technologies en terme d'application pour les intégrer dans ses solutions et les préconiser à ses clients.

Dans les années à venir, la Société réalisera les investissements nécessaires au maintien de l'avantage concurrentiel décisif constitué par la maîtrise technologique dans ce marché.

Toutefois, la Société estime qu'à l'avenir, le montant annuel des investissements devraient être du même ordre que ceux engagés sur 2004, le développement de l'infogérance ne requérant pas pour sa part d'investissement spécifique majeur.

En effet, l'infrastructure actuelle qui permet de gérer à distance, à partir de ce centre, les plateformes informatiques des clients, n'est utilisée qu'à hauteur de 20% de ses capacités.

### **3.4 Aperçu des activités**

Depuis sa création, O2i est spécialisée dans la prestation de services et l'ingénierie informatique pour les secteurs d'activité de la communication et de la production graphique numérique. Elle intervient ainsi auprès d'une clientèle de grandes entreprises, de grands groupes de communication et d'éditeurs, ainsi qu'auprès d'industriels de la production graphique tels que les imprimeurs. Cette activité est appelée « DTP » (DeskTop Publishing).

La Société propose un panel de prestations allant de la simple maintenance d'installations informatiques à des contrats de régie et d'infogérance. L'une des caractéristiques de ces secteurs d'activité est leur forte propension à l'intégration de technologies informatiques et télécoms de pointe.

C'est pourquoi O2i commercialise également des solutions et des équipements informatiques spécifiques à l'industrie graphique tels que des stations de travail, des solutions serveurs, etc.). La production graphique numérique nécessite aussi une parfaite maîtrise de la colorimétrie et de la calibration des différentes composantes de la chaîne de production graphique et c'est donc tout naturellement que O2i propose à ses clients une

gamme complète de consommables (encres et supports spéciaux d'impression) pour la production de leurs épreuves couleur de contrôle.

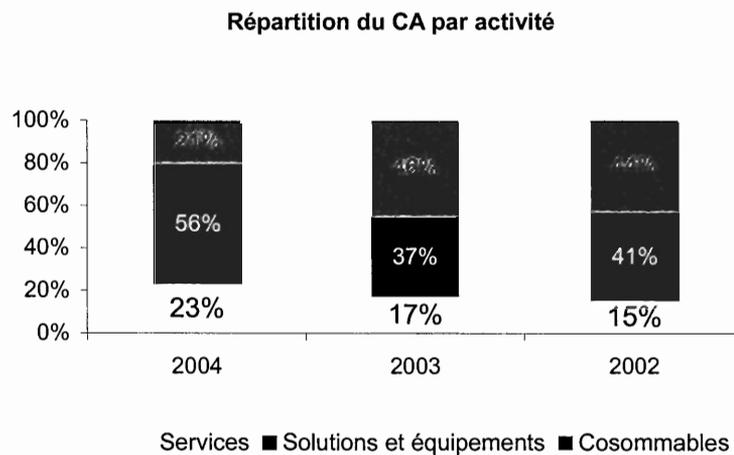
Afin de proposer le meilleur de la technologie disponible sur le marché et adaptée à chaque cas précis, O2i a conclu des partenariats avec des acteurs majeurs.

La présentation détaillée de l'offre O2i qui suit évoquera aussi l'activité dite « Pré-presse » relative distribution de matières premières (films, plaques et chimie) pour les imprimeurs (activité dite matières premières prépresse) qui résulte de l'époque où O2i avait cherché un adossement industriel auprès de Mitsubishi (se reporter au paragraphes 3.1 et 3.3.1.5).

### 3.4.1 Détail des activités d'O2i

L'activité d'O2i est centrée sur une vaste gamme de solutions et de services complémentaires destinés aux acteurs des industries graphiques numériques et de la communication. Elle comprend des prestations de services à forte valeur ajoutée, la vente de solutions d'équipements dédiées, et la vente de consommables spécifiques.

**Répartition de l'activité « DTP » totale par type de prestations vendues (en pourcentage de chiffre d'affaires au 31 décembre) :**



#### 3.4.1.1 Prestations de services

Face à la complexification technologique des outils et le constant besoin de mise à jour des connaissances de ses clients, O2i a développé une gamme de prestation de services à forte valeur ajoutée visant à permettre à ses clients d'assurer leur production graphique numérique dans les meilleures conditions de prix, de délais et de qualité :

##### ► Les contrats de maintenance :

Il existe 4 types de contrats de maintenance :

- *le contrat « Crystal »* : ce contrat de maintenance préventive consiste à bénéficier en temps partagé (en régie), d'une ou plusieurs visites mensuelle(s) d'un responsable technique affecté à la plateforme d'un nombre limité de clients. Le responsable technique intervient de manière préventive pour la mise à jour des

définitions des virus fournies par les éditeurs, l'élimination des anomalies, des fichiers temporaires, des doublons, de la vérification des sauvegardes, etc. De plus, une solution curative pour les urgences est à la disposition des clients grâce à un service de Help Desk (2 techniciens généralistes répondant à une centaine d'appels par jour).

- *le contrat « Titane »* : O2i assure à ses clients le bénéfice d'une maintenance globale, préventive et curative, pour l'ensemble des stations de travail et/ou serveurs en contrepartie d'un abonnement mensuel forfaitaire. Ce contrat prévoit :
  - maintenance préventive : installation des logiciels d'exploitation, des pilotes de périphériques, mise à jour des définitions des virus, réglage des postes et élimination des anomalies, fichiers temporaires, défragmentation, etc.
  - maintenance curative : intervention sur site garantie sous 24h, récupération des données et réinstallation des logiciels d'exploitation et d'application, etc.
  - Help Desk et gestion des garanties constructeurs et de l'historique des interventions.
- *le contrat « Hardware »* : contrat de maintenance curative assurant aux clients de la Société une maîtrise de leurs coûts et des délais. La Société assure par ailleurs une aide opérationnelle à la migration vers OS X ou XP et un rôle de conseil grâce à une veille technologique permanente (préconisation des évolutions de matériels, logiciels, etc.). Enfin, cette veille permet de crédibiliser le rôle de conseil d'O2i et de référencer les équipements technologiquement pointus de ses fournisseurs et répondant avec pertinence aux problématiques de ses clients.
- *le contrat de télémaintenance* : une majorité des problèmes auxquels sont confrontées les entreprises ainsi que les techniciens de la Société peuvent être résolus grâce à des manipulations à distance (taux constaté : 75%). Aussi, afin de réduire les coûts et les délais d'intervention, O2i a mis en place un service de télémaintenance curative permettant d'éviter les déplacements inutiles et de maîtriser les dépenses. A cet effet, la Société garanti le rappel dans les deux heures suivants le premier contact avec le centre d'aide à distance. Un technicien est enfin envoyé sur place en cas de problème persistant.

Les contrats proposés par O2i sont des contrats annuels renouvelés par tacite reconduction. La société compte à ce jour environ 250 différents contrats de maintenance. Le taux de renouvellement constaté au titre de 2004 est supérieur à 90%.

### **► Les services Télécom et d'infogérance**

Les coûts et la complexité liés à l'administration des nouvelles technologies, particulièrement les flux de communication (Internet et messagerie), conduisent les PME/PMI à chercher des solutions globales d'infogérance auprès de partenaires externes.

Fort de ses compétences dans le domaine des flux de production graphique et bureautique, O2i a développé une gamme de services destinés à la gestion et la sécurisation des flux de communication. Ainsi, la Société propose à ses clients l'hébergement de serveurs de gestion, de bases de données, l'administration à distance, et la sécurisation des flux informatiques et télécoms qui les accompagnent. O2i est notamment à ce titre centre certifié Microsoft-Navision (éditeur de progiciels de gestion ERP- leader sur le marché des PME/PMI). A ce jour, la société compte 50 clients parmi lesquels des filiales de groupes tels que PPR. Ces contrats sont généralement d'une durée de 3 ans et renouvelables.

O2i est également l'éditeur d'une solution permettant de transférer à partir d'une simple boîte mail des fichiers sans limite de poids ([www.bigmailer.fr](http://www.bigmailer.fr)), et ce en s'affranchissant donc de la limite de poids de fichiers de 5Mo que les fournisseurs d'accès à l'Internet ont instaurés pour les pièces jointes aux messages électroniques.

A cette fin, la société dispose d'un centre technique d'installation informatiques et télécoms de 300m<sup>2</sup> au centre de Paris. Ce centre de profit spécialisé dans la gestion et le suivi des serveurs de messagerie, l'hébergement, etc. emploie 2 personnes à plein temps.

De nouveaux produits et prestations ont été et sont développés par la Société qui perçoit ce marché comme englobant un de ses relais de croissance dans les années à venir.

#### **► La calibration colorimétrique de la chaîne graphique numérique de production :**

O2i assure pour le compte de ses clients un service de calibration et de maintien de la colorimétrie. L'objectif de cette gamme de services est de permettre aux entreprises actives dans la production graphique numérique de maîtriser les couleurs pour leurs productions de documents, de l'écran de l'ordinateur aux sorties couleurs définitives. A cet effet, O2i dispose d'un savoir faire pointu sur plus de 200 plateformes de production différentes et d'une gamme d'outils et de logiciels spécialisés.

O2i assure enfin des audits, la formation du personnel de ses clients et l'installation de matériels.

Bien que ne représentant que 22% de son chiffre d'affaires au titre de 2004, l'activité de services présente un intérêt vital pour la Société grâce à la récurrence de ses revenus (environ 70% du CA est récurrent), et à un niveau de marge élevé. O2i consacre ainsi une part importante de ses efforts dans le développement de services.

De par sa position de leader sur le marché, O2i facture les prestations journalières de services entre 1.100 et 1.300 € HT.

#### **3.4.1.2 Ventes de solutions et d'équipements**

O2i développe et commercialise principalement des solutions intégrées ainsi que des équipements de travail ou de calibration.

#### **► Les solutions serveurs :**

L'offre de solutions intégrées d'O2i comprend des solutions serveurs, des solutions de calibration et de gestion de flux de production originales et standardisées. La société dispose à ce jour de 7 solutions : 3 pour la calibration et 4 pour la gestion des flux. Ces solutions sont fondées sur les serveurs Apple « XSERVE » et « XSERVAID » :

- « X-Flow » : Cette solution originale créée autour du serveur Mac OS X permet aux clients de la Société d'assurer :
  - la gestion de tous les types de fichiers (gestion des noms, de partage, etc.) quelque soit la plateforme (Mac, Unix, PC) ;
  - la gestion des flux de production par l'organisation, le séquençement et l'automatisation des tâches ;
  - le pilotage des périphériques entrée/sortie,

- la gestion de base de données (organisation des données, gestion de l'archivage, recherche de mots clés dans les fichiers PDF, etc.) ainsi que la publication de ces bases sur internet en toute sécurité,
  - la génération de fichiers PDF à la résolution souhaitée,
  - la gestion des archivages et des sauvegardes.
- « *One flow* » est un logiciel développé par EFI (Electronic For Imaging) et commercialisé et personnalisé exclusivement par O2i. Il unifie les environnements numériques et offset grâce à des fonctionnalités pré presse numériques. Ce logiciel permet notamment l'amélioration de la qualité des documents, la réduction des délais d'exécution et donc des coûts.
  - « *Dalim* » comprend des solutions modulaires allant du flux préformaté, jusqu'à des flux créés sur mesure par rapport à des besoins particuliers. La société propose une suite d'applications apportant des fonctionnalités complémentaires (« *Swing* », « *Twist* », « *Printempo* » et « *Mistral* »).
  - « *Match Flow Composer* » a une double fonction : un utilitaire de conversion de fichiers capable de reconnaître la quasi-totalité des fichiers, et un RIP logiciel permettant de produire des fichiers bitmap haute résolution.

Enfin, une gamme de services complémentaires comprenant, notamment, le paramétrage des flux de production, la maintenance et la télémaintenance, les services de mise à jour et de formation, est proposée aux clients.

O2i intègre les produits en les sélectionnant sur l'ensemble du marché informatique et paramètre les logiciels aux besoins de ses clients. La Société commercialise ainsi environ une centaine solutions par an.

Ces solutions à forte valeur ajoutée sont possibles grâce à la maîtrise technologique des équipes de la Société et à son travail permanent de veille.

**► Les solutions de colorimétrie et de calibration : Les solutions d'épreuve couleur numérique professionnelles**

La gamme de solutions d'épreuve couleur d'O2i comprend des solutions d'impression et de gestion de la colorimétrie et de la calibration, notamment les gammes de l'éditeur allemand GMG, ainsi que les solutions de l'éditeur COMPOSE de Hong Kong. Ces logiciels ont permis à O2i de créer la gamme X-Dotproof, pour la réalisation d'épreuves couleurs tramées chromatiquement fidèles. Un logiciel d'impressions d'épreuves numériques, « *Vision Express* », pour les épreuves dites « ton continu » ainsi qu'une gamme d'outils, « *Xrite Color Ensemble* » viennent compléter cette gamme. Cette gamme de solutions se décline donc de la manière suivante :

- Des solutions d'épreuve petit et grand format « *GMG ColorProof* » et « *X-Dotproof* » pilotant des traceurs Epson et Hewlett Packard : elles permettent de produire des sorties tramées de haute qualité garantissant l'intégrité entre l'épreuve et les plaques.
- Les solutions « *Vision Express* » : ces solutions assurent une plus grande qualité d'image et de vitesse de traitement en réduisant l'utilisation de supports.
- Les outils et systèmes de calibration « *XRite Color Ensemble* » : Cette gamme d'outils permet aux professionnels des arts graphiques de gérer les couleurs de l'ensemble des périphériques (moniteurs, appareils photos numériques, scanners,

etc.). La Société commercialise ces solutions avec des logiciels de caractérisation avancés assurant à ses clients une performance des outils.

Au titre de 2004, O2i a commercialisé environ 90 solutions de ce type.

#### **► La gamme d'équipements**

La production d'images numériques et de fichiers graphiques nécessitent l'utilisation d'équipements et de systèmes informatiques haut de gamme ainsi que l'intégration des technologies réseaux et télécoms les plus performantes.

La Société commercialise des stations de travail dédiées au travail de l'image et de la mise en page de documents ainsi qu'une gamme complète de solutions serveurs à hautes performances et capacité. Cette gamme de solutions constitue la principale source de revenus de l'activité solutions et équipements d'O2i. O2i intervient également dans la mise en place de réseaux informatiques et télécom haut débit capable de transporter les fichiers images de ses clients. C'est ce qui explique la forte valeur ajoutée dégagée dans la catégorie vente d'équipements.

Enfin, O2i commercialise des pièces détachées d'équipements tels que des disques durs, pour la maintenance des équipements.

Les ventes d'équipements sont systématiquement complétées par des prestations de services à forte valeur ajoutée : maintenance, formation, calibration personnalisée, etc.

#### **3.4.1.3 Ventes de consommables**

La Société édite un catalogue regroupant l'ensemble des produits consommables nécessaires aux professionnels des arts graphiques numériques, notamment des consommables destinés aux solutions d'épreuve couleur numérique professionnelles dites « proofing » (2,1M€ de ventes sur l'exercice clos le 31/12/2004) ainsi que des supports spéciaux et papiers (0,6M€). Ce catalogue regroupe environ 500 références produits classés en :

- Encres et supports papiers spécifiques pour l'impression d'épreuves couleur professionnelles;
- Supports pour l'impression numérique grand format.

O2i référence les produits de l'ensemble des acteurs du marché tels que Kodak, GMG, Mitsubishi, Epson, HP, Xerox, etc.

Ces produits spécifiques assurent à O2i une récurrence de revenus non négligeable et le maintien de relations commerciales avec ses clients. Elles lui permettent une commercialisation plus aisée de ses solutions et services à forte valeur ajoutée. Enfin, le caractère systématique des commandes de consommables permet à la Société de bénéficier de marges nettes confortables grâce notamment aux économies liées à l'absence d'efforts de commercialisation.

#### **3.4.2 La distribution d'équipements industriels : Une mutation profonde**

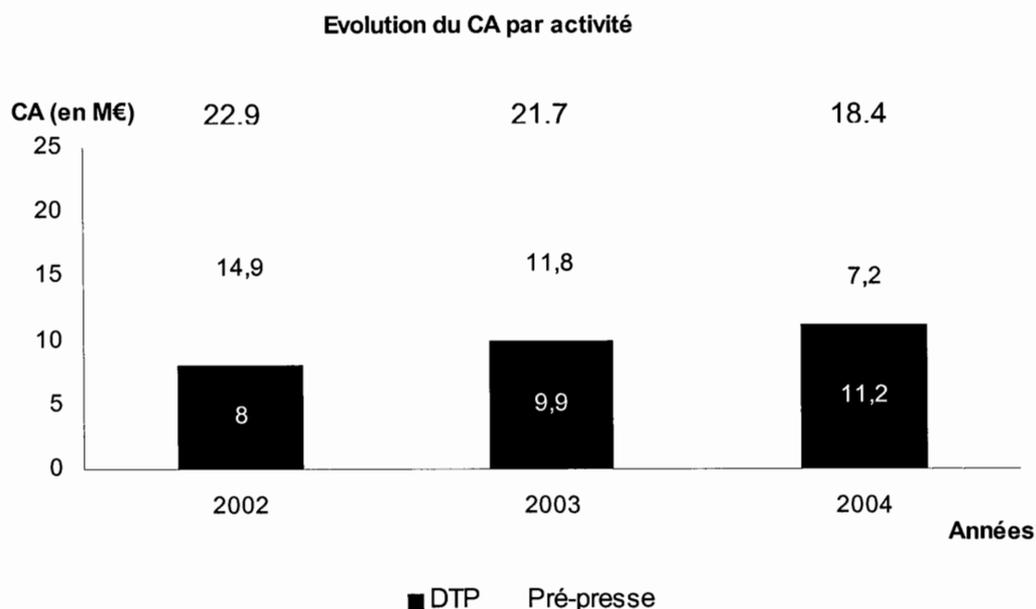
Comme expliqué précédemment dans le présent document, Mitsubishi Corps a exploité pendant longtemps une activité de production de matières premières et d'équipements industriels (activités pré-presses) pour la production graphique que sa filiale, dénommée alors MC2i, commercialisait. Structurellement déficitaire, cette activité a connu depuis

l'arrivée des dirigeants actuels, une phase de restructuration profonde. Elle reposait sur la gestion de commandes générant un besoin en fonds de roulement important et constituait par conséquent, un risque majeur de stock et de défaut de paiement des clients.

Après avoir progressivement assaini ce secteur de 2002 à 2004 (baisse du CA mais retour à l'équilibre au 1<sup>er</sup> semestre 2005), les dirigeants ont décidé à compter de la fin 2004 de continuer à intervenir dans ce domaine si étroitement lié à leur cœur d'expertise, mais de manière très limitée afin d'une part d'éviter tous les risques et d'autre part d'intégrer complètement cette activité à leurs métiers services et ingénierie.

Cette activité masquait les bénéfices générés par les autres prestations (ingénierie et services PAO : activités DTP) que la Société s'efforçait de développer.

Le tableau ci-dessous présente l'effet de ciseau constaté entre les deux secteurs d'activité :



O2I assure toujours une présence symbolique sur ce segment pré-presse par le biais d'un accord signé avec Kodak Polychrome Graphic en novembre 2004 prévoyant la cession par O2I de la gestion de sa clientèle sur ce segment d'activité.

La Société n'intervient donc qu' exclusivement en tant qu'agent commercial et ne supporte pas les risques attachés à la gestion des stocks et des défauts de paiement. Ainsi, le CA généré sur le 1<sup>er</sup> semestre s'est élevé à 1,1 M€ mais a été marqué par le retour à l'équilibre (+6 K€).

Compte tenu de la nature même des produits qui a considérablement évolué vers le tout-numérique, O2I ne considère plus aujourd'hui cette activité « pré-presse » comme un secteur d'activité à lui-seul mais dorénavant comme un prolongement naturel de son « core business ».

L'exercice 2005 marque une réelle transition pour O2I qui déploie désormais ses activités sur un seul et unique domaine d'expertise : le DeskTop Publishing (DTP).

### 3.4.3 Le positionnement d'O2i dans la chaîne de valeur

La création de valeur dans l'industrie des arts graphiques numériques se répartie entre quatre types de sociétés intervenants à différent stade de la chaîne de production graphique et apportant une valeur ajoutée plus ou moins importante. On distingue :

- Les fabricants de matériels et les éditeurs de logiciels ;
- Les photgraveurs, imprimeurs et éditeurs ;
- Les agences de communication (Omnicom, Ogilvy, Publicis, Havas, etc.) ;
- Les annonceurs (Renault, BNP Paribas, France Télévision, etc.).

Les sociétés d'ingénierie et de services informatiques pour la production graphique numérique se positionnent entre, d'une part, les fabricants de matériels et les éditeurs de

logiciels, et d'autre part, les photgraveurs, les imprimeurs et les éditeurs. O2i acquiert auprès des premiers les produits nécessaires à l'activité des seconds.

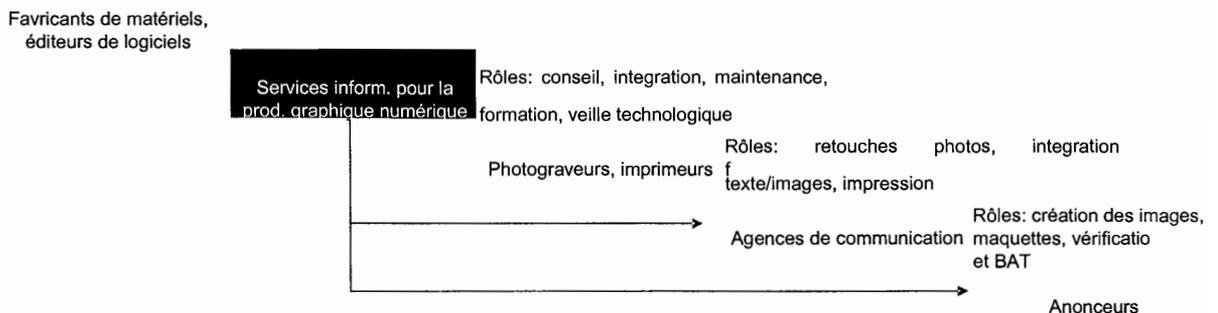
La valeur ajoutée d'O2i réside notamment dans l'assurance du bon fonctionnement des équipements et des logiciels acquis. Elle est donc essentielle dans cette chaîne puisqu'O2i permet aux donneurs d'ordres (les annonceurs), de non seulement bénéficier d'une production graphique à des coûts et dans des délais limités mais aussi d'optimiser la qualité des rendus définitifs, notamment des couleurs.

La complexification des technologies et l'élargissement des offres conduit les photgraveurs, imprimeurs et éditeurs à rechercher des prestataires capables d'apporter des solutions globales et sur mesure.

Ainsi, la Société s'est toujours attachée à élargir sa gamme de produits et de compétences, tout en développant des services à forte valeur ajoutée telle que l'intégration de solutions serveurs personnalisées. En effet, O2i est un des rares acteurs du marché à proposer la distribution ainsi que l'intégration de solutions.

Enfin, les solutions O2i intéressent aujourd'hui de plus en plus les agences de communication ainsi que les annonceurs qui font directement appel à la Société en raison du développement d'un service marketing dédié en interne. En effet, les annonceurs et les agences de communications peuvent imposer les services d'O2i à leurs prestataires imprimeurs et/ou photgraveurs.

#### Chaîne de valeur dans la production graphique numérique



### 3.4.4 Les avantages concurrentiels d'O2i

Les principaux facteurs déterminants du succès d'O2i sont :

#### **A - Des partenariats forts, nombreux et de qualité**

La stratégie d'élargissement de la gamme de produits et de services mis en place par la Société s'est matérialisée par la recherche et la signature de contrats de partenariats avec en amont des fournisseurs de produits et en aval des partenaires commerciaux issus des arts graphiques ou d'autres secteurs.

Au 30 septembre 2005, O2i compte trois types de contrats de partenariats, à savoir :

- **Les partenariats exclusifs** : O2i assure la distribution de certaines gammes de logiciels d'éditeurs tels que celles de PCNL, Dalim, GMG, EFI et Xinet. .. L'exclusivité de ces contrats est unilatérale en ce sens que seul l'éditeur est engagé à commercialiser exclusivement par l'intermédiaire d'O2i ses solutions sur le marché français. En contrepartie, le contrat contient des minima de commandes et de dépenses marketing et publicitaires pour O2i.

Ces contrats de partenariat sont annuels et renouvelés jusqu'à présent systématiquement

L'originalité et la grande technicité des solutions exclusives apportées par O2i sur certains segments de marché sont une des forces de la Société. Elles constituent par ailleurs une barrière à l'entrée forte puisque très peu d'offres ou technologies comparables sont susceptibles d'être apportées par les concurrents. Enfin, le choix des partenaires s'est porté sur la Société en raison de son référencement par les acteurs majeurs du marché (imprimeurs, photographeurs, agences de communication, etc.).

- **Les partenariats non exclusifs** : O2i intervient dans ce type de contrat en tant que :
  - centre de maintenance et intégrateur de solutions Linux, Apple, EFI, Adobe, Microsoft, Quark, etc. ;
  - agent commercial de Kodak Polychrome Graphic pour la commercialisation des plaques numériques et papiers d'épreuves couleur ;
  - Intégrateurs de solutions en équipements Epson, Xerox, Apple, IBM, etc.

La valeur ajoutée d'O2i provient de sa capacité à intégrer des solutions originales et sur mesure à partir d'éléments hétérogènes. O2i est l'un des rares acteurs à pouvoir proposer de telles solutions.

- **Les contrats de distribution** : de tels contrats sont signés avec les principaux fabricants de consommables (Pictorico, Mitsubishi, GMG, Kodak, Epson, Dupont,, etc.).

Le principal facteur clé de succès d'O2i dans les métiers de distribution est l'exhaustivité de son offre, constituant ainsi une solution globale pour ses clients. Par ailleurs, l'offre de consommables de la Société comprend notamment des produits spécifiques. En effet, sur le segment des consommables spécifiques, les barrières à l'entrée sont plus fortes et la concurrence moins élevée.

Les contrats de partenariats, notamment exclusifs, permettent enfin à la Société d'avoir une sécurité quant à la promesse client.

Au titre de 2004, le chiffre d'affaires généré par ces partenariats s'est élevé à 16 % du CA de la Société. ( Se reporter également au paragraphe 3.2.1.2).

Parallèlement à de strictes relations client/fournisseur, la Société cherche à développer des partenariats pour la commercialisation de ses produits sur des marchés où sa présence et sa crédibilité sont encore à bâtir. Le principal segment concerné est celui des produits et services télécoms. O2i est actuellement en négociation avec des sociétés de toute taille disposant d'une crédibilité régionale ou nationale pour la commercialisation de ses solutions innovantes.

Cette volonté peut se traduire par des concessions de licence. Ainsi, O2I a acquis une licence exclusive auprès de la société américaine PCNL pour la commercialisation d'une solution intégrée et complète visant à la gestion et à la sécurisation des flux de télécommunication. Ce contrat porte sur trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005, pour la France et l'Europe. Cette solution vient enrichir la solution « Serv'Obox » de la Société grâce à des fonctionnalités originales.

Toutefois, O2I estime qu'il n'y a à ce jour aucune dépendance vis-à-vis de cette licence, celle-ci permettant uniquement un enrichissement d'une solution propriétaire d'O2I. La perte de cette licence contraindrait juste O2I à supprimer cette fonctionnalité sans remettre en cause la commercialisation même de la solution « Serv'Obox ».

A ce jour, ce cas de figure apparaît peu probable dans la mesure où d'une part, cette licence vient d'être signée et d'autre part, O2I estime constituer un partenaire significatif pour PCNL, puisqu'elle en est le premier vecteur de commercialisation en Europe.

## **B - Une veille technologique permanente lui assurant une forte crédibilité face à ses clients**

Face à l'évolution rapide et la complexification des technologies, les entreprises clientes sont à la recherche de prestataires capables de leur fournir une prestation de conseil dans leur choix des technologies et des outils de production.

A cet effet, la Société dispose d'une équipe de 4 ingénieurs dédiés à la recherche et au développement de nouveaux produits. Leurs tâches consistent notamment à maîtriser les nouvelles technologies disponibles sur le marché, vérifier leur pertinence face notamment aux problématiques connues des clients, et à préconiser le cas échéant la/les solution(s) adéquate(s).

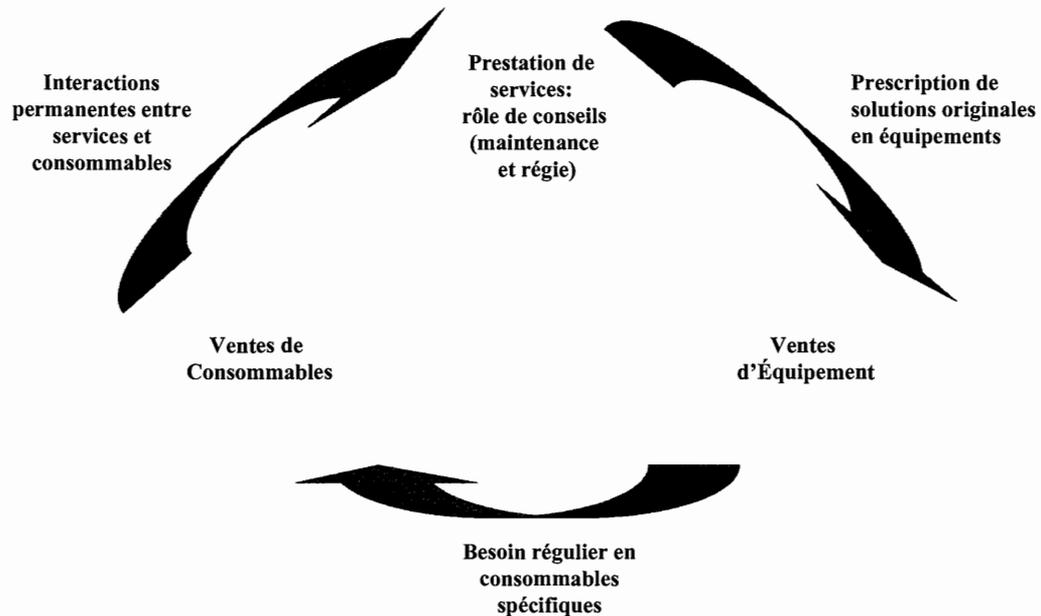
La crédibilité technologique est un atout indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise qui se positionne en tant que conseil et intégrateur indépendant de solutions.

Cette veille technologique permet enfin à la société de mettre sur pieds des solutions intégrées, originales et à fortes marges, répondant à des problématiques spécifiques.

Cette maîtrise technologique et ce savoir faire, reconnus par le marché, permettent à O2i d'être référencée par les principaux acteurs du secteur. A son tour, ce vaste référencement incite les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériels à retenir O2i en tant que partenaire privilégié.

### **C- Une gamme complète de produits et de services**

La stratégie de recentrage des entreprises donneuses d'ordres sur le cœur de métier les conduit à rechercher des fournisseurs offrant une gamme exhaustive de prestations. Consciente de cette problématique, O2i a très tôt élargi sa gamme de compétences et offre aujourd'hui des solutions multidisciplinaires et complémentaires. Ainsi, les différentes gammes de produits et de services de la Société créent un cercle vertueux dégagant des synergies commerciales importantes :



La veille technologique des équipes permet par ailleurs d'assurer un rôle de conseil fondamental dans le choix des outils de production. De plus, O2i assure le référencement des équipements qu'elle estime de bonne qualité et fournit les consommables nécessaires à leur bon fonctionnement. Enfin, la Société assure la gestion des flux émanant de ces équipements ainsi que leur maintenance.

Un exemple de ce cercle vertueux est la capacité d'O2i de commercialiser aussi bien des solutions de maîtrise de la colorimétrie, que des équipements et logiciels pour l'impression couleur et la vente de consommables de « proofing ».

#### **3.4.5 L'organisation commerciale adaptée à des prestations à forte valeur ajoutée**

A ce jour, la quasi-totalité des ventes d'O2i sont des ventes directes générées par une équipe de 7 commerciaux encadrés par un directeur commercial et un responsable commercial projet . Chaque commercial est en charge d'un nombre déterminé de clients de manière exclusive et peut par conséquent présenter l'ensemble du portefeuille de solutions et de services de la Société.

La Société compte par ailleurs deux commerciaux grands comptes en charge spécifiquement de fédérer les agences de communication et les annonceurs.

Enfin, un pôle téléprospection vient d'être mis en place pour se consacrer exclusivement au service de mise à jour des parcs clients ainsi que de leur approvisionnement en consommables, encres et papiers spéciaux pour l'épreuve couleur.

Des procédures ont été récemment mises en place dans le système d'information ERP de l'entreprise visant à normaliser les approches et les relations commerciales. L'objectif de la Société est d'adapter les méthodes de ventes à des prestations haut de gamme et à forte valeur ajoutée.

Le processus de vente comprend sept étapes successives et systématiques : visite commerciale, démonstration produit, établissement du cahier des charges, proposition commerciale, vente, gestion des plannings (gestion des achats, placement des techniciens, etc.), et enfin analyse statistique afin de vérifier les niveaux de marge. Les équipes techniques interviennent en amont de la vente afin de valider la faisabilité du projet et le cahier des charges.

En conséquence, de nouvelles grilles de rémunération variables ont été créées fin 2004 sur la base d'objectifs de ventes basés exclusivement sur la marge brute dégagée ainsi que sur la proportion des ventes de services dans la prise de commandes. La volonté de la Société est d'accroître ses ventes de services à plus fortes marges. Cette volonté s'est matérialisée par l'attribution de primes spécifiques pour chaque nouveau contrat signé.

Parallèlement, la Société estime que les ventes indirectes, actuellement d'un montant non significatif, devraient croître dans les années à venir en raison du développement de produits et services commercialisés par des partenaires sur des nouveaux marchés.

### **3.4.6 La stratégie de développement d'O2i**

La stratégie de développement d'O2i repose sur trois principaux axes :

#### **1 - Le lancement de nouveaux services dans la gestion et la sécurisation des flux de télécommunication et l'infogérance**

Jusqu'à présent, la Société s'est principalement développée sur le marché de la gestion des flux de production graphique. Les compétences techniques nécessaires dans ce domaine d'activité s'avèrent tout à fait transposable dans la gestion des flux de télécommunication et l'infogérance pour les PME tout secteur d'activités confondues.

Fort de cette expertise transposable, la Société s'est engagée en septembre 2005 sur le marché de la gestion et sécurisation des flux télécoms (Internet, messagerie et échanges de fichiers) en commercialisant des solutions d'infogérance et gère à ce jour déjà plus de 10 contrats.

Pour ce faire et face aux besoins croissants des sociétés pour l'administration et la gestion de leurs réseaux informatiques et télécoms, la société a adapté et enrichi une solution co-développée avec la société américaine PCNL visant à la gestion et la sécurisation des flux informatiques et télécoms. O2i a ainsi l'exclusivité de distribution de cette solution pour la France et l'Europe pour les trois prochaines années. Cette solution, que O2i a dénommé et déposé « Serv'O Box », comprend notamment les outils et services suivants :

- Filtrage de contenu et protections anti-intrusions pour toutes les transactions informatiques, internet et messagerie
- Serveur de mails avec filtrage antispam et antivirus
- Gestion de multi-liens télécoms avec administration de la qualité de services télécoms
- Accès à distance sécurisé et en temps réel aux serveurs de l'entreprise

- Impression de rapports et statistiques en temps réel pour l'ensemble des transactions internet et messagerie
- Serveurs Web et SQL intégrés
- Serveur FTP pour le transfert de fichiers lourds
- Capacités d'échanges d'emails avec des volumes très importants (« bigmailer »), etc.

Cet outil sera commercialisé à partir du dernier trimestre 2005 sur le principe d'un abonnement forfaitaire à tiroirs avec un forfait de base à 230€/mois. La phase de pré commercialisation est un très net succès puisque à ce jour, la société comptabilise une quinzaine de contrats, alors même qu'aucune démarche marketing officielle n'a été lancée.

O2i entend dans un premier temps commercialiser la Serv'Obox auprès des clients existants avant de distribuer ce nouveau produit auprès de prospects à travers des partenaires spécialisés ayant une forte crédibilité sur ce marché.

Cette offre présente un intérêt majeur. En effet, O2i estime que 3 collaborateurs suffiraient à gérer près de 500 contrats Serv'Obox. Cette activité pourrait donc se traduire par un effet de levier non négligeable sur la rentabilité de la Société.

## **2- Le renforcement des prestations haut de gamme**

Le marché de la société s'élargit considérablement du fait de la volonté des grandes et moyennes entreprises et des éditeurs de maîtriser maintenant leurs flux de production graphique numérique. La reprise du fonds de commerce de la société Espace et Diffusion a permis à O2i d'asseoir d'avantage son positionnement haut de gamme sur le marché des arts graphiques numériques.

La Société entend renforcer ce positionnement haut de gamme grâce :

- au développement de services à valeur ajoutée à destination notamment des imprimeurs, photgraveurs et agences de communication (commercialisation de logiciels) ;
- à la nouvelle organisation commerciale adaptée et comprenant notamment un suivi systématique des clients et un service après vente efficace et rapide ;
- à une capacité d'offrir une veille technologique, un rôle de conseil, et des solutions en intégrant les meilleurs produits des différents fabricants/fournisseurs.

## **3 - L'élargissement de la gamme de produits et services**

La Société estime qu'une des principales tendances du marché est l'uniformisation des chartes graphiques entre les différents médias utilisés par les annonceurs (presse, internet, etc.). O2i s'attache par conséquent à étendre son offre en intégrant notamment des solutions multimédias.

Pour ce faire, la Société continue d'investir une part de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement en vue d'accroître la veille technologique et sa crédibilité en tant que conseil et intégrateur indépendant de solutions.

Enfin, l'exhaustivité demeure une des principales forces des acteurs. La Société devra par conséquent maintenir une politique active de partenariats afin de référencer la gamme la plus large possible de produits et services.

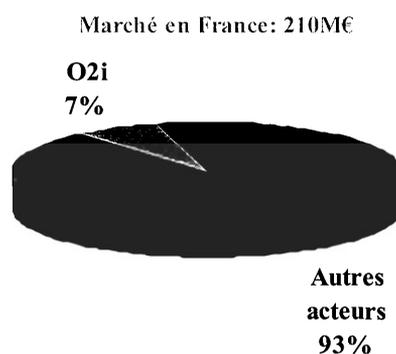
### 3.4.7 Le marché

#### 3.4.7.1 Présentation générale et concurrence

Le marché sur lequel intervient O2i à ce jour est principalement celui de l'ingénierie et la prestation de services informatiques pour la production graphique numérique. Ce marché est relativement jeune puisqu'il fait suite à l'apparition de la technologie numérique dans les arts graphiques à partir de 1995.

La technologie numérique a permis à l'industrie des arts graphiques de simplifier le processus de production en réduisant les étapes et les intervenants, et par conséquent les coûts, tout en maintenant la qualité visuelle.

Aujourd'hui, la Société estime que sur ce marché, sa niche pertinente est celle de l'imagerie fixe (vs. vidéo) qui représente en France un chiffre d'affaires d'environ 210M€ (source : Société). Ce chiffre d'affaires est réalisé dans les services auprès d'environ 12.000 clients (hors annonceurs). O2i est le leader de ce marché fortement atomisé avec environ 7% de part de marché (estimation Société).



Une étude de la FICG (Fédération des Industries et de la Communication Graphiques-2003) cite pour le marché de la production graphique français, un montant de 10 Mds €, le portant au 3<sup>e</sup> rang européen. Toutefois, cette étude ne donne aucune information analytique entre la production graphique via des moyens traditionnels, et celle recourant à la technologie numérique, sur lequel se positionne O2i.

Par ailleurs, la Société estime que seul 30% de ce marché est actuellement géré en France par des sociétés spécialisées. A titre de comparaison, le taux d'externalisation est nettement plus élevé en Grande Bretagne où il s'établit à environ 60%.

Les principaux concurrents de la société sont des entreprises provenant d'univers différents :

- **Concurrents directs/indirects** : La gamme relativement large de produits et services développés par O2i la protège d'une concurrence frontale trop agressive. Ainsi, seul le groupe Agfa est présent sur les différentes lignes de produits et services d'O2i avec toutefois une spécialisation importante sur la vente de consommables. Les autres concurrents d'O2i sont le plus souvent spécialisés sur un segment d'activité :

Segment	Services	Equipements	Consommables
<b>Nature</b>	Atomisé en phase de concentration	Atomisé	Quelques leaders de grande taille et de nombreux petits acteurs
<b>Niveau concurrentiel</b>	Faible	Moyen	Elevé sur les produits standards et faibles sur les produits spécifiques
<b>Valeur ajoutée</b>	Forte	Elevé pour les solutions intégrées et faible pour les équipements standards	Elevé sur les produits standards et faibles sur les produits spécifiques
<b>Type acteurs</b>	Sociétés spécialisées de petite taille	Fabricants, distributeurs	Fabricants, distributeurs, grossistes, etc.
<b>Exemple acteurs</b>	Ad Hoc Graphic, Graphic Réseaux, KPG, Datox, Folio, RSI, Pomme's, Périgé, MG Production etc.	Apple, VPCistes, KPG, EFI, Fuji Graphics etc.	Epson, Brother, NEC, HP, etc.

\* **Gestion de flux de communication** : Veepee, VIO etc.

\* **Fabricants** : Xerox, HP, Canon, Kodak, Fuji, etc. Ces sociétés sont encore très peu actives sur le marché français.

A la connaissance de la Société, la société PUNCH GRAPHIX n'intervient pas, ou en tout cas de manière peu significative sur le marché français.

### 3.4.7.2 Les composantes du marché et ses facteurs déterminants

Le marché de l'ingénierie et des services informatiques pour la production graphique numérique répond à une logique émanant de contraintes environnementales importantes, d'un développement technologique croissant et de plus en plus complexe, ainsi que d'une pression concurrentielle croissante.

Les sociétés du secteur appliquent dès lors une stratégie d'allocation des ressources visant à développer leur cœur de métier tout en recherchant des partenaires privilégiés pour les services externalisés.

Les partenaires sélectionnés devront ainsi répondre à des critères bien identifiés tels que :

- Une compétence multidisciplinaire : élargissement de la gamme de produits et de services afin de répondre à l'ensemble des besoins des clients ;
- Une vision globale des procédés afin de permettre une production à moindre coût et sans arrêt ;
- Une taille critique permettant une mutualisation des ressources ;
- Un rôle de veille technologique et de conseil.

La réunion de ces facteurs se matérialise nécessairement par une course à la taille qui peut être atteinte notamment par la mise en place de stratégie de croissance externe.

### **3.4.7.3 Les principales tendances du marché**

Le marché sur lequel intervient O2i connaît une très forte croissance depuis l'apparition du numérique dans la chaîne de production graphique. La société estime que la croissance du marché se situe généralement entre 8 et 10% par an et devrait se maintenir ou s'accélérer dans l'avenir (source : Société).

Cette croissance s'explique principalement par plusieurs éléments concomitants :

- Le développement de l'externalisation qui devrait connaître dans les années à venir un phénomène de rattrapage important. En effet, le taux d'externalisation de ce type de services en Grande Bretagne est de l'ordre de 60% (vs. +/-30% en France) (source : Société).
- Le bond technologique lié du passage des procédés analogiques aux procédés numériques. Aujourd'hui, tout document, peut être produit à 100% avec des outils informatiques Cette industrialisation des procédés de production graphique réduit par conséquent les coûts et les délais, tout en préservant la qualité ;
- Le développement des applications et des supports : Intensification du marketing direct, pages web, encarts publicitaires numériques, base de données textes/images, etc. Le support papier demeure toutefois le principal vecteur de croissance ;
- L'élargissement de la base de clientèle avec un intérêt croissant de la part des annonceurs et des éditeurs pour la prise en charge de la qualité leurs documents par des sociétés du type d'O2i.

## **3.5 Organigramme**

Les informations ci-dessous ne sont données, sur la base des comptes au 31 décembre 2004, qu'à titre purement indicatif car elles n'ont plus de signification juridique.

Le 12 juillet 2005, O2i a procédé à l'absorption de ses deux filiales par le biais de transmissions universelles de patrimoine.

O2i ne détient plus à ce jour, aucune filiale ou participation.

Nom	MC2I	Dataweb
Domaine activité	Pré presse & ventes de solutions pour impression graphique numérique	Services Internet & Télécom
% capital	100%	100%
Capital social	10 481 200 €	2 450 000 €
Réserves	-6 693 412 € €	- 2 010 088 €
Résultat courant après impôts 2004	-3 072 183 €	- 344 228 €
Valeur d'inventaire	1	1
Montant restant du sur les actions	0	0
Dividende reçu au titre de 2004	0	0
Dettes dues à O2I	169 876 €	0
Dettes dues par O2I	0	0

Le tableau des filiales et participations (modèle PCG) figurant à la fin du paragraphe 3.18.3.

### 3.6 Propriétés immobilières, usines et équipements

#### 3.6.1 Principales installations

O2i est implantée à Gennevilliers dans des locaux d'une superficie de près de 1.240m<sup>2</sup>. Ces locaux sont loués, à par le biais de baux commerciaux contractés auprès de tiers à la Société. Le bail court à partir 1<sup>er</sup> juin 2001 et pour une durée de 9 ans dont six ans fermes et acte un loyer annuel de 216.000 € HT (ce qui correspond à un prix de marché).

O2i dispose également de 300 m<sup>2</sup> au centre de Paris, au 3 avenue Hoche, où est implanté en sous-sol, le centre technique d'informatique et de télécom (hébergement, administration à distance, infrastructure sécurité, etc.). Ces locaux sont loués par le biais d'un bail commercial contracté auprès de Mitsubishi France, propriétaire des locaux et ancienne maison mère d'O2i. Le bail court à partir du 19 juillet 2001 et pour une durée de

9 ans. Le loyer annuel s'élève à 27.500 € HT. Ce prix correspond à un prix de marché dans la mesure où il s'agit de locaux en sous-sol.

Ces locaux devraient permettre à la société de faire face à la croissance envisagée à moyen terme (3-5 ans). Le développement de l'infogérance ne nécessitera pas d'espace supplémentaire au sein du centre technique car une fois les matériels techniques installés, il s'agira d'administrer à distance les plateformes informatiques qui restent localisées chez les clients.

Outre ces deux baux, La Société n'a contracté aucun engagement relatif à de la propriétés immobilières louées ou à des charges pesant sur les locaux actuellement loués.

### **3.6.2 Question environnementale**

L'activité professionnelle menée au sein de ces locaux ne soulèvent aucun problème environnemental.

## **3.7 Examen de la situation financière et du résultat**

### **3.7.1 Présentation générale**

Aujourd'hui, la société produit des prestations de services informatiques qui vont de la gestion de projet jusqu'à des prestations de régie technique auprès de toute entreprise qui se doit de produire des documents texte/images ou numériques de type brochures, magazines, catalogues etc. Elle intervient sur le marché dit de la production graphique numérique pour une clientèle de grandes entreprises, d'éditeurs et d'industriels de la production graphique.

Son modèle économique est fondé sur le fait que pour produire des documents graphiques de qualité professionnelle. Il est nécessaire d'utiliser des équipements informatiques haut de gamme spécifiques, intégrant des technologies de pointe et faisant donc appel à un niveau d'ingénierie très élevé. Elle facture par conséquent des prestations informatiques ainsi que des solutions serveurs et stations de travail informatique avec une très forte valeur ajoutée.

Par ailleurs et pour compléter son offre autour de la production de documents couleurs, elle fournit des encres et papiers spécifiques également à forte valeur ajoutée.

Elle envisage maintenant de transposer son savoir faire et son avance technologique notamment dans les domaines télécoms auprès d'une clientèle de PME, tous secteurs d'activité confondus.

### **3.7.2 Composantes du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'articule autour de trois pôles dont le détail des prestations fournies est détaillé ci-dessous.

#### **Chiffres d'affaires services :**

Il est constitué essentiellement d'abonnements qui se déclinent comme suit :

- Les contrats d'infogérance sur la gestion et le suivi de plateformes informatiques de production graphique.

Il s'agit de déléguer une prestation technique à temps partagé sur le site du client allant de la demi-journée à plusieurs jours par mois. Cette prestation couvre l'assistance utilisateur et la maintenance corrective et préventive.

- Les contrats de maintenance sur des solutions serveurs spécifiques.  
Ce sont prestations de maintenance et de télémaintenance dédiées aux solutions serveurs installés par O2I chez les clients. Elles couvrent la maintenance préventive et corrective par des visites périodiques de mise à jour des systèmes.

- La calibration de tous les éléments constitutifs d'une chaîne graphique de production numérique : scanners, imprimantes, écran.  
C'est une assistance auprès du client qui lui garantit la cohérence et le respect des paramètres couleurs d'un bout à l'autre de la chaîne de production graphique. Les réglages et les paramétrages permettent de s'assurer que les résultats affichés sur un écran et sur une imprimante sont les mêmes.

- La location d'espace de stockage ou d'hébergement pour les bases de données images des clients.  
O2i dispose d'un centre technique qu'elle met à la disposition de ses clients pour l'hébergement et le stockage de bases de données images.

Il est par ailleurs complété par une activité formation et audit qui constitue les prestations dites « one shot » du chiffre d'affaires.

### **Chiffre d'affaires solutions et équipements :**

Il est constitué principalement de ventes de solutions informatiques spécifiques :

- Des serveurs informatiques hautes capacités.  
O2i propose des serveurs informatiques dédiés à la gestion de flux de production graphique. Ces solutions sont constituées par des logiciels spécifiques (XNIT, Dalim, etc.) reposant sur les systèmes d'exploitation standards du marché (Linux, Windows, MacOS) et installés sur des équipements de différents constructeurs (IBM, Apple, Dell, etc.).

- Des espaces de stockage informatiques haute disponibilité et de grande capacité.  
L'industrie graphique travaille sur des fichiers numériques de volumes très importants (une seule image peut représenter un espace de stockage égale à deux CD Rom complets). O2I propose des solutions de stockage dédiées au stockage de fichiers numériques de très grandes capacités offrant des performances haut de gamme en terme de temps d'accès et de taux de transfert.

- Des stations de travail images.  
O2i commercialise des stations de travail constituées de logiciels pour la retouche et l'intégration de fichier texte/images et de matériels informatiques de haute performance (Apple, Silicon Graphics, etc.).

- Des solutions d'épreuve couleur qui permettent de valider la production des documents au fur et à mesure des étapes de production.  
Il s'agit d'imprimantes jet d'encre professionnelles qui permettent aux clients d'O2I de reproduire très exactement à l'écran le résultat qui sera celui du fichier imprimé sur la presse offset ou la rotative de l'imprimeur. Ces solutions sont constituées pour une grande part de logiciels dédiés et spécifiques (ex : GMG) et s'appuient sur des traceurs jet d'encre de type Epson ou Hewlett Packard.

Les solutions proposées par O2I à ses clients sont toutes constituées à partir de logiciels, de systèmes et d'équipements représentant les standards du marché. Le savoir faire d'O2i est de choisir les meilleurs éléments logiciels, systèmes et équipements pour qu'une fois regroupés ensemble ils répondent le mieux possible au cahier des charges du client.

L'intérêt réside dans le fait que les cahiers des charges des clients O2I sont souvent similaires pour un même type de client ; ainsi et pour exemple un client Agence de Communication aura peu ou prou les mêmes besoins qu'une autre agence de communication. Seul le dimensionnement de la solution, ou encore son paramétrage fera la différence. C'est à ce titre que les solutions de O2I sont parfaitement duplicables.

La part du chiffres d'affaires vente de solutions d'équipement dites sur mesure et spécifiques représente la quasi-totalité du chiffres d'affaires ventes de solutions d'équipements ; le reste du chiffre d'affaires vente de solutions d'équipements (environ 10%) étant constitué par de petits logiciels ou matériels informatiques de compléments (type utilitaires logiciels, mémoires additionnelles, mises à jour de logiciels...

### **Chiffres d'affaires consommables :**

Il est constitué de la vente d'encre et de papiers spéciaux pour les imprimantes et les traceurs couleurs professionnelles pour la production d'épreuves couleurs ; ces épreuves couleurs sont essentielles dans la chaîne de production car elles valident le résultat qui pourra être reproduit certaines fois à plusieurs millions d'exemplaires.

Le mode comptabilisation par nature de prestations est le suivant :

- Livraisons de matériels et consommables : CA constaté au moment de la livraison
- Prestations de services : CA constaté au moment où le service est rendu
- Cas particuliers des contrats SAV et de maintenance : CA constaté au prorata des mois écoulés sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires ne connaît pas de véritable saisonnalité même si historiquement, l'activité générée durant les mois d'été présente un léger creux dû uniquement à la période des vacances.

Le chiffre d'affaires, de nature récurrente, dégagé en 2004 est d'environ 30% et concerne plus particulièrement les services et la fourniture de papiers et encres spéciaux.

### ***Pour l'activité pré-press, les différentes prestations pouvant être facturées sont :***

- Services :

Les seuls services produits par O2I autour de l'activité matières premières pré-press consistaient en :

- La réparation de développeuses de plaques et de films
- La réparation de machines de flashages de films
- La mise en route de sites de production en films et en plaques
- Equipements :

Les ventes consistaient en la vente de matériels industriels de type : flasheuse de films, scanners traditionnels, ou encore de machines à graver les plaques.

- Consommables :

Les ventes consistaient en la commercialisation de différents types de films et de plaques, dans différents formats, et avec la chimie correspondante pour leurs développement.

### 3.7.3 Principaux postes de charges

Les principaux postes des charges d'exploitation sont :

- La masse salariale :

La masse salariale représente à elle seule 60% des charges d'exploitation. L'équipe est constituée pour plus de la moitié d'ingénieurs et de techniciens ainsi que d'un département Services en charge de la relation client qui représentent ensemble 65% de l'ensemble des charges salariales ; le reste de la masse salariale est concentrée sur l'équipe commerciale (25% de la masse salariale) et la logistique/comptabilité (10%).

La masse salariale constitue la partie variable des charges d'exploitation, le modèle économique de la société étant basé essentiellement sur la facturation du temps passé par les équipes techniques et les abonnements services

- Les charges de fonctionnement :

Elles sont constituées en très grande partie de charges fixes concentrées sur l'exploitation des deux sites d'implantation de la société : le site de Gennevilliers pour la partie bureaux et logistique, et le site parisien pour l'exploitation d'un centre technique de 300 m<sup>2</sup>, véritable plateforme informatique et télécom pour l'administration à distance de ressources informatiques et l'hébergement de serveurs informatiques.

- Les dotations aux amortissements : Elles concernent à la fois celle du centre techniques ainsi que celles des matériels en location chez les clients.

### 3.7.4 Stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Néant.

### 3.7.5 Comparaison des résultats annuels

Les commentaires sur les résultats annuels sont établis sur la base des comptes consolidés proforma sur 12 mois, établis sur les années civiles 2002, 2003, et 2004, arrêtés au 31 décembre de chaque année. Toutefois, comme expliqué à de nombreuses reprises, la compréhension des données historiques impose une analyse sectorielle.

#### Activité « DTP »

DTP (Consolidé en K€)	30 06 05	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	6 592	11 208	9 904	8 013
Résultat d'exploitation	225	281	240	207
Résultat courant	215	148	79	104
Résultat net	207	175	131	62

### Chiffre d'affaires et marge brute

L'activité services et ingénierie informatiques pour la production graphique numérique – activité dite « DTP »- a connu une forte progression des trois pôles d'activité qui composent son chiffre d'affaires : vente de services, de solutions équipements et de consommables pour l'épreuve couleur.

Activité DTP (K€)	2002	2003	2004	juin-05
<b>Chiffre d'Affaires</b>				
<b>Consommables</b>	1 381	2 226	2 650	1 213
<b>Services</b>	2 330	2 656	2 704	1 482
<b>Solutions et équipements</b>	4 302	5 022	5 854	3 898
<b>Total</b>	<b>8 013</b>	<b>9 904</b>	<b>11 208</b>	<b>6 593</b>
<b>Marges</b>				
<b>Consommables</b>	257	569	817	372
<b>Services</b>	1 924	2 046	2 179	1 043
<b>Solutions et équipements</b>	918	1 284	1 403	1 275
<b>Total</b>	<b>3 099</b>	<b>3 899</b>	<b>4 399</b>	<b>2 690</b>

Ces chiffres affichent une croissance annuelle globale de 23,6% en 2003, 13,1% en 2004 avec des disparités par type de prestation fournie.

La marge brute totale est relativement stable passant de 38,7% en 2003 à 39,3% en 2003 et 39,2% en 2004.

**CA « Consommables »** : Cette progression est particulièrement marquée de 2002 à 2003, et notamment pour l'activité consommables ; en effet cela coïncide avec le lancement en 2002 par O2I, des solutions spécifiques d'épreuve couleur XDOT, solutions qui ont connu un vif succès commercial et qui ont amené naturellement la vente récurrentes des consommables papiers et encres dédiés, se traduisant par une croissance de + 61,1 % des ventes entre 2002 et 2003. En 2004, la croissance est de +19%.

Les marges ont également fortement progressé passant de 18,6% en 2002, 25,6% en 2003 à 30,8% en 2004 validant ainsi la stratégie de la société de se reconstruire sur les consommables proofing spécifiques ; la montée en puissance des volumes de vente a également permis de meilleures conditions d'achats.

**CA « Equipements »** : La croissance affichée sur 2003 s'établit à +16,7% et 16,6% en 2004. Cette progression résulte du positionnement de la Société sur des solutions proofing dont la commercialisation a débuté en 2002 ainsi que le lancement des solutions serveurs, réseaux et stations de travail dédiés.

La marge brute s'est établie à 21,3% en 2002, puis à 25,6% en 2003 et 24% en 2004. Cette progression entre 2002 et 2004 résulte de l'évolution de la gamme produits, fruit de la politique de O2I de se concentrer exclusivement sur la vente de solutions spécifiques et dédiées à la gestion de flux de production graphique numériques

**CA « Services »** : La progression de ce pôle sur la période 2002/2004 s'établit à : +14% de 2,3M€ en 2002 à 2,7M€ en 2003 résultant d'une part, des efforts commerciaux de la société, et d'autre part de l'effet cumulatif d'une forte croissance du marché des moyens de productions numériques et son corollaire, l'élargissement de la base de clients. En 2004, la croissance marque le pas à + 1,8%.

Sur la période, la marge brute est de 82,6% en 2002, 77% en 2003 et 80,6% en 2004. Ces taux démontrent la forte valeur ajoutée reconnue sur son marché ainsi que la montée en puissance des contrats de maintenance logiciels et systèmes.

La faible progression sur 2004 résultait essentiellement des deux facteurs suivants :

- La préparation de la sortie de Mitsubishi Corps du 31 août 2004
- La réorganisation de O2I qui s'en est suivie

La préparation de la sortie de Mitsubishi Corps s'est faite sur une période de 9 mois s'étalant de fin décembre 2003 au 31 août 2004. Cette période a été marquée par plusieurs points :

- De nombreux audits comptables, financiers et juridiques mandatés par Mitsubishi Corps afin de bien appréhender la situation de l'entreprise
- Un immobilisme quasi-total pour l'entreprise en ce sens que Mitsubishi Corps n'a autorisé ni nouvel investissement, ni poursuite de la réorganisation ; toutes les décisions ont été prises pour cette opération par la présidence de la division Living Essentials (Produits de premières nécessités et matières premières) dont O2I était la filiale. Les décisions ont donc été prises de Tokyo, avec tous les problèmes de délais et de difficultés liés à la distance.

Dés septembre 2004 Jean-Thomas Olano a lancé une importante opération de réorganisation de l'entreprise visant à :

- Stopper définitivement l'activité relative à la vente de matières premières, et ce dès décembre 2004,
- Réorganiser les équipes commerciales et techniques en conséquence.

Pendant cette dernière partie de l'année 2004 une large partie des ressources internes ont été consacrées à cette réorganisation.

La justesse des solutions et des services proposés par O2I alliée à la complexité croissante des technologies nécessaires pour produire du document graphique plus vite et moins cher ont ainsi permis à O2I de monter en puissance de 2002 à 2004 connaissant ainsi sur la période une croissance globale de 39,86% ; et ce alors même qu'elle devait supporter dans le même temps le poids de l'activité vente de matières premières prépresse qui captait du fait des problèmes permanents à traiter une partie importante des ressources humaines et des énergies de l'entreprise.

### ***Résultat d'exploitation :***

Le résultat d'exploitation de l'activité DTP a connu une progression constante passant de 207 K€ en 2002 à 280 K€ en 2004, soit une constante sur les trois exercices de 2,5% du chiffre d'affaires.

Le frein important généré par l'activité vente de matières premières prépresse explique le fait que le résultat d'exploitation d'O2I soit contenu à ces 2,5%.

### ***Résultat financier***

Les frais financiers pendant cette période étaient élevés du fait que :

- Aucun apport en capital n'a été fait par Mitsubishi Corp. (MC) durant la période, et ce malgré l'étendue des coûts de restructuration du pôle, MC préférant faire appel aux découvert bancaires cautionnés directement par eux et la banque Bank of Tokyo

Mitsubishi. Cela s'est mécaniquement traduit par des coûts élevés (taux de découverts bancaires plus le coût des cautions).

- Aucun recours aux solutions de crédit pour le financement des immobilisations et des investissements moyen-long terme, MC préférant là également faire appel au crédit court terme au coût structurel pourtant nettement supérieur.

Ainsi, le résultat financier s'est élevé à (103,4) K€ en 2002, puis à (161,5) K€ en 2003.

L'exercice 2004 a pour sa part ressenti les effets mécaniques de l'augmentation en capital souscrite intégralement en numéraire à hauteur de 8,4 M€ par Mitsubishi Corp, ce qui a permis sur la seconde partie d'année, de stopper le recours au découvert bancaire.

Ainsi, le résultat financier a été ramené à (132,7) K€.

Cette évolution majeure dans le mode de financement de l'activité justifie l'évolution du poste endettement du bilan.

### **Résultat net**

Outre l'effet impôt, les résultats courant 2003 et 2004 ont été impactés par des éléments exceptionnels suivants :

- En 2003 : (135) K€ dont (132) K€ concernent la provision des charges de restructuration suite arrêt activité PréPresse (Salaires, Indemnités,...) ;
- En 2004, un produit exceptionnel de 48 K€ dont notamment 25 K€ de remboursement de charges et loyers sur locaux de trappes (ex. 2001) et 22 K€ de litiges fournisseurs 2000/2001 solutionnés à l'avantage de la société.

Ainsi, la marge nette s'est établie à 0,8% en 2002, 1,3% en 2003 et 1,6% en 2004.

### **Activité Prépresse**

Pré Presse (Consolidé en K€)	30 06 05	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	1 140	7 263	11 852	14 918
Résultat d'exploitation	8	-2 110	-2 022	-1 016
Résultat courant	6	- 2 208	-2 219	- 1 266
Résultat net	6	-2 091	-2 364	-1 324

### Chiffre d'affaires et marge brute

Activité Pré Presse (K€)	2002	2003	2004	juin-05
<b>Chiffre d'Affaires</b>				
<i>Consommables</i>	8684	7 699	5 499	638
<i>Services</i>	1168	1 092	264	84
<i>Solutions et équipements</i>	5066	3 061	1 500	418
<b>Total</b>	<b>14 918</b>	<b>11 852</b>	<b>7 263</b>	<b>1 140</b>
<b>Marges</b>				
<i>Consommables</i>	1 748	1 889	879	305
<i>Services</i>	523	606	-	17
<i>Solutions et équipements</i>	2 101	727	119	81
<b>Total</b>	<b>4 372</b>	<b>3 222</b>	<b>934</b>	<b>403</b>

L'activité Prépresse qui consiste en la vente de matières premières films-plaques-chimie aux imprimeurs provenait d'une activité créée en France en 1993 par Mitsubishi Corps Tokyo pour commercialiser les produits de Mitsubishi fabriqués au Japon.

Cette activité a toujours été structurellement déficitaire mais représentait pour MC un vecteur de commercialisation, au même titre qu'il disposait du même type de structure en Europe, notamment sur l'Angleterre et l'Allemagne. Présentant leur volonté de se désengager de l'Europe, MC a demandé à JT Olano de fusionner cette activité avec celle d'origine d'O2i, les services et l'ingénierie dite « DTP ».

La mission de Jean-Thomas OLANO a ainsi consisté à :

- Désengager graduellement MC du marché vente de matières premières prépress
- Faire monter en puissance l'activité services et ingénierie DTP.

C'est l'accomplissement de cette double mission qui se retrouve dans les résultats de ces deux segments d'activité.

Ainsi, le chiffre d'affaires Prépresse passe de 14,9 M€ en 2002 à 11,8 M€ en 2003 pour 7,2 M€ en 2004. Cette baisse de CA s'explique notamment par :

- L'arrêt progressif de gammes de produits
- L'arrêt de contrats de location d'équipements prépresse couplée avec des ventes de matières premières
- L'arrêt de l'activité Services (maintenance des développeuses de films et plaques) dorénavant sous traitée par TSI (filiale de Kodak)
- La réorganisation des équipes de ventes
- Une politique de crédit client restrictive.

Sur la période l'évolution des taux de marge brute : 29,3% en 2002 , 27,2% en 2003 et 12,9% en 2004, traduisent d'une part, le caractère très concurrentiel du marché des ventes de matières premières prépresse est un marché dans lequel O2i en tant que simple distributeur de produits peu compétitifs en provenance du Japon ne pouvait prétendre rivaliser ni en prix ni en volumes face à des acteurs comme Kodak ou Agfa. D'autre, cela reflète le quasi abandon de l'activité services qui dégageait la marge brute la plus élevée.

### Résultat d'exploitation

Du fait de la politique de désengagement de l'activité matières premières prépress, d'importantes restructurations ont été menées amenant d'une part un nettoyage progressifs des comptes clients et du stock, ainsi que d'une politique de licenciements avec accompagnement social. Dans le même temps les charges fixes telles que structures et équipes logistiques sont restées à la charge de l'entreprise. L'entreprise a également eu à supporter pendant la période d'importants coûts honoraires de la part des différents consultants japonais ainsi que différents cabinets de consultants et d'audit dépêchés par Mitsubishi Corp.

Ainsi, le résultat d'exploitation est passé de (1,0) M€ en 2002, à (2,0) M€ en 2003 et à (2,1) M€ en 2004.

### **Résultat financier**

Les frais financiers pendant cette période étaient élevés pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour l'activité DTP.

Ainsi, le résultat financier qui s'était élevé à (249,5) K€ en 2002, puis à (196,6) K€ en 2003 a été sensiblement réduit en 2004 pour se monter à (97,7) K€, l'augmentation de capital souscrite intégralement en numéraire à hauteur de 8,4 M€ par Mitsubishi Corp à l'été 2004, ayant permis sur la seconde partie d'année, de stopper le recours au découvert bancaire.

### **Résultat net**

Le résultat net annuel du pôle sur la période est proche du résultat courant hormis 2003 comportant environ 135 K€ de charges exceptionnelles relatives à :

- Une provision de 100 K€ passée pour risques sur la suppression d'un contrat d'agent commercial de vente de matières premières prépresse
- Une provision de 25 K€ pour la suppression du poste d'un commercial matières premières prépresse sur Lyon
- Une provision de 10 K€ passée pour litige avec le propriétaire des locaux sur Trappes précédemment occupée par la société MC Imaging jusqu'en 2001, date du déménagement sur Gennevilliers.

### **Commentaires relatifs aux comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2005.**

Comme expliqué précédemment dans le prospectus, O2I opère aujourd'hui sur le seul secteur DTP. Cette politique est d'ailleurs parfaitement reflétée dans son organisation puisque depuis 2004 il n'y a plus au sein d'O2I qu'une seule et même équipe technique et une seule équipe commerciale, sans distinction des activités dite DTP et Pré-presse, qui ne forment donc plus qu'une seule et même activité ; suivant en cela la logique du marché maintenant 100% numérique.

Ainsi, pour les comptes 2005, aucune segmentation sectorielle (Pré presse / DTP ne sera plus donnée.

L'information sectorielle donnée dans les comptes au 30 juin n'a plus de signification économique pour la société mais cela avait pour seul but de démontrer que l'assainissement de l'ancien pôle pré presse avait porté tous ses effets puisqu'il est revenu à un résultat d'exploitation équilibré (+ 8 K€).

En revanche, la Société continuera de communiquer par nature de prestations fournies (consommables, équipements et services).

## **Activité DTP**

### ***Chiffre d'affaires et marge brute***

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2005 s'établit à 6,6 M€ et la marge brute à 40,8% alors que celle à fin 2004 s'élevait à 39,2%.

Cela résulte de l'évolution du mix produit en faveur de services à plus forte valeur ajoutée.

En effet, alors que les taux de marge brute/consommables sont à peu près stables entre fin 2004 et le 30 juin 2005 autour de 30,7%, sur la même période, le taux de marge brute de l'activité équipements passent de 24% à 26,8% et celui sur les servives affichent une progression significative de 80,6% à 86,1%.

### ***Résultat d'exploitation***

Celui-ci s'établit à 224,1K€, soit une marge d'exploitation de 3,4% contre 2,5% sur l'année 2004.

### ***Résultat financier***

Le financement du 1<sup>er</sup> semestre 2005 représente un coût de 8,9 K€.

### ***Résultat net***

Le résultat net s'établit à 206,8 K€, soit une marge nette de 3,1% contre 1,6% fin 2004. Ce quasi doublement résulte à la fois d'un mix produit favorable mais reflète aussi une période d'activité dans un environnement stable contrairement à 2004 qui avait encore subi une certaine désorganisation du fait de la sortie de Mitsubishi.

## **Activité Pré presse**

### ***Chiffre d'affaires et marge brute***

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2005 s'établit à 1,1 M€ et la marge brute à 35,4% alors que celle à fin 2004 était de 12,8%. Ceci résulte de l'évolution de la gamme vers le numérique, sur des produits à plus forte valeur ajoutée.

Cela démontre qu'aujourd'hui la distinction entre le prépresse et l'activité n'a plus de sens économique. La gamme des produits pré presse est devenue un prolongement naturel de celle de l'activité DTP .

### ***Résultat d'exploitation***

Celui-ci s'établit à 8,3 K€, soit une marge d'exploitation de 0,7 % contre une perte très significative en 2004 (-2.110 K€) qui traduisait encore certaines décisions d'assainissement des postes clients et stocks.

### ***Résultat financier***

Il s'élève à une perte de 2 K€.

### ***Résultat net***

Il s'établit à 6 K€ marquant ainsi le retour à l'équilibre.

### 3.8 Trésorerie et capitaux propres

#### 3.8.1 Capitaux de l'émetteur

Jusqu'en 2004, Mitsubishi Corps qui était encore l'actionnaire majoritaire, assurait le financement de l'activité exclusivement par des découverts bancaires cautionnés.

A compter de la reprise par les dirigeants actuels, la structure des capitaux de l'émetteur est redevenue plus classique et saine.

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres s'élevaient à près de 4,3 M€ à apprécier au regard de la quasi absence de dettes financières (0,1 M€). A la même date , la trésorerie s'élevait à 1,0 M€ .

Au 30 juin 2005, les capitaux propres s'élevaient à près de 4,5 M€. Les dettes sont non significatives (moins de 0,1 M€) alors que la trésorerie nette s'élève à près de 2 M€.

La Société estime donc, à ce jour , ne pas être confrontée à un risque de liquidité.

#### 3.8.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

	1 S 2005	2004	2003	2002
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 229 325	796 789	256 933	803 268
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(188 471)	(22 042)	(627 409)	(1 063 724)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(101 864)	8 278 515	(554 847)	800 344
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>938 990</b>	<b>9 053 262</b>	<b>(925 323)</b>	<b>539 888</b>
Trésorerie d'ouverture	1 049 075	(8 004 187)	(7 078 864)	(7 618 752)
Trésorerie de clôture	1 988 064	1 049 075	(8 004 187)	(7 078 864)

#### ***Flux de trésorerie d'exploitation***

L'analyse du BFR et de son évolution reflète l'évolution du mix de prestations offertes sur la période, chacune ayant des spécificités.

En effet, la commercialisation d'équipements, serveurs et consommables dégage une marge brute peu élevée (26,1%) qui sera consommée par un besoin en fond de roulement significatif de près de 40 jours de CA se décomposant en un délai fournisseurs moyen d'environ 30 jours (contrats terme à échoir) et un délai clients de près de 55 jours auquel se rajoute le financement des stocks (environ 15 jours de chiffre d'affaires).

En revanche, l'activité de services requiert un BFR négatif d'environ 10 jours et surtout dégage une marge brute significative (80,6% au 31 décembre 2004).

Ce besoin en fonds de roulement est partiellement compensé par l'activité de services et d'ingénierie, dégageant une marge brute élevée étant généralement encaissée en terme à échoir. La croissance des activités de services devrait permettre à la Société de voir diminuer son besoin en fonds de roulement dans les années à venir.

Ces explications éclairent ainsi facilement l'analyse de l'évolution du BFR sur la période 2002 à 2004 :

	1 S 2005	2004	2003	2002
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	413 449	(1 639 197)	(778 181)	(42 816)
<b>VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE</b>				
Stocks	665 492	1 113 703	(207 771)	(210 406)
Créances d'exploitation	1 337 876	2 543 993	1 377 806	115 815
Dettes d'exploitation	(1 187 492)	(1 221 710)	(134 921)	940 675
Variation de BFR	815 876	2 435 986	1 035 114	846 084
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 229 325</b>	<b>796 789</b>	<b>256 933</b>	<b>803 268</b>

L'amélioration du BFR résulte donc à la fois :

- De la montée en puissance des services,
- D'une politique de crédit clients plus restrictive conjuguée à un meilleur suivi, mais dans une mesure plus importante sur la période,
- par le désengagement de l'activité pré presse qui s'est traduite par une diminution progressive des postes de stocks et des créances clients. Cette politique menée encore plus activement à partir de 2003 a trouvé tous ses effets sur 2004 avec des postes de stocks et des créances clients, se traduisant par une amélioration significative du BFR.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2005, la poursuite de l'amélioration du BFR s'explique encore par une politique de crédit management qui vise à obtenir des financements directs par des organismes financiers pour les clients sur leurs investissements solutions d'équipements ; ainsi O2i réduit le délai de règlement sur ses ventes. Par ailleurs la continuelle montée en puissance des ventes de services conjuguée à une gestion des stocks plus efficace ont renforcer encore l'amélioration du BFR.

Le BFR devrait à compter de 2006 se stabiliser autour d'un niveau normatif d'environ 30 jours de CA.

O2i considère aujourd'hui disposer d'un modèle économique global générateur de flux de trésorerie positif. Ceci devrait se trouver encore conforter par le développement de l'activité d'infogérance.

Courant 2003, O2i a conclu contrat d'affacturage auprès de GE Capital pour une partie de la clientèle sur les produits consommables et matières premières Pré presse. Le recours à ce type de contrat ne modifie pas significativement l'analyse de l'évolution du BFR.

### **Flux d'investissement**

Le détail chiffré par nature d'investissement figure au 3.3.2.

- 2002 a représenté une enveloppe d'investissements bruts d'un montant assez inhabituel notamment dû aux travaux d'agencement et d'équipements téléphonique et informatique du « Datacenter » (près de 460 K€ répartis entre environ 309 K€ d'immobilisations corporelles et 151 K€ d'incorporelles dont notamment par des licences informatiques). Le solde concernait des installations techniques des locaux pour près de 317 K€, 97 K€ d'agencements des locaux, du matériel de bureau et informatique pour environ 149 K€. Enfin, 158 K€ d'immobilisations financières représentant des dépôts de garantie et cautions.
- En 2003, les investissements correspondaient pour la plus grande part, à des matériels destinés à être mis en location chez des clients (464 K€), l'acquisition d'une licence informatique pour près de 110 K€ (système d'information pour l'usage interne d'O2i permettant à O2i de disposer d'un système de gestion comptable et commercial dit en temps réel) ainsi qu'à de travaux d'agencements pour les bureaux et le centre technique.
- En 2004, la quasi totalité des investissements étaient des immobilisations corporelles dont l'équipement du centre technique notamment dédié au développement de l'activité d'infogérance et à des équipements de bureaux (informatiques...).
- Au 1<sup>er</sup> semestre 2005, près de 59 K€ ont été dédiés à l'activité de services à travers l'acquisition d'un fond de commerce Services (300 K€ de contrats de maintenance sur des serveurs de production graphiques repris à l'entreprise Espace Diffusion alors en difficulté), puis pour le reste, à de l'équipement technique de bureau et du centre technique.

### **Flux de financement**

<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1<sup>er</sup> S 2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
Remboursement des prêts		73 976		(20 736)
Augmentations de capital en numéraire		8 450 000		
Emission d'emprunt (lease-back)				1 519 046
Remboursements d'emprunts (lease back )	(101 864)	(245 461)	(554 847)	(697 966)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(101 864)</b>	<b>8 278 515</b>	<b>(554 847)</b>	<b>800 344</b>

Les points clés de ces flux sont :

- En 2002, la souscription de contrat de lease back relatif au financement d'immobilisations qui correspondaient à des matériels prépresse mis en location directe chez des clients pour capter des ventes de matières premières prépresse. Ces contrats ont été remboursés comme le montre le tableau ci-dessus, sur 2002, 2003 et 2004 ainsi qu'un reliquat au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

- En 2003, O2I a poursuivi le remboursement de ses emprunts, tout comme sur 2004.
- En 2004, le financement de 8,4 M€ a été réalisé par la souscription par le groupe Mitsubishi Corps de deux augmentations de capital en juillet (6,7 M€) et août (1,7 M€) avant de céder la Société à son équipe dirigeante actuelle.

Ces deux augmentations de capital ont été faites après audit interne mené par Mitsubishi Corp. afin de donner à MC2I (nom de l'ancienne filiale dédiée à l'activité Pré presse) la possibilité de se réorganiser et de poursuivre son activité dans de bonnes conditions financières après leur sortie du capital.

Ces montants étaient destinés à couvrir à la fois des capitaux propres obérés ainsi que les pertes dégagées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2004 et les frais de restructuration à engager par les repreneurs.

- Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2005, seul des remboursements d'emprunts ont été constatés.
- Outre ces flux de financements, la société dispose :
  - De découverts bancaires (non utilisés à ce jour) de 150 K€, et
  - D'une ligne d'escompte (non utilisées à ce jour) de 900 K€ .

### **3.8.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur**

Avant de procéder à l'augmentation de capital en 2004, la Société finançait ses besoins par des découverts bancaires cautionnés par Mitsubishi Corps, ce qui explique sur 2003 et 2002, le montant significatif de l'endettement au bilan.

Par l'apport de capitaux via les augmentations de capital de l'été 2004, la structure de financement a radicalement changé, les seules dettes financières subsistant sont les en cours de lease back.

### **3.8.4 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant affecté les opérations de l'émetteur**

Le choix de l'ancien actionnaire majoritaire (Mitsubishi Corps.) de financer l'activité par le biais de découverts bancaires cautionnés, a affecté le niveau de rentabilité sur la période 2002-2004.

Le financement a été effectué en effet à des taux court terme supérieurs à ceux qui auraient pu être négociés sur du moyen ou long terme. En outre, au taux de découvert, se rajoutait le coût de la caution apportée par Mitsubishi (0,5% de l'en-cours de caisse utilisé).

Cette situation est terminée depuis août 2004.

### **3.8.5 Sources de financement attendues pour les investissements futurs**

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation courants.

Comme mentionné au 3.3.2, à ce jour, il n'existe aucun engagement ferme d'investissements.

## **3.9 Recherche et développement, brevets et licences**

Dans le cadre de son activité, O2I est amenée à rédiger avec ses clients un cahier des charges techniques très précis reflétant leurs exigences en terme de fonctionnalités et caractéristiques techniques.

Fort de ce cahier des charges, O2I sélectionne sur le marché informatique les solutions les plus adaptées à la problématique de chacun de ses clients en terme de logiciels, systèmes et équipements. Ces derniers, une fois intégrés permettent d'apporter aux clients, une solution adaptée.

O2I est donc totalement indépendant des technologies sur le marché, ce qui renforce d'ailleurs sa crédibilité en tant que conseil vis-à-vis de ses clients.

La fonction de R&D telle qu'exercée par O2I consiste essentiellement en une veille technologique et de tests de validation des composants que l'on envisage de retenir pour répondre à tel ou tel besoin d'un client.

Dans les phases de tests de validation, il arrive que l'équipe d'ingénieurs en charge d'un projet client, découvre des opportunités de solutions qui du fait, de leur potentiel, amène

O2I à investir du temps homme pour les mettre en œuvre dans le cadre d'autres utilisations.

Ainsi, ces efforts de recherche et développement dans la maîtrise des flux de production graphique et bureautique ont permis aux équipes d'O2i de mettre sur point une solution technologique destinée à administrer les flux de communication des PME/PMI. C'est à ce titre que les solutions telles XFlow, Bigmailer et Serv'Obox ont été développées.

O2i consacre toutefois chaque année environ 3% de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Sur les trois derniers exercices, les montants passés en charges se sont élevés à près de 220 K€ en 2002, 230 K€ en 2003 et 260 K€ en 2004, essentiellement représentatif des coûts salariaux dédiés.

## **3.10 Informations sur les tendances**

### **3.10.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice**

Comme expliqué aux paragraphes 3.1 et 3.4., l'évolution radicale du pôle historique pré presse va faire de 2005, un exercice de transition qui se ressentira très directement sur

les marges de la Société. En effet, au 31/12/2004, cette activité représentait 7,2 M€ de chiffre d'affaires et dégagait un résultat net négatif de 2,1M€.

Ceci se reflète d'ores et déjà dans les comptes semestriels consolidés qui font ressortir à la fois un bénéfice net global ainsi qu'un retour à l'équilibre de l'ancien pôle « prépresse ».

Le chiffre d'affaires constaté sur le 1<sup>er</sup> semestre 2005 s'élève à 7,7 M€ et celui au 30 septembre 2005 à 10,6 M€.

Le recentrage d'O2i sur ses segments rentables devrait lui permettre d'avoir une taille plus modeste avec toutefois des marges positives.

Depuis la dernière clôture, il n' a pas été constaté d'évolution significative quant au niveau général de la marge d'exploitation dégagée par la Société (se reporter au 3.11).

### 3.10.2 Tendances connues, incertitude, demande, d'engagement ou d'évènement relatifs à son activité raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

Néant.

### 3.11 Prévisions ou estimations du bénéfice

Prévisions	2005
<b>Ventes</b>	<b>13 913 000</b>
Consommables	3 343 000
Equipements	7 285 000
Services	3 285 000
<b>Total Marge brute</b>	<b>5 986 661</b>
	43,0 %
Consommables	1 260 311
Equipements	1 966 950
Services	2 759 400
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>422 808</b>
Intérêts	14 999
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>407 809</b>
Impôt Forfaitaire Annuel	20 207
<b>Résultat Net</b>	<b>387 602</b>

Pour l'exercice en cours, la Société estime que le chiffre d'affaires 2005 prévisionnel, s'établira à environ 13,9 M€.

Ce montant est estimé sur les hypothèses suivantes (**toutes relatives à des facteurs que peuvent influencer les administrateurs**), la base du chiffre d'affaires réalisé à ce jour, du carnet de commandes existant à ce jour et de l'appréciation du dirigeant sur les affaires susceptibles d'être conclues sur le dernier mois de l'exercice.

Le chiffre d'affaires prévisionnel repose sur l'activité actuelle de la Société et ne prend pas en compte de revenus de l'activité « infogérance » issus de l'offre « Serv'oBox » à l'exception des tout premiers contrats signés ces dernières semaines mais pour des montants qui demeurent non significatifs.

L'appréciation significative du taux de marge brute (de 28,8% fin 2004 à 43,0% fin 2005) est directement liée à l'évolution de l'offre vers des services à plus forte valeur ajoutée.

Le résultat courant avant impôt prévisionnel 2005 s'établit à 0,41 M€ sur la base d'hypothèses de taux de marge d'exploitation relativement stable par rapport à celui dégagé au 1<sup>er</sup> semestre 2005 (pour mémoire, 3%).

Le résultat net prévisionnel 2005 sera proche du résultat courant. En effet, la société disposant de reports déficitaires, en terme d'impôts sur les bénéfices, la Société n'acquittera que l'imposition forfaitaire annuelle. Ainsi, le résultat net 2005 devrait s'établir à 0,39 M€.

Le rapport du commissaire aux comptes sur ces éléments figure au paragraphe 3.18.10.

L'exercice 2006 marquera un retour à l'embauche avec un renforcement de l'équipe commerciale pour notamment accompagner le déploiement des nouvelles offres.

### 3.12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

#### 3.12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

##### 3.12.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Fonction sociale	Fonction opérationnelle Chez O2I
Jean Thomas Olano	Président – Directeur Général	Président
Lionel Clary	Administrateur	Aucune
Thuy Trang Nguyen	Administrateur	Responsable de l'activité « Services »

Les deux fondateurs sont Messieurs Olano et Clary mentionnés dans le tableau ci-dessus.

L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

- L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou organismes divers.
- Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.
- Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,
  - n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
  - n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
  - n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer, ni
  - n'a fait l'objet d'incrimination ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

### 3.12.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Nom	Autres mandats	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées actuellement
Jean Thomas Olano	Aucun	Administrateur et directeur général de O2I (ex filiale)  Administrateur et directeur général de Dataweb (ex filiale)	Aucun
Lionel Clary	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovatis et Compagnie – SNC : Gérant majoritaire</li> <li>• AAAction Développement – SARL : Gérant</li> <li>• IPS – SA : Administrateur</li> <li>• SCI IIM – SCI : Gérant majoritaire</li> </ul>	Aucun	Aucun
Thuy Trang Nguyen	Aucun	Aucun	Aucun

### 3.12.1.3 Biographies des dirigeants et administrateurs

#### Jean Thomas Olano (39 ans) – Président et Directeur Général

Etudiant en deuxième année à l'Ecole Supérieure de Gestion Paris, JT Olano crée son entreprise devenue aujourd'hui O2I en 1989. Celle-ci connaît une forte progression puis quelques problèmes financiers en 1993. Fort d'un redressement réussi à partir de 1996 JT Olano décide d'adosser sa structure au groupe Mitsubishi Corps (1997) afin d'en accélérer la croissance. JT Olano continue de diriger la société re-dénommée MC Intélectique et prend également sous sa responsabilité la direction de la filiale déficitaire MC Imaging, spécialisée dans la distribution auprès des imprimeurs de matières premières films, plaques et chimie. La fusion des deux entités (MC Intélectique et MC Imaging), donne naissance à la société MC2i en janvier 2001. Un plan de restructuration est alors mis en place visant sur la période 2001-2004 à développer les activités de services et d'ingénierie et désengager graduellement le groupe des activités de distribution de matières premières et d'équipements industriels. Mitsubishi n'étant plus producteur de films et plaques (fin 2003), le groupe décide de céder les sociétés MC2i et MC Dataweb à leurs managers, après avoir préalablement réalisé les investissements nécessaires. Ainsi, JT Olano et Lionel Clary créent le 31 août 2004, une holding dénommée OXIA, qu'ils détiennent respectivement à hauteur de 80% et 20%. MC2i et MC Dataweb devenues filiales à 100% d'OXIA, sont respectivement re-dénommées O2i et Dataweb.

### **Lionel Clary (40 ans) – Administrateur**

Lionel Clary est à l'origine l'un des quatre fondateurs de l'éditeur de logiciels Météor, revendu en 1996 au Groupe Sage. Fort de son expérience dans le développement et l'édition de solutions de gestion, il crée sa propre entreprise de services la société Magenta. Celle-ci est achetée en 2000 par MC Dataweb, filiale de Mitsubishi Corp, et dirigée par Jean Thomas Olano. Il devient associé de MC Dataweb avec pour mission la transposition de son savoir faire dans l'édition de progiciels de gestion sur le marché de la production graphique numérique.

A l'origine du centre technique parisien de O2I et notamment de la solution Bigmailer, c'est tout naturellement qu'il devient associé dans la société O2I aux cotés de JT Olano

### **Thuy Trang N'Guyen (37 ans) – Administrateur**

Assistante de direction dans une grande compagnie d'assurance, Thuy Nguyen rejoint O2i en 1994 en tant qu'assistante de direction de Jean Thomas Olano. Elle s'intéresse plus particulièrement au contrôle de gestion, ainsi qu'au suivi juridique et social de l'entreprise.

En 2003 elle devient Directrice des Services, poste qu'elle continue à occuper à ce jour et qui regroupe la logistique, l'ensemble de l'administration des ventes et l'organisation du service technique.

#### **3.12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

Il n'existe aucun conflit potentiel au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration ou de la direction générale.

### **3.13 Rémunérations et avantages**

#### **3.13.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants**

Au titre de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2004, date à laquelle O2I était encore sous forme de SARL, la rémunération totale versée à Monsieur Jean Thomas Olano alors seul gérant, s'est élevée à :

<b>Exercice clos le 31 12 04 (*)</b>	<b>Rémunération brute totale</b>	<b>Partie fixe</b>	<b>Partie variable</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Jetons de présence</b>	<b>Régime complémentaire de retraite</b>
Jean-Thomas OLANO	180.000 €	-	-	-	-	-

(\*) exercice d'une durée de 4 mois de la création en Août 2004 au 31 décembre 2004.

A titre d'information, compte tenu de l'évolution récente de la structure juridique de la Société et de la composition de sa direction, le tableau ci-dessous présente la rémunération de l'ensemble des administrateurs au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Semestre clos le 30 06 05 (*)	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jean-Thomas OLANO	97.500 €	97.500 €	-	-	0 €	NON
Lionel CLARY	-	-	-	-	0	NON
Thuy Trang N'GUYEN	32.500 €	30.000 €	2.500 €	-	0	NON

Aucune prime de départ, ni d'arrivée, n'est prévue ou n'a été payée à l'un des membres du conseil d'administration. De la même manière, aucun d'entre eux ne bénéficie de régime de retraite complémentaire.

A ce jour, aucun jeton de présence n'a été versé par la Société.

### **3.13.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages**

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

## **3.14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction**

### **3.14.1 Direction de la Société**

A la date du présent prospectus, la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Jean Thomas Olano, Directeur Général, lequel exerce également la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société.

### **Mandat des administrateurs :**

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent prospectus ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Il est rappelé que lors du dernier exercice clos le 31 12 2004, O2I était encore sous forme de SARL dont le gérant était Monsieur Thomas OLANO.

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues au 05. 12..2005 (1)
Jean Thomas Olano	Président – Directeur Général	15/9/2005 lors de la transformation en SA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010	1.198.800
Lionel Clary	Administrateur	15/9/2005 lors de la transformation en SA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010	299.700
Thuy Trang N'Guyen	Administrateur	15/9/2005 lors de la transformation en SA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010	300

(1) après prise en compte de la division du nominal par 300 à intervenir en vue de l'introduction en bourse.

Se reporter au paragraphe 2.6.3 concernant les engagements de conservation de titres pris par Messieurs Olano et Clary.

### 3.14.2 Contrat entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs ou dirigeants à la date du présent prospectus.

### 3.14.3 Comités d'audit et de rémunération

A ce jour, il n'existe aucun comité d'audit et de rémunération.

### 3.14.4 Gouvernement d'entreprise

A ce jour, la Société ne dispose ni d'administrateur indépendant, ni de comités spécialisés.

Compte tenu de sa taille encore limitée, O2I n'a pas encore engagé de réflexion relative aux pratiques en matière de « corporate governance ». La Société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'administration.

La Société entend engager rapidement une réflexion sur des dispositions envisageables en matière de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, O2I n'a établi aucune charte ou règlement intérieur concernant les membres de ses organes d'administration et le fonctionnement de ce conseil d'administration.

### 3.14.5 Contrôle interne

Lors de la dernière clôture au 31 décembre 2004, la Société était encore sous forme de SARL et par conséquent, n'était pas soumise à l'obligation d'établissement d'un rapport du Président relatif au contrôle interne.

Préalablement aux transmissions universelles de patrimoine des sociétés filles au profit de leur mère Oxia, les sociétés O2i et Dataweb appliquaient une procédure de contrôle interne.

Au sein de la nouvelle entité, la Société a défini des procédures de contrôle interne afin de garantir une élaboration fiable et sincère des données comptables et financières et de prévenir des risques notamment économiques, financiers et juridiques.

Ainsi, la Société a mis en place un comité de direction comprenant Jean Thomas Olano, Maryline Pimentel (Comptabilité), Thuy N'Guyen (Direction des Services), Frédéric Cabot (Responsable des clients), Nicolas Masson (Direction commerciale). Ce comité se réunit deux fois par mois.

En matière de reporting financier, la Société dispose de l'outil de reporting ERP Microsoft Navision, lui permettant d'avoir accès à des données en temps réels. Les informations concernées sont :

- A une fréquence hebdomadaire :
  - Une situation de trésorerie
  - Un rapport d'activité comprenant notamment le chiffre d'affaires et la marge brute par activité
  
- A une fréquence mensuelle
  - Un compte de résultat par activité
  - Une balance

Enfin, une séparation de pouvoirs est organisée entre la personne à même d'autoriser des engagements de dépenses et celles habilitées à procéder à des règlements.

### 3.15 Salariés

#### 3.15.1 Répartition des effectifs par fonction

	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2004	30.6.2005
Direction Générale/administra.	11	11	11	9
Direction Commerciale	18	18	13	14
Direction du Développement	3	1	2	1
Direction Technique	30	32	24	24
Direction des Services	5	5	7	6
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>57</b>	<b>54</b>

Au 30 juin 2005, sur les 54 collaborateurs, 29 sont cadres.  
A ce jour, la Société n'a jamais été confrontée à une grève.

#### 3.15.2 Organisation des effectifs de la Société

O2i est organisée autour de 4 pôles :

- Direction générale, administration et finance ;
- Direction commerciale ;
- Direction technique ;
- Direction des services ;

Chacun de ces pôles est dirigé par un collaborateur bénéficiant d'une grande expérience dans la fonction :

##### **Jean Thomas Olano (39 ans) – Président – Directeur Général :**

Le détail de son expérience figure au paragraphe 14.1.3 ci-dessus.

**Nicolas Masson (39 ans) – Directeur Commercial :** Créateur d'une entreprise dans le domaine de la photocomposition en 1984, il cède sa société en 1987 pour rejoindre sa filiale commerciale. Il intègre ainsi le groupe Liotype puis Fujifilm SA dont il devient le directeur régional des ventes à partir de 1992. Il rentre chez O2i en 2002 en tant que responsable commercial puis en devient le directeur commercial courant 2005.

**Thuy N'Guyen (37 ans) – Directrices des Services :** Après l'obtention d'un BTS Comptabilité, Thuy N'Guyen intégra successivement un cabinet indépendant en assurance et un cabinet de conseil et formation filiale du groupe Havas, où elle occupait un poste d'assistante comptable. Elle intégra le groupe dès 1993 en tant qu'assistante commerciale. Depuis, Thuy N'Guyen a occupé de nombreux postes au sein de la Société, tels qu'Assistante de Direction, Responsable de la gestion des commandes et des stocks, etc. Sa grande polyvalence et sa parfaite connaissance de la Société font de Thuy N'Guyen une personne clefs dans l'organisation d'O2i. Aujourd'hui, elle prend en charge la Direction des Services.

### 3.15.3 Participations et stocks options des administrateurs et dirigeants

Administrateurs et dirigeants	Mandat social	Pourcentage du capital détenu au 09.12.2005
Jean Thomas Olano	Président – Directeur Général	79,92%
Lionel Clary	Administrateur	19,98%
Thuy Trang N'Guyen	Administrateur	N/S (300 actions sur 1.500.000)

Aucun administrateur ni dirigeant ne bénéficie à la date du présent prospectus, d'aucun titre donnant accès au capital (options, BSPCE, BSA ...etc)..

### 3.15.4 Participation des salariés dans le capital de la Société

Salariés	Nombre actions détenues au 09.12.2005 (% non significatif)
Thu Trâm N'Guyen	300
Thuy Trang N'Guyen	300

Il n'existe à ce jour aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.

## 3.16 Principaux actionnaires

### 3.16.1 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

L'ensemble des actionnaires significatifs, détenant plus de 1% du capital social de la Société, sont représentés au Conseil d'Administration.

### 3.16.2 Droits de vote des principaux actionnaires

A chaque action est attaché un droit de vote. Toutefois, aux termes de l'article 16 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou au nom d'une personne aux droits de laquelle il se trouve. Le délai de deux ans courra à compter de l'admission des titres de la Société sur Alternext. Ainsi, il n'existera aucun droit de vote double au moment de l'introduction.

### **3.16.3            Contrôle de la Société**

A la date du présent prospectus, Monsieur Jean Thomas Olano, Président et Directeur Général de la Société, détient 79,92% du capital et des droits de vote de la Société. A l'issue de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Alternext, Monsieur Jean Thomas Olano continuera d'être l'actionnaire de référence de la Société.

La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

### **3.16.4            Accords pouvant entraîner un changement de contrôle**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

### **3.17 Conventions réglementées- Opérations avec les apparentés**

Au 31 décembre 2004, O2I était sous forme de SARL et n'avait donc pas de commissaire aux comptes. Ainsi, il n'a pas été établi de rapport spécial relatif aux conventions réglementées.

A titre d'information, il est précisé que les deux filiales qui existaient alors (et qui depuis le 12 juillet 2005, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine) mentionnaient dans leurs rapports spéciaux respectifs des conventions avec leur maison-mère sur les thèmes suivants : Conventions de prestations de services et conventions d'occupation des locaux.

Du fait des TUP, il ne subsiste à ce jour plus de filiale. Ainsi, les conventions sus mentionnées sont dorénavant caduques.

A ce jour, il n'existe aucune convention pouvant être considérée comme entrant dans le champ des conventions réglementées ou avec les apparentés.

### 3.18 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

#### 3.18.1 Comptes consolidés proforma relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

##### Note introductive sur la présentation des comptes proforma :

Au 31 décembre 2004, sont consolidées par intégration globale les deux participations de la société O2I ( ex-OXIA ) dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif. La prise de contrôle de l'actuelle direction est intervenue au 31 Août 2004.

Les intérêts minoritaires des exercices précédents représentent la détention à 100% du capital du groupe O2I par le groupe Mitsubishi.

##### 3.18.1.1 Bilans consolidés

ACTIF	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	PASSIF	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 667 471</b>	<b>2 849 427</b>	<b>3 278 930</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>4 297 881</b>		
Immobilisations incorporelles	90 614	286 605	359 316	Capital	50 000		
Immobilisations corporelles	1 409 957	2 321 946	2 681 297	Réserves consolidées	4 813 045		
Immobilisations financières	166 900	240 876	238 317	Résultat consolidé	(565 164)		
				<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>(474 160)</b>	<b>1 758 422</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>7 559 680</b>	<b>11 420 431</b>	<b>13 155 516</b>	<b>Provisions risques et charges</b>	<b>78 569</b>	<b>215 179</b>	<b>57 179</b>
Stocks et en-cours	1 307 531	2 973 830	2 791 883	<b>Dettes</b>	<b>4 850 701</b>	<b>14 528 839</b>	<b>14 618 845</b>
Clients et comptes rattachés	4 551 242	7 047 697	9 214 361	Emprunts et dettes financières	124 919	8 581 347	8 536 432
Autres créances, comptes de régul.	651 426	1 192 403	617 209	Fournisseurs et comptes rattachés	3 032 282	3 900 139	4 193 144
Valeurs mobilières de placement	449 644			Autres dettes, comptes de régul.	1 693 500	2 047 353	1 889 269
Disponibilités	599 837	206 501	532 063				
<b>TOTAL</b>	<b>9 227 151</b>	<b>14 269 858</b>	<b>16 434 446</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 227 151</b>	<b>14 269 858</b>	<b>16 434 446</b>

### 3.18.1.2 Comptes de résultat consolidés

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Chiffre d'affaires	18 471 081	21 755 797	22 931 394
Autres produits d'exploitation	153 532	13 728	363 091
Achats consommés	(12 123 239)	(12 903 784)	(13 454 979)
Charges de personnel	(3 931 197)	(5 129 614)	(4 628 761)
Autres charges d'exploitation	(3 043 118)	(3 868 570)	(4 216 101)
Impôts et taxes	(322 715)	(262 378)	(251 336)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 033 893)	(1 387 146)	(1 551 738)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 829 549)</b>	<b>(1 781 967)</b>	<b>(808 430)</b>
Charges et produits financiers	(230 456)	(358 191)	(352 911)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(2 060 005)</b>	<b>(2 140 158)</b>	<b>(1 161 341)</b>
Charges et produits exceptionnels	79 798	(67 733)	8 164
Impôts sur les résultats	63 894	(24 691)	(109 054)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>(1 916 313)</b>	<b>(2 232 582)</b>	<b>(1 262 231)</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(565 164)</b>		
<b>Résultat des minoritaires (en 2004 inclus dans l'écart d'acquisition)</b>	<b>(1 351 149)</b>	<b>(2 232 582)</b>	<b>(1 262 231)</b>
Résultat par action	-113,03 €		

### 3.18.1.3 Tableaux des flux de trésorerie

	2004	2003	2002
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>			
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 916 313)	(2 232 852)	(1 262 231)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	903 256	1 458 174	1 221 724
- Différences d'évaluation décaissées	(661 644)		
- Plus, moins-values de cession, nettes d'impôt	35 504	(3 503)	(2 309)
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(1 639 197)</b>	<b>(778 181)</b>	<b>(42 816)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>			
Stocks	1 113 703	(207 771)	(210 406)
Créances d'exploitation	2 543 993	1 377 806	115 815
Dettes d'exploitation	(1 221 710)	(134 921)	940 675
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>796 789</b>	<b>256 933</b>	<b>803 268</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations	(173 672)	(807 238)	(1 073 494)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	151 630	179 829	9 770
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(22 042)</b>	<b>(627 409)</b>	<b>(1 063 724)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Remboursement des prêts	73 976		(20 736)
Augmentations de capital en numéraire	8 450 000		
Emission d'emprunt (lease-back)			1 519 046
Remboursements d'emprunts	(245 461)	(554 847)	(697 966)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>8 278 515</b>	<b>(554 847)</b>	<b>800 344</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>9 053 262</b>	<b>(925 323)</b>	<b>539 888</b>
Trésorerie d'ouverture	(8 004 187)	(7 078 864)	(7 618 752)
Trésorerie de clôture	1 049 075	(8 004 187)	(7 078 864)

La trésorerie reprise sur le tableau de flux a été déterminée ainsi :

	2 002	2 003	2 004
Concours bancaires courants *	- 7 610 927	- 8 210 688	- 406
VMP **			449 644
Comptes courants actifs **	532 063	206 501	599 837
Trésorerie cumulée	-7 078 864	-8 004 187	1 049 075

\* Selon note 7.12

\*\* Selon note 7.7

### **3.18.1.4 Annexe aux comptes**

*(La numérotation ci-dessous reprend celle de l'annexe revue par le commissaire aux comptes).*

#### **4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

OXIA a été créée en Août 2004 en vue de permettre le rachat par leurs dirigeants, de deux sociétés françaises (O2I et DATAWEB) jusque là détenues par le groupe Mitsubishi.

Ce rachat est intervenu le 31 Août 2004 conduisant à la création du groupe OXIA.

A des fins de rationalisation de structure, OXIA a absorbé par transmission universelle de patrimoine, ses deux filiales à 100 % à effet au 31 juillet 2005.

Il ne subsiste plus qu'une seule entité juridique, celle d'OXIA, qui a repris la dénomination O2I.

Aussi, même si cette dernière société n'a qu'un an d'existence juridique, elle dispose d'un historique opérationnel sur de nombreuses années, ses filiales O2I et DATAWEB ayant été créées respectivement en 1993 et en 2000.

Ainsi, dans le cadre de la prochaine introduction sur Alternext d'OXIA, il a été établi des comptes consolidés proforma historiques pour les exercices de 12 mois clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004.

#### **4.1 Référentiel comptable**

Les comptes du groupe O2I sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et notamment le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 Avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **4.2 Note relative à l'établissement des comptes proforma**

##### **4.2.1 Méthodes de consolidation**

Au 31 décembre 2004, sont consolidées par intégration globale les deux participations de la société OXIA dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif. La prise de contrôle est intervenue au 31 Août 2004.

Pour les besoins de la présentation des comptes proforma, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002, les deux participations acquises en 2004 par la société OXIA, à savoir DATA WEB et O2I, ont été incluses dans le périmètre de consolidation et consolidées par intégration globale. Corrélativement, seuls les intérêts minoritaires apparaissent en capitaux propres et en résultat sur ces exercices.

##### **4.2.2. Ecart d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires précédentes, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Prioritairement, ces écarts ont été affectés aux postes appropriés du bilan consolidé.

Le solde non affecté, du fait des modalités de rachat par OXIA de DATAWEB et d'O2I au 31 août 2004 et de la confusion de ces trois sociétés en septembre 2005, a été imputé directement sur les fonds propres dès le 31 décembre 2004 car il a la nature d'une prime de fusion.

Pour les deux exercices précédents, aucun écart d'acquisition n'a été calculé du fait de l'absence de détention directe entre les entités consolidées.

#### 4.2.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs bilans arrêtés au 31 décembre, d'une durée de 12 mois à l'exception de la société OXIA qui n'a que 5 mois d'activité à fin 2004.

#### 4.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe O2I sont les suivants :

##### 4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans

##### 4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Agencements, aménagement général	Linéaire	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire et dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

En application du règlement CRC 99-02, les biens acquis sous forme de crédit-bail sont retraités afin de refléter leur coût d'acquisition en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature acquises directement.

#### **4.3.3 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

#### **4.3.4. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **4.3.5 Stocks**

Les stocks sont évalués au coût unitaire moyen pondéré. Des provisions sont constituées lorsque la valeur comptable des articles est supérieure à leur valeur de marché.

#### **4.3.6 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

#### **4.3.7 Impôts sur les bénéfices**

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

L'économie d'impôt future liée à l'utilisation des déficits fiscaux antérieurs et amortissements réputés différés n'est pas constatée. Cette position est légitimée par la restructuration juridique en cours, avec une présentation en fin d'exercice 2005 de comptes sociaux et non plus de comptes consolidés. Dans ce contexte, le règlement CRC n°99.02 ne trouvera plus à s'appliquer.

#### **4.3.8 Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Conformément au règlement CRC n° 2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain

qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### 4.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements font l'occasion d'une évaluation annuelle et sont intégralement provisionnés.

#### 4.3.10 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

#### 4.3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Livraisons de matériels et consommables : CA constaté au moment de la livraison

Prestations de services : CA constaté au moment où le service est rendu

Cas particuliers des contrats SAV et de maintenance : CA constaté au prorata des mois écoulés sur la durée du contrat.

#### 4.3.12 Frais de recherche et développement

Les frais de R/D sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les charges constatées à ce titre au cours de l'exercice 2004 se sont élevées à environ 260 K€. Ce montant représente essentiellement des coûts salariaux ainsi que de manière plus marginale du matériel et des consommables pour test et usage interne (40 K€ sur l'exercice)

### 5 Périmètre de consolidation

#### Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

Entreprise	Siège	N° de SIRET	% d'intérêt 2004	Méthode 2004	% d'intérêt 2003-2002	Méthode 2003-2002
OXIA (à partir de 2004)	Gennevilliers	47806332400014	Mère			
O2I	Gennevilliers	39169489000040	100 %	IG	0 %	IG
DATA WEB	Gennevilliers	43279644900028	100 %	IG	0 %	IG

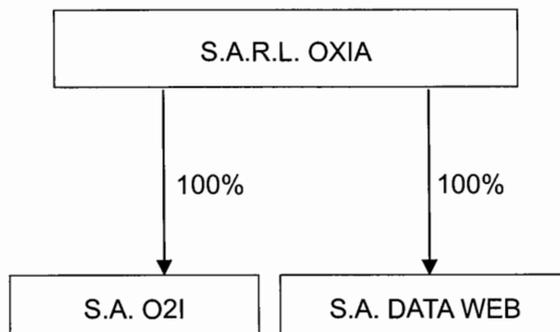
## 5.1 Activité

Le groupe a pour activités la distribution et l'intégration de solutions et services informatiques aux professionnels de l'industrie graphique numérique. Elles s'articulent autour de 2 axes principaux :

- Services et ingénierie informatiques PAO (DTP)
- Distribution de films et plaques (prépress), avec basculement en 2005 vers un métier d'agent commercial rémunéré à la commission

## 5.2 Organigramme

### 5.2.1 Organigramme depuis le 31 août 2004



## 6 Comparabilité des comptes

Compte tenu des hypothèses retenues, les comptes proforma pour les exercices 2002, 2003 et 2004 sont comparables.

La société mère, créée en 2004, a connu sur la fin de l'exercice 2004 une activité non significative et totalement neutre dans la consolidation.

## 7 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

## 7.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2002	31/12/2003	Augment.	Diminut.	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>					
Concessions, brevets, licences	262 977	372 384	4 365	(100 000)	276 749
Fonds de commerce	741 847	741 847			741 847
<b>Total</b>	<b>1 004 824</b>	<b>1 114 231</b>	<b>4 365</b>	<b>(100 000)</b>	<b>1 018 596</b>
<b>Amortissements</b>					
Concessions, brevets, licences	(68 331)	(140 454)	(91 442)	24 334	(207 562)
Fonds de commerce	(577 177)	(687 172)	(33 248)		(720 420)
<b>Total</b>	<b>(645 508)</b>	<b>(827 626)</b>	<b>(124 690)</b>	<b>24 334</b>	<b>(927 982)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Concessions, brevets, licences	194 646	231 930	(87 077)	(75 666)	69 187
Fonds de commerce	164 670	54 675	(33 248)		21 427
<b>Total</b>	<b>359 316</b>	<b>286 605</b>	<b>(120 325)</b>	<b>(75 666)</b>	<b>90 614</b>

Le poste « fond de commerce » est relatif à deux fonds de commerce acquis en 2000 par chacune des deux filiales ayant depuis fait l'objet de transmissions universelles de patrimoine durant l'été 2005. Le détail des valeurs brutes était le suivant :

Fond 1 : 575 608 € totalement amorti fin 2004

Fond 2 : 166 239 €, solde non amorti fin 2004 égal à 21.427€.

## 7.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2002	31/12/2003	Augment.	Diminut.	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>					
Installations techniques, mat. & out.	1 308 932	1 591 039	70 098	(216 166)	1 444 971
Matériel en crédit-bail	1 519 046	1 519 046			1 519 046
Autres immobilisations corporelles	1 145 612	1 333 188	99 209	(35 524)	1 396 873
<b>Total</b>	<b>3 973 590</b>	<b>4 443 273</b>	<b>169 307</b>	<b>(251 690)</b>	<b>4 360 890</b>
<b>Amortissements</b>					
Installations techniques, mat. & out.	(420 732)	(623 594)	(296 293)	110 897	(808 990)
Matériel en crédit-bail	(474 702)	(926 328)	(493 438)		(1 419 766)
Autres immobilisations corporelles	(396 859)	(571 405)	(179 413)	28 641	(722 177)
<b>Total</b>	<b>(1 292 293)</b>	<b>(2 121 327)</b>	<b>(969 144)</b>	<b>139 538</b>	<b>(2 950 933)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Installations techniques, mat. & out.	888 200	967 445	(226 195)	(105 269)	635 981
Matériel en crédit-bail	1 044 344	592 718	(493 438)		99 280
Autres immobilisations corporelles	748 753	761 783	(80 204)	(6 883)	674 696
<b>Total</b>	<b>2 681 297</b>	<b>2 321 946</b>	<b>(799 837)</b>	<b>(112 152)</b>	<b>1 409 957</b>

Le contrat de crédit bail a pris effet en 2002, avec un terme à mi 2005.

### 7.3 Immobilisations financières

	31/12/2002	31/12/2003	Augment.	Diminut.	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>					
Prêts	77 398	77 826	1 072		78 898
Autres immobilisations financières	160 919	163 050	1 494	(76 544)	88 000
<b>Total</b>	<b>238 317</b>	<b>240 876</b>	<b>2 566</b>	<b>(76 544)</b>	<b>166 898</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Total</b>					
<b>Valeurs nettes</b>					
Prêts	77 398	77 826	1 072	0	78 898
Autres immobilisations financières	160 919	163 050	1 494	(76 544)	88 000
<b>Total</b>	<b>238 317</b>	<b>240 876</b>	<b>2 566</b>	<b>(76 544)</b>	<b>166 898</b>

### 7.4 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition ont été déterminés de la manière suivante :

	O2I	DATA	O2I+DATA
Situation nette au 1er janv 2004	272 436	(922 421)	(649 985)
Différences temporaires sur impôts au 1er janv.	14 246	429	14 675
Retraitement du CB au 1er janv.	161 150		161 150
Augmentation de capital	6 700 000	1 700 000	8 400 000
Résultat au 31 août 2004	(995 921)	(246 664)	(1 242 585)
Retraitement du CB du 1er janv. au 31 août	(108 564)		(108 564)
Evaluation des provisions et de la restructuration	(1 761 644)		(1 761 644)
<b>Situations nettes consolidées au 31 août</b>	<b>4 281 703</b>	<b>531 344</b>	<b>4 813 047</b>
Coûts d'acquisition des titres	1	1	2
<b>Ecarts d'acquisition négatifs</b>	<b>4 281 702</b>	<b>531 343</b>	<b>4 813 045</b>

### 7.5 Stocks

L'évolution des stocks s'explique par le tableau suivant :

	31/12/2002	31/12/2003	Augment.	Diminut.	31/12/2004
<b>Valeurs brutes</b>					
Marchandises	2 865 059	3 072 830	1 959 127	(3 072 830)	1 959 127
<b>Total brut</b>	<b>2 865 059</b>	<b>3 072 830</b>	<b>1 959 127</b>	<b>(3 072 830)</b>	<b>1 959 127</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
	(73 176)	(99 000)	(663 721)	111 125	(651 596)
<b>Total net</b>	<b>2 791 883</b>	<b>2 973 830</b>	<b>1 295 406</b>	<b>(2 961 705)</b>	<b>1 307 531</b>

## 7.6 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Avances et acomptes versés	1 811	1 685	1 685
Clients et comptes rattachés	9 214 361	7 047 697	4 551 242
Débiteurs divers	401 393	985 163	496 295
Impôts différés			14 831
Charges constatées d'avance	214 005	205 555	138 615
<b>Total</b>	<b>9 831 570</b>	<b>8 240 100</b>	<b>5 202 668</b>

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

Les débiteurs divers comprennent, au 31 décembre 2004, des avoirs à recevoir de fournisseurs pour 148 756 €, des créances fiscales et sociales pour 188 166 € et des avances versées à une société de factoring pour 159 373 €.

Les charges constatées d'avance sont des charges courantes d'exploitation.

## 7.7 Disponibilités

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
SICAV et FCP de trésorerie	449 644		
Comptes courants bancaires	599 837	206 501	532 063

Les plus values latentes au 31 décembre 2004 s'élèvent à 1 222 €.

## 7.8 Dépréciation de l'actif circulant

Les mouvements des provisions sur les postes d'actifs sont les suivants :

	31/12/2002	31/12/2003	Dotations	Reprises	Autre var. *	31/12/2004
Marchandises	73 176	99 000	79 174	(111 125)	584 547	651 596
Clients et comptes rattachés	857 397	1 071 333	36 700	(58 717)	515 453	1 564 769
<b>Total</b>	<b>930 573</b>	<b>1 170 333</b>	<b>115 874</b>	<b>(169 842)</b>	<b>1 100 000</b>	<b>2 216 365</b>

\* Les autres variations proviennent des évaluations réalisées lors de l'acquisition en 2004.

## 7.9 Capitaux propres

### 7.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2004, le capital social se compose de 5 000 actions d'une valeur nominale de 10 €.

## 7.9.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres peut être décomposée de la manière suivante :

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part groupe	Total des capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Situation à la clôture 31/12/2002</b>					<b>1 758 422</b>
Résultat de l'exercice 2003					(2 232 582)
<b>Situation à la clôture 31/12/2003</b>					<b>(474 160)</b>
Résultat de l'exercice 2004			(565 164)	(565 164)	(1 351 149)
Variations du capital	50 000			50 000	
Reprise d'intérêts minoritaires					1 825 309
Ecart d'acquisition*		4 813 045		4 813 045	
<b>Situation à la clôture 31/12/2004</b>	<b>50 000</b>	<b>4 813 045</b>	<b>(565 164)</b>	<b>4 297 881</b>	<b>0</b>

\* Voir détail en note 7.4.

Passage du résultat social au résultat consolidé :

	2004			2003	2002
	Groupe + hors groupe	Groupe	Hors groupe	Hors groupe	Hors groupe
Cumul des résultats sociaux (groupe à partir du 1er sept 2004)	(3 514 381)	(2 271 796)	(1 242 585)	(2 254 907)	(1 404 912)
Retraitement du crédit bail (groupe à partir du 1er sept 2004)	(162 846)	(54 282)	(108 564)	18 361	142 789
Variation des différences temporaires d'imposition	(730)	(730)		3 964	(108)
Différences d'évaluation *	1 761 644	1 761 644			
<b>Résultat net part groupe</b>	<b>(1 916 313)</b>	<b>(565 164)</b>	<b>(1 351 149)</b>	<b>(2 232 582)</b>	<b>(1 262 231)</b>

\* Les différences d'évaluation sont destinées d'une part, à faire face aux coûts de restructuration engagés par le groupe entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, d'autre part, à la constitution de provisions sur des postes d'actifs insuffisamment dépréciés. Ces charges ont été considérées comme imputables à l'administration précédente.

## 7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2002	31/12/2003	Dotations	Reprises	31/12/2004
Provision pour risques	15 173	173 173	1 363	(132 000)	42 536
Autres provisions pour risques & charges	42 006	42 006		(5 972)	36 033
<b>Total</b>	<b>57 179</b>	<b>215 179</b>	<b>1 363</b>	<b>(137 972)</b>	<b>78 569</b>

Les provisions résiduelles au 31 décembre 2004 concernent des litiges prud'homaux (14 K€), les indemnités de fin de carrière du personnel (36 K€) et des risques sur contrats de location (28 K€).

### 7.11 Impôts différés

La prise en compte, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu les incidences suivantes :

	2004	2003	2002
Impôts différés actifs (passifs) en début d'année	(69 569)	(63 934)	10 819
Variation de l'exercice	84 400	(5 635)	(74 753)
Solde en fin d'exercice	14 831	(69 569)	(63 934)

#### Indication des impôts différés actif non comptabilisés du fait de l'incertitude sur leur recouvrement effectif.

Le montant des déficits et des ARD reportables au 31 décembre 2004 et non activés s'élève à 10 105 075 €.

### 7.12 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	< 1 an
Dettes financières diverses	98 595	23 334	22 652	22 652
Emprunt en crédit bail	826 910	347 324	101 863	101 863
Concours bancaires courants	7 610 927	8 210 688	406	406
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>8 536 432</b>	<b>8 581 346</b>	<b>124 921</b>	<b>124 921</b>

Tous les emprunts et les dettes financières ont une échéance inférieure à un an.

Les dettes financières diverses sont constituées de dépôts reçus de la clientèle dans le cadre de location de matériel.

### 7.13 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	< 1 an
Fournisseurs	4 193 146	3 900 139	3 032 282	3 032 282
Avances et acomptes reçus sur commande	35 134	55 167	60 658	60 658
Dettes fiscales et sociales	1 396 852	1 489 409	954 303	954 303
Impôts différés	63 934	69 569		
Dettes diverses	105 617	91 898	284 629	284 629
Produits constatés d'avance	287 730	341 310	393 910	393 910
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>6 082 413</b>	<b>5 947 492</b>	<b>4 725 782</b>	<b>4 725 782</b>

Les autres passifs à court terme sont à échéance de moins d'un an.

Dettes diverses

<b>Dettes diverses</b>		<b>284 629</b>
Avoirs à établir Clients (*)	241 711	
Garp Delalande	37 222	
Autres	5 696	

**7.14 Engagements hors-bilan**

**Engagements donnés**

(en milliers d'Euros)	31-déc-04			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
<b>Obligations contractuelles figurant au bilan</b>				
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement				
Sous-total	0	0	0	0
<b>Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan</b>				
Contrats de location simple	226	147	0	373
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Sous-total	226	147	0	373
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>147</b>	<b>0</b>	<b>373</b>

	<b>31 déc. 2004</b>
Cautions de contre-garantie sur marchés	
Créances cédées non échues	
Nantissement hypothèques et sûretés réelles	75 372
Avals, cautions et garanties données	104 387
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>179 759</b>

Les garanties portent sur le contrat de crédit bail et ont une durée inférieure à un an. Le nantissement bancaire concerne un compte de valeurs mobilières. Il a été accordé dans le cadre d'une demande d'autorisation de découvert.

## 7.15 Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

	2004	2003	2 002
<b>Produits financiers</b>			
Revenus des prêts	3 049	4 954	4 182
Gains de change	7 666	3 076	14 064
Escomptes obtenus	2 197	2 716	45 361
Autres produits financiers	3 801	3 874	13 415
<b>Total</b>	<b>16 713</b>	<b>14 620</b>	<b>77 022</b>
<b>Charges financières</b>			
Charges financières relatives à l'endettement	(211 736)	(315 093)	(347 403)
Pertes de change	(5 374)	(5 698)	(4 538)
Escomptes accordés	(14 774)	(12 982)	(15 505)
Intérêts sur crédit-bail	(15 285)	(39 038)	(62 487)
<b>Total</b>	<b>(247 169)</b>	<b>(372 811)</b>	<b>(429 933)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(230 456)</b>	<b>(358 191)</b>	<b>(352 911)</b>

## 7.16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

	2004	2003	2 002
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	76 000		17 261
Produits exceptionnels sur cession d'éléments d'actif	152 098	92 859	8 080
Autres produits exceptionnels	18	452	5 399
Reprises de provisions et transferts de charges	132 000	86 972	48 544
<b>Total</b>	<b>360 116</b>	<b>180 283</b>	<b>79 284</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(79 769)		(18 365)
Charges exceptionnelles sur cession d'éléments d'actif	(187 602)	(89 356)	(5 771)
Autres charges exceptionnelles	(11 584)	(660)	(11 811)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(1 363)	(158 000)	(35 173)
<b>Total</b>	<b>(280 318)</b>	<b>(248 016)</b>	<b>(71 120)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>79 798</b>	<b>(67 733)</b>	<b>8 164</b>

## 7.17 Impôt sur les bénéfices

### Analyse de l'impôt sur les sociétés

	<i>Exercice 2004</i>	<i>Exercice 2003</i>	<i>Exercice 2002</i>
Impôt exigible	20 506	19 056	34 301
Charge (produits) d'impôts différés	(84 400)	5 635	74 753
<b>Total</b>	<b>(63 894)</b>	<b>24 691</b>	<b>109 054</b>

### Réconciliation Impôts Théoriques et Impôts effectivement acquittés

	<b>31/12/2004</b>
Résultat net des sociétés intégrées	-1 916 313
Ecart d'évaluation	-1 761 644
Produit d'impôt	63 894
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-3 741 851
	34,33%
Impôt théorique au taux de 34,33 %	-1 284 577
Impôt théorique au taux de 34,33 %	-1 284 577
Ecart de taux d'impôt (méthode report variable)	18 070
Economies d'IS non activées sur déficits de l'exercice	1 147 574
IS sur différences permanentes (IFA et autres charges non déductibles)	55 039
Impôt effectivement constaté	-63 894

### Détail par catégories des impôts différés actifs et passifs.

	I. D. Actif 2003	I.D. Passif 2003	Charge nette 31/12/04	Produit net 31/12/04	I. D. Actif 2004	I.D. Passif 2004
Diff. Temporaires fiscales		14 675	730			13 945
Crédit bail	84 244			85 130		886
	84 244	14 675	730	85 130		14 831
Soldes	69 569			85 130		14 831

## 8 Autres informations

### 8.1 Evénements postérieurs à la clôture

Les sociétés DATA WEB et O2I ont fait l'objet d'une absorption par la société OXIA dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine avec effet au mois de septembre 2005.

### 8.2 Ventilation du résultat par activité

Le compte de résultat par activité se présente comme suit :

	Prépress	DTP	TOTAL	Prépress	DTP	TOTAL	Prépress	DTP	TOTAL
	2004	2004	2004	2003	2003	2003	2002	2002	2002
<i>Ventes</i>									
Consommables	5 498 509	2 649 618	8 148 127	7 699 380	2 225 735	9 925 115	8 683 526	1 381 692	10 065 218
Equipement	1 500 483	5 854 116	7 354 599	3 060 441	5 021 927	8 082 368	5 066 682	4 301 768	9 368 450
Service	264 341	2 704 014	2 968 355	1 092 184	2 656 130	3 748 314	1 167 909	2 329 817	3 497 726
<b>TOTAL VENTES</b>	<b>7 263 333</b>	<b>11 207 748</b>	<b>18 471 081</b>	<b>11 852 005</b>	<b>9 903 792</b>	<b>21 755 797</b>	<b>14 918 117</b>	<b>8 013 277</b>	<b>22 931 394</b>
<i>Marges</i>									
Consommables	879 080	817 043	1 696 123	1 889 356	569 288	2 458 644	1 747 919	257 388	2 005 307
Equipement	119 380	1 403 212	1 522 592	726 633	1 283 897	2 010 530	2 101 161	918 378	3 019 539
Service	-64 328	2 178 572	2 114 244	606 349	2 045 702	2 652 051	522 666	1 923 547	2 446 213
MARGES SUR PRODUITS	934 132	4 398 827	5 332 959	3 222 338	3 898 887	7 121 225	4 371 746	3 099 313	7 471 059
Coûts directs sur ventes	-554 514	-193 382	-747 896	-529 272	-103 473	-632 745	-693 228	-72 593	-765 821
Coûts opérationnels	-2 490 059	-3 924 553	-6 414 612	-4 715 527	-3 554 920	-8 270 447	-4 694 586	-2 819 082	-7 513 668
RESULTAT EXPLOITATION	-2 110 441	280 892	-1 829 549	-2 022 461	240 494	-1 781 967	-1 016 068	207 638	-808 430
FINANCIER	-97 741	-132 715	-230 456	-196 642	-161 549	-358 191	-249 530	-103 381	-352 911
EXCEPTIONNEL	31 919	47 879	79 798	-135 355	67 622	-67 733	16 368	-8 204	8 164
IMPOT	85 130	-21 236	63 894	-9 599	-15 092	-24 691	-74 645	-34 409	-109 054
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-2 091 133</b>	<b>174 820</b>	<b>-1 916 313</b>	<b>-2 364 057</b>	<b>131 475</b>	<b>-2 232 582</b>	<b>-1 323 875</b>	<b>61 644</b>	<b>-1 262 231</b>

### 8.3 Effectif

L'effectif est le suivant :

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Cadres et équivalents	36	34	36
Employés	21	32	30
Ouvriers et apprentis		1	1
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>67</b>	<b>67</b>

### 8.4 Dirigeants

Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice 2004, la rémunération brute du dirigeant s'est élevée à 180 K€. Aucun avantage en nature ne lui a par ailleurs été octroyé

### **3.18.2 Rapport du commissaires aux comptes sur les comptes consolidés proforma clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations consolidées pro-forma de la société anonyme O2I (anciennement Sarl OXIA) relatives aux exercices clos les 31 Décembre 2004, 2003 et 2002, incluses dans la partie 3.18.1 de son prospectus daté du 13 décembre 2005.

Ces informations pro-forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'opération d'introduction de la société anonyme O2I (anciennement Sarl OXIA) sur le marché « organisé » ALTERNEXT de la Bourse de Paris aurait pu avoir sur les bilans et les comptes de résultat sociaux des sociétés concernées aux 31 Décembre 2004 – 2003 et 2002 si l'opération avait pris effet aux dates de clôture précitées. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance envisagée.

Ces informations consolidées pro-forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations consolidées pro-forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux, qui ne comportent pas d'examen des éléments financiers sous-jacents à l'établissement des informations consolidées pro-forma, ont consisté principalement :

- . à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations consolidées pro-forma ont été établies concordent avec les documents sociaux,
- . à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro-forma ;
- . et à nous entretenir avec la Direction de la société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- . les informations consolidées pro-forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- . cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Fait à Saint Mandé, le 13 décembre 2005

**Nathalie LUTZ**  
Associée

**CEFRECO Audit**

**Vito MARTINELLI**  
Associé

### 3.18.3 Comptes consolidés proforma au 30 juin 2005

Seuls les comptes au 30 juin 2005 ont fait l'objet d'une revue limitée. Les diligences menées sur les comparatifs au 30 juin 2004 ont consisté en entretiens avec le dirigeant, des contrôles de cohérence et une revue analytique.

#### 3.18.3.1 Bilan consolidé

<b>ACTIF</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/04</b>	<b>PASSIF</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/04</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 441 524</b>	<b>1 667 471</b>	<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>4 510 919</b>	<b>4 297 881</b>
Immobilisations incorporelles	116 156	90 614	Capital	50 000	50 000
Immobilisations corporelles	1 231 241	1 409 957	Réserves consolidées	4 247 881	4 813 045
Immobilisations financières	94 128	166 900	Résultat consolidé	213 038	(565 164)
<b>Actif circulant</b>	<b>6 929 386</b>	<b>7 559 680</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>67 534</b>	<b>78 569</b>
Stocks et en-cours	809 678	1 307 531			
Clients et comptes rattachés	3 352 198	4 551 242	<b>Dettes</b>	<b>3 792 457</b>	<b>4 850 701</b>
Autres créances, comptes de régul.	718 547	651 426	Emprunts et dettes financières	83 549	124 919
Valeurs mobilières de placement	1 770 826	449 644	Fournisseurs et comptes rattachés	1 901 747	3 032 282
Disponibilités	278 137	599 837	Autres dettes, comptes de régul.	1 807 161	1 693 500
<b>TOTAL</b>	<b>8 370 910</b>	<b>9 227 151</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 370 910</b>	<b>9 227 151</b>

### 3.18.3.2 Compte de résultat

	30/06/2005	30/06/2004
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 732 141</b>	<b>10 211 133</b>
Autres produits d'exploitation	33 300	77 757
Achats consommés	(4 433 519)	(6 446 266)
Charges de personnel	(1 767 752)	(2 198 376)
Autres charges d'exploitation	(998 755)	(1 595 360)
Impôts et taxes	(130 133)	(146 805)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(202 798)	(666 260)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>232 485</b>	<b>(764 179)</b>
Charges et produits financiers	(11 039)	(155 425)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>221 446</b>	<b>(919 604)</b>
Charges et produits exceptionnels	4 701	(52 484)
Impôts sur les résultats	(13 109)	31 883
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>213 038</b>	<b>(940 205)</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>213 038</b>	
<b>Résultat des minoritaires</b>		<b>(940 205)</b>
Résultat par action	42,61 €	

### 3.18.3.3 Tableau des flux de trésorerie

	<b>SEM 1 05</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	213 038
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- Amortissements et provisions	202 798
- Variation des impôts différés	2 119
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(4 506)
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>413 449</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	
Stocks	665 492
Créances d'exploitation	1 337 876
Dettes d'exploitation	(1 187 492)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 229 325</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
Acquisition d'immobilisations	(196 062)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	7 591
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(188 471)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
Augmentations de capital en numéraire	
Emissions d'emprunts	
Remboursements d'emprunts	(101 864)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(101 864)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>938 990</b>
Trésorerie d'ouverture	1 049 075
Trésorerie de clôture	1 988 064

La trésorerie reprise sur le tableau de flux a été déterminée ainsi :

	<b>06 2005</b>
Concours bancaires courants *	- 60 899
SICAV et FCP**	1 674 952
Actions cotées **	95 874
Comptes courants actifs **	278 137
Trésorerie cumulée	1 988 064

\* Selon note 7.11

\*\* Selon note 7.6

### **3.18.3.4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

*(La numérotation ci-dessous reprend celle de l'annexe revue par le commissaire aux comptes ).*

#### **4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

OXIA a été créée en Août 2004 en vue de permettre le rachat par leurs dirigeants, de deux sociétés françaises (O2I et DATAWEB) jusque là détenues par le groupe Mitsubishi.

Ce rachat est intervenu le 31 Août 2004 conduisant à la création du groupe OXIA.

A des fins de rationalisation de structure, OXIA a absorbé par transmission universelle de patrimoine, ses deux filiales à 100 % à effet au 31 juillet 2005.

Il ne subsiste plus qu'une seule entité juridique, celle d'OXIA, qui a repris la dénomination O2I.

Aussi, même si cette dernière société n'a qu'un an d'existence juridique, elle dispose d'un historique opérationnel sur de nombreuses années, ses filiales O2I et DATAWEB ayant été créées respectivement en 1993 et en 2000.

Ainsi, dans le cadre de la prochaine introduction sur Alternext d'OXIA, il a été établi des comptes consolidés proforma historiques pour le 31 décembre 2004 et au 30 juin 2004.

#### **4.1 Référentiel comptable**

Les comptes du groupe O2I sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et notamment le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 Avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application au 1er Janvier 2005 des règlements CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs (modifié par le règlement CRC 03-07) et CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture, ni sur le compte de résultat au 30 Juin 2005.

#### **4.2 Modalités de consolidation**

##### **4.2.1 Méthodes de consolidation**

Sont consolidées par intégration globale les deux participations de la société OXIA dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

##### **4.2.2 Ecart d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires précédentes, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,

- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Prioritairement, ces écarts ont été affectés aux postes appropriés du bilan consolidé.

Le solde non affecté, du fait des modalités de rachat par OXIA de DATAWEB et d'O2I au 31 août 2004 et de la confusion de ces trois sociétés en septembre 2005, a été imputé directement sur les fonds propres dès le 31 décembre 2004 car il a la nature d'une prime de fusion.

Au 30 juin 2004, aucun écart d'acquisition n'a été calculé du fait de l'absence de détention directe entre les entités consolidées.

#### 4.2.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin 2005, d'une durée de 6 mois.

### 4.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe O2I sont les suivants :

#### 4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans

#### 4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Agencements, aménagement général	Linéaire	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire et dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

En application du règlement CRC 99-02, les biens acquis sous forme de crédit-bail sont retraités afin de refléter leur coût d'acquisition en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature acquises directement.

#### 4.3.3 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

#### 4.3.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.3.5 Stocks

Les stocks sont évalués au coût unitaire moyen pondéré. Des provisions sont constituées lorsque la valeur comptable des articles est supérieure à leur valeur de marché.

#### 4.3.6 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

#### 4.3.7 Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

L'économie d'impôt future liée à l'utilisation des déficits fiscaux antérieurs et amortissements réputés différés n'est pas constatée. Cette position est légitimée par la restructuration juridique en cours, avec une présentation en fin d'exercice 2005 de comptes sociaux et non plus de comptes consolidés. Dans ce contexte, le règlement CRC n°99.02 ne trouvera plus à s'appliquer.

#### 4.3.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Conformément au règlement CRC n° 2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### 4.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements font l'occasion d'une évaluation annuelle et sont intégralement provisionnés.

#### 4.3.10 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## 5 Périmètre de consolidation

### Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

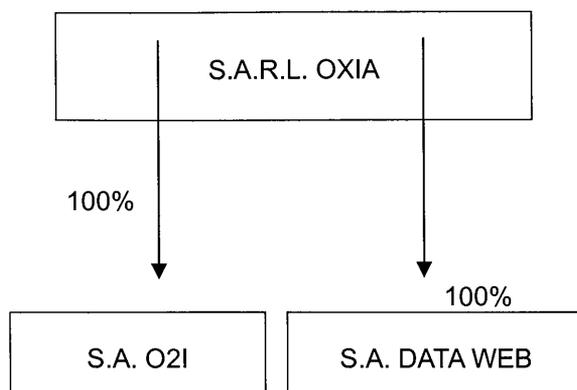
Entreprise	Siège	N° de SIRET	% d'intérêt 30/06/05	Méthode 30/06/05	% d'intérêt 30/06/04	Méthode 30/06/04
OXIA (depuis août 2004)	Gennevilliers	47806332400014				
O2I	Gennevilliers	39169489000040	100 %	I.G.	0 %	I.G.
DATA WEB	Gennevilliers	43279644900028	100 %	I.G.	0 %	I.G.

### 5.1 Activité

Le groupe a pour activités la distribution et l'intégration de solutions et services informatiques. Elles s'articulent autour de 2 axes principaux :

- Services et ingénierie informatiques PAO (DTP)
- Distribution de films et plaques ( prépress ), avec basculement en 2005 vers un métier d'agent commercial rémunéré à la commission.

## 5.2 Organigramme au 30 juin 2005



## 6 Comparabilité des comptes

Compte tenu des hypothèses retenues, les comptes de résultat des premiers semestres 2004 et 2005 sont comparables.

Au premier semestre 2004, ils n'intègrent pas OXIA car la société a été créée en août 2004.

## 7 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 7.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2004	Augment.	30/06/2005
<b>Valeurs brutes</b>			
Concessions, brevets, licences	276 749	12 387	289 136
Fonds de commerce	741 847	59 000	800 847
<b>Total</b>	<b>1 018 596</b>	<b>71 387</b>	<b>1 089 983</b>
<b>Amortissements</b>			
Concessions, brevets, licences	(207 562)	(29 682)	(237 244)
Fonds de commerce	(720 420)	(16 163)	(736 583)
<b>Total</b>	<b>(927 982)</b>	<b>(45 845)</b>	<b>(973 827)</b>
<b>Valeurs nettes</b>			
Concessions, brevets, licences	69 187	(17 295)	51 892
Fonds de commerce	21 427	42 837	64 264
<b>Total</b>	<b>90 614</b>	<b>25 542</b>	<b>116 156</b>

La société a procédé au mois de mars 2005 à l'acquisition d'éléments d'un fonds de commerce de vente de solutions et matériels informatiques auprès du mandataire liquidateur de la société Espace Diffusion.

Les autres fonds de commerce subsistant à l'actif (5 K€) font l'objet d'un amortissement dont le terme est le 31 août 2005.

## 7.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2004	Augment.	Diminut.	30/06/2005
<b>Valeurs brutes</b>				
Installations techniques, mat. & out.	1 444 971	88 099		1 533 070
Instal, mat. & out. en crédit-bail	1 519 046			1 519 046
Autres immobilisations corporelles	1 396 873	36 576	(8 807)	1 424 642
<b>Total</b>	<b>4 360 890</b>	<b>124 675</b>	<b>(8 807)</b>	<b>4 476 758</b>
<b>Amortissements</b>				
Installations techniques, mat. & out.	(808 990)	(123 282)		(932 272)
Instal, mat. & out. en crédit-bail	(1 419 766)	(99 280)		(1 519 046)
Autres immobilisations corporelles	(722 177)	(77 744)	5 722	(794 199)
<b>Total</b>	<b>(2 950 933)</b>	<b>(300 306)</b>	<b>5 722</b>	<b>(3 245 517)</b>
<b>Valeurs nettes</b>				
Installations techniques, mat. & out.	635 981	(35 183)		600 798
Instal, mat. & out. en crédit-bail	99 280	(99 280)		
Autres immobilisations corporelles	674 696	(41 168)	(3 085)	630 443
<b>Total</b>	<b>1 409 957</b>	<b>(175 631)</b>	<b>(3 085)</b>	<b>1 231 241</b>

## 7.3 Immobilisations financières

	31/12/2004	Diminut.	30/06/2005
<b>Valeurs brutes</b>			
Prêts	78 903	(72 772)	6 131
Autres immobilisations financières	87 997		87 997
<b>Total</b>	<b>166 900</b>	<b>(72 772)</b>	<b>94 128</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>Total</b>			
<b>Valeurs nettes</b>			
Prêts	78 903	(72 772)	6 131
Autres immobilisations financières	87 997		87 997
<b>Total</b>	<b>166 900</b>	<b>(72 772)</b>	<b>94 128</b>

La diminution des autres immobilisations financières traduit des remboursements de prêts accordés à des membres du personnel.

## 7.4 Stocks

L'évolution des stocks s'explique par le tableau suivant :

	31/12/2004	Augment.	Diminut.	30/06/2005
<b>Valeurs brutes</b>				
Marchandises	1 959 127		(665 492)	1 293 635
<b>Total</b>	<b>1 959 127</b>		<b>(665 492)</b>	<b>1 293 635</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Marchandises	(651 596)	(15 000)	182 639	(483 957)
<b>Total</b>	<b>(651 596)</b>	<b>(15 000)</b>	<b>182 639</b>	<b>(483 957)</b>
<b>Valeurs nettes</b>				
Marchandises	1 307 531	(15 000)	(482 853)	809 678
<b>Total</b>	<b>1 307 531</b>	<b>(15 000)</b>	<b>(482 853)</b>	<b>809 678</b>

## 7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	30/06/2005	31/12/2004
Avances et acomptes versés	1 685	1 685
Clients et comptes rattachés	3 352 198	4 551 242
Débiteurs divers	443 725	496 295
Impôts différés	11 826	14 831
Charges constatées d'avance	261 311	138 615
<b>Total</b>	<b>4 070 745</b>	<b>5 202 668</b>

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

Les débiteurs divers comprennent, au 30 juin 2005, des avoirs à recevoir de fournisseurs pour 154 239 €, des créances fiscales et sociales pour 184 537 € et des avances versées à une société de factoring pour 104 949 €.

Les charges constatées d'avance sont des charges courantes d'exploitation.

## 7.6 Disponibilités

	30/06/2005	31/12/2004
SICAV et FCP	1 674 952	449 644
Portefeuille actions cotées	95 874	0
Comptes courants bancaires	278 137	599 837

La plus value latente au 30 juin 2005 s'élève à 7 849 €.

## 7.7 Dépréciation de l'actif circulant

Les mouvements des provisions sur les postes d'actifs sont les suivants :

	31/12/2004	Dotations	Reprises	30/06/2005
Marchandises	651 596	15 000	(182 639)	483 957
Clients et comptes rattachés	1 564 769	37 407	(13 123)	1 589 053
<b>Total</b>	<b>2 216 365</b>	<b>52 407</b>	<b>(195 762)</b>	<b>2 073 010</b>

## 7.8 Capitaux propres

### 7.8.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2005, le capital social se compose de 5 000 actions d'une valeur nominale de 10 €.

### 7.8.2 Variation des capitaux propres – Part du groupe -

La variation des capitaux propres – part du groupe – peut être décomposée de la manière suivante :

	Groupe
Capitaux propres exercice précédent	4 297 881
Résultat 1 <sup>er</sup> semestre 2005	213 038
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 560 919</b>

## 7.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2004	Dotations	Reprises	30/06/2005
Provision pour risques	42 536		(11 036)	31 500
Autres provisions pour risques & charges	36 034			36 034
<b>Total</b>	<b>78 570</b>		<b>(11 036)</b>	<b>67 534</b>

Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes au 30 Juin 2005, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions concernent des litiges prud'homaux (3,5 K€), les indemnités de fin de carrière du personnel (36 K€) et des risques sur contrats de location (28 K€).

### 7.10 Impôts différés

La prise en compte, au 30 juin 2005, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	30/06/2005	2004
Impôts différés actifs (passifs) en début d'année	14 831	(69 569)
Variation de l'exercice	(3 005)	84 400
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>11 826</b>	<b>14 831</b>

### 7.11 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	31/12/2004	30/06/2005	< 1 an
Emprunts en crédit-bail	101 863		
Dettes financières diverses	22 652	22 651	22 651
Concours bancaires courants	406	60 899	60 899
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>124 921</b>	<b>83 549</b>	<b>83 549</b>

Les dettes financières diverses sont constituées de dépôts reçus de la clientèle dans le cadre de location de matériel.

### 7.12 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

	31/12/2004	30/06/2005	< 1 an
Fournisseurs	3 032 282	1 901 747	1 901 747
Avances et acomptes reçus sur commande	60 658	60 553	60 553
Dettes fiscales et sociales	954 303	973 207	973 207
Dettes diverses	284 629	262 082	262 082
Produits constatés d'avance	393 910	511 319	511 319
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>4 725 782</b>	<b>3 708 908</b>	<b>3 708 908</b>

#### Complément d'informations

<b>Dettes diverses</b>		<b>262 082</b>
Avoirs à établir Clients	151 053	
Autres	111 029	

## 7.13 Engagements hors-bilan

### Engagements donnés et reçus

Hors un compte de valeurs mobilières nantis à hauteur de 74 959 € dans le cadre d'une autorisation de découvert, il n'y a pas d'engagements donnés de montants significatifs.

(en milliers d'Euros)	30-juin 2005	31-déc 2004
Cautions de contre-garantie sur marchés Créances cédées non échues (bordereaux Dailly)		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	75	75
Avals, cautions et garanties données		104
Autres engagements donnés		
Total	75	179

(en milliers d'Euros)	30-juin-05				31-déc-04			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
<b>Obligations contractuelles figurant au bilan</b>								
Dettes à long terme								
Obligations en matière de location-financement								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan</b>								
Contrats de location simple	137	147	0	284	226	147	0	373
Obligations d'achat irrévocables								
Autres obligations à long terme								
Sous-total	137	147	0	284	226	147	0	373
Total	137	147	0	284	226	147	0	373

Il n'existe pas d'autres hors bilan.

## 7.14 Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

	1er sem. 2005
<b>Produits financiers</b>	
Autres produits financiers	11 415
<b>Charges financières</b>	
Intérêts et charges assimilées	(22 454)
<b>Résultat financier</b>	<b>(11 039)</b>

Les produits financiers proviennent des placements sans risques de type OPCVM monétaires, comptes à terme ainsi que d'escomptes obtenus.

Les charges sont liées essentiellement au recours aux services d'une société d'affacturage.

## 7.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

	<b>SEM 1 2005</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	575
Produit exceptionnel sur cession d'éléments d'actif corporel	7 591
Reprises de provisions et transferts de charges	11 035
<b>Total</b>	<b>19 201</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 477)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(9 938)
Charges exceptionnelles sur cession d'éléments d'actif corporel	(3 085)
<b>Total</b>	<b>(14 500)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4 701</b>

Les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs proviennent essentiellement d'indemnités de licenciement pour 10 K€.

Ces dépenses ont été couvertes par une reprise de provision constituée à cet effet.

## 7.16 Impôt sur les bénéfices

### Analyse de l'impôt sur les sociétés

	<b>SEM 1 2005</b>
Impôt exigible	10 104
Charge (produits) d'impôts différés	3 005
<b>Total</b>	<b>13 109</b>

## 8 Autres informations

### 8.1 Evénements postérieurs à la clôture

Les sociétés DATA WEB et O2I ont fait l'objet d'une absorption par la société OXIA dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine avec effet en septembre 2005.

## 8.2 Ventilation du résultat par activité

Le compte de résultat par activité se présente comme suit :

	<b>Prépress SEM 1 05</b>	<b>DTP SEM 1 05</b>	<b>TOTAL SEM 1 05</b>
<i>Ventes</i>			
Consommables	637 975	1 212 979	1 850 954
Equipement	417 853	3 897 753	4 315 606
Services	83 762	1 481 819	1 565 581
<b>TOTAL VENTES</b>	<b>1 139 590</b>	<b>6 592 551</b>	<b>7 732 141</b>
<i>Achats</i>			
Consommables	304 858	371 594	676 452
Equipement	81 331	1 042 905	1 124 236
Service	16 977	1 275 308	1 292 285
<b>MARGES SUR PRODUITS</b>	<b>403 166</b>	<b>2 689 807</b>	<b>3 092 973</b>
Coûts directs sur ventes	(67 636)	(53 385)	(121 021)
Coûts opérationnels	(327 190)	(2 412 277)	(2 739 467)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(2 121)</b>	<b>(8 918)</b>	<b>(11 039)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>4 701</b>	<b>4 701</b>
<b>IMPOT</b>		<b>(13 109)</b>	<b>(13 109)</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 219</b>	<b>206 819</b>	<b>213 038</b>

## 8.3 Effectif

L'effectif au 30 juin 2005 est le suivant :

	<b>30/06/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
Cadres et équivalents	29	36
Employés	24	21
Ouvriers et apprentis	1	
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>57</b>

## 8.4 Dirigeants

Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2005, la rémunération brute des dirigeants administrateurs d'est élevée à 130 K€.

**3.18.4 Rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes consolidés proforma clos le 30 juin 2005**

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes de la société O2I (anciennement OXIA), nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés relatifs à la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2005, inclus dans le paragraphe 3 18 3 de son prospectus daté du 13 décembre 2005.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes consolidés O2I (anciennement OXIA) ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimé nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Fait à Saint Mandé, le 13 décembre 2005

**CEFRECO Audit**

**Nathalie LUTZ**  
Associée

**Vito MARTINELLI**  
Associé

### 3.18.5 Comptes annuels historiques au 31 décembre 2004.

O2I SA (anciennement dénommé OXIA) a été créée en Août 2004. Les seuls comptes historiques existants sont ceux au 31 décembre 2004.

ACTIF (en €)	PASSIF (en €)		31-déc-04
	Brut		Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>		Capital (dont versé: )	50 000
Frais d'établissement		Prime d'émission, de fusion, d'apport	
Frais de recherche & développement		Ecart de réévaluation	
Concessions, brevets, licences, logiciels ...		Réserve légale	
Fond commercial		Réserves statutaires ou contractuelles	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves réglementées	
<b>Immobilisations corporelles</b>		Autres réserves	
Terrains		Report à nouveau	
Constructions		<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>7 935</b>
Installations techniques, matériel et outillage ind.		Subventions d'investissement	
Autres immobilisations corporelles		Provisions réglementées	
Immobilisations corporelles en cours		<b>TOTAL I</b>	<b>57 935</b>
<b>Immobilisations financières</b>		<b>TOTAL II</b>	
Participations	2	Provisions pour risques	
Créances rattachées à de participations		Provisions pour charges	
Autres titres immobilisés		<b>TOTAL III</b>	
Prêts		<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	
Autres immobilisations financières		Emprunts obligataires convertibles	
	<b>2</b>	Autres emprunts obligataires	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit	
<b>Stock et en-cours</b>		Emprunts et dettes financières	
En cours		*Associés	2
Marchandises		Avances et acomptes reçus/commandes	
<b>Avances et acpt. versés /commandes</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 392
<b>Créances</b>		Dettes fiscales et sociales	
Créances clients et comptes rattachés	139 135	* Personnel	4 346
Autres créances		* Organismes sociaux	32 360
* Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 564	* Etat, impôts sur les bénéfices	1 450
* Autres	30 741	* Etat, taxes sur le chiffre d'affaire	36 180
Capital souscrit appelé non versé		* Etat, obligations cautionnées	
<b>Divers</b>		* Autres impôts, taxes et assimilés	
Valeurs mobilières de placement		Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	
Disponibilités	5 239	Autres dettes	3 223
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance	21 794
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>178 679</b>	<b>TOTAL IV</b>	<b>120 746</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Ecart de conversion passif	
Impôts différés actif		<b>TOTAL V</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>178 681</b>	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>178 681</b>
		(1) dont à moins d'un an	

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

En €	France	Export	31-déc-04
			Total
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue services	201 200		201 200
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NETS</b>	<b>201 200</b>		<b>201 200</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises/provisions & transferts de charges			11 297
Autres produits			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>212 497</b>
Achat Marchandises			
Variation de stocks			
Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)			39 666
Impôts, taxes et versements assimilés			496
Salaires et traitements			119 802
Charges sociales			43 149
<b>Dotations d'exploitation</b>			
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			
* Sur immobilisations: dot. aux provisions			
* Sur actif circulant: dotations aux provisions			
* Pour risques et charges: dot. aux provisions			
Autres charges			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>203 113</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>9 384</b>
<b>Quote parts/ opérat. faites en commun</b>			
De participations			
D'aut. valeurs mob. et créances de actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises/provisions et transfert de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de VMP			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>			<b>9 384</b>

Sur opérations de gestion			1
Sur opérations en capital			
Reprises, provisions et transfert de charges			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>1</b>
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et provisions			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>1</b>
<b>Participation des salariés au résultat</b>			
<b>Impôts sur les bénéfices</b>			<b>1 450</b>
<b>Total des produits</b>			<b>212 498</b>
<b>Total des charges</b>			<b>204 563</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>7 935</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2004 a une durée de 05 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 178 678,78€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 935,09€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/04/2005 par le dirigeant.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Etat des créances = 173 440**

Etat des créances	Montat Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	173 440	173 440	
<b>TOTAL</b>	<b>173 440</b>	<b>173 440</b>	

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 50 000**

Mouvement des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital Social
Titres en début d'exercice			
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés	5000	10,00	50 000
Titres en fin d'exercice	5000	10, 00	50 000

**Etat des dettes = 120 746**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	2	2		
Fournisseurs	21 392	21 392		
Dettes fiscales § sociales	74 335	74 335		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 223	3 223		
Produits constatés d'avance	21 794	21 794		
<b>TOTAL</b>	<b>120 746</b>	<b>120 746</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 10 443**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emp. § dettes établ. De crédit	
Emp. § dettes financières div.	
Fournisseurs	1 658
Dettes fiscales § sociales	6 621
Autres dettes	2 162
<b>TOTAL</b>	<b>10 443</b>

**Produits constatés d'avance = 21 794**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Ventilation du chiffre d'affaires = 201 200**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>Nature du Chiffre d'affaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Prestation de services	201 200	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>201 200</b>	<b>100,00%</b>

**Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## AUTRES INFORMATIONS

### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise § techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures relatives à l'indépendance des exercices.

### Charges à payer = 10 443

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues (40810000)	1 658
<b>TOTAL</b>	<b>1 658</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov congés payés (42820000)	4 346
Org soc charges / prov congés payés (43820000)	1 782
Org taxe apprentissage (43861000)	276
Org format continue (43862000)	221
<b>TOTAL</b>	<b>6 624</b>

<b>Autres dettes</b>	<b>Montant</b>
Deb et cred divers charges à payer (46860000)	2 162
<b>TOTAL</b>	<b>2 162</b>

**Produits constatés d'avance = 21 794**

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Produits constatés d'avance (48700000)	21 794
<b>TOTAL</b>	<b>21 794</b>

**Note complémentaire à la demande l'AMF**

<b>SOCIETES</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>RESERVES</b>	<b>QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUS (En %)</b>	<b>VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DETENUS (*)</b>	<b>PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA STE ET NON REMBOURSES</b>	<b>MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS FOURNIS PAR LA SOCIETE</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE</b>	<b>BENEFICE NET OU PERTE DU DERNIER EXERCICE</b>	<b>DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA STE AU COURS DE L'EXERCICE</b>
<b>Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société</b>									
1. Filiales en France (50 % au moins du capital détenu par la société)									
<b>O2I</b>	10 481 200	-3 508 765	100,00%	1			17 800 207	-3 184 648	0
<b>DATA WEB</b>	2 450 000	-1 672 421	93,98%	1			763 484	-337 667	0
2. Participations en France (10 à 50 % du capital détenu par la société)									

(\*) La valeur brute est égale à la valeur d'inventaire.

**3.18.6 Rapport d'audit contractuel relatif aux comptes de O2I (ex OXIA sarl) au 31 décembre 2004**

*O2I étant encore sous forme de SARL à la clôture au 31 décembre 2004, les comptes de ce 1<sup>er</sup> exercice social n'ont pas fait l'objet d'un audit légal. En vue de l'admission des titres à la cote d'Alternext, un audit contractuel des comptes au 31 décembre 2004 a été mené dont le rapport est présenté ci-dessous.*

Mesdames, Messieurs,

Suite à la demande qui nous a été faite en notre qualité d'auditeur contractuel, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société anonyme O2I (anciennement Sarl OXIA), relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, présentés conformément au référentiel comptable applicable en France, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la société anonyme OXIA (anciennement Sarl OXIA) au 31 décembre 2004, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en France.

Fait à Saint-Mandé, le 7 novembre 2005

**Cefreco Audit**

Nathalie LUTZ

Vito MARTINELLI

**3.18.7 Comptes historiques de la filiale MC2I rdénommée O2I relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002**

Sont présentés ci-après :

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 :**

- Les comptes et les notes annexes de la société MC2I redénommée O2I
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes.

## liasse fiscale 2004

AGREMENT DGI N°CS105.10032

①

BILAN - ACTIF

D.G.I. N°2050 5

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Q 2i		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 4, place du Village ZAC des Barbanniers 92632 GENNEVILLIERS		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 3 9 1 6 9 4 8 9 0 0 0 0 4 0		Code APE 5 1 6 G		
		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 0 4		
		N-1 3 1 1 2 2 0 0 3		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de recherche et développement *	AD	AE	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à des participations	BB	BC
		Autres titres immobilisés	BD	BE
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD
Disponibilités	CF		CG	
Comptes de répartition	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		
Revois : (1) Dont droit au bail :		CP		
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

\* Des explications concernant cette matrice sont données dans la notice n° 2002.

AGREMENT DGI N°C5105.10032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N°2051 5

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		02i		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....10...481...200)	DA	10 481 200	3 781 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	1 991	1 991	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 538	12 538	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	61 735	61 735	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EI )	DG	12 389	12 389	
	Report à nouveau	DH	(3 597 418)	(1 700 332)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(3 184 648)	(1 897 086)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	3 787 788	272 436
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	42 536	173 173	
	Provisions pour charges	DQ	36 034	42 006	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	78 569	215 179	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	333	6 561 838	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	427	427	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	60 286	54 796	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 023 108	3 799 377	
	Dettes fiscales et sociales	DY	850 360	1 346 785	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	306 077	91 899		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	371 725	329 960	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 612 316	12 185 081	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	8 478 673	12 672 695	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 607 004			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	333	6 561 838		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGI N°C5105.10032

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N°2052 5

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : O 2i

Néant  \*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	15 111 472	FB	55 895	FC	15 167 367	17 331 712	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	2 628 767	FH	4 073	FI	2 632 840
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		17 740 239	FK	59 968	FL	17 800 207	20 931 411
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	367 957	260 833	
	Autres produits (1) (11)					FQ	159	715	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	18 168 324	21 192 959	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 970 656	13 248 226	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 122 361	(178 994)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(29 538)	(205 329)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 169 419	3 915 746	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	300 005	207 839	
	Salaires et traitements*					FY	2 762 620	3 313 615	
	Charges sociales (10)					FZ	1 135 928	1 501 594	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	355 561	447 091
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	1 199 418	382 006
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	71 674	118 999	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	21 058 102	22 750 793		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(2 889 779)	(1 557 834)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3 049	4 954	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 998	6 600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	7 666	3 076	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	16 713	14 630		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	193 743	262 825	
	Différences négatives de change					GS	5 374	5 646	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	199 117	268 472		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(182 404)	(253 841)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(3 072 183)	(1 811 675)	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		O 2i	Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	55 134		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	151 306	92 859	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	132 000	86 972	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	338 440	179 831	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	242 884	443	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	187 602	87 742	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 363	158 000	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	431 849	246 186	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(93 409)	(66 355)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 056	19 056	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	18 523 477	21 387 420	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	21 708 125	23 284 506	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(3 184 648)	(1 897 086)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	55 134	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	69 953		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	192 143	148 904	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VOIR ANNEXES JOINTES					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
VOIR ANNEXES JOINTES					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2004 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2003 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 478 673,02 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 3 184 647,78 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2005 par les dirigeants.

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au 31/08/04 Mitsubishi Corp. Tokyo et Mitsubishi Corp. France, actionnaires respectivement à 80 et 20% de l'entreprise, ont réalisé une augmentation de capital en numéraire de 6,7 millions d'euros, ce qui a porté le capital de l'entreprise à 10.481.200 euros. Parallèlement ils ont cédé l'intégralité de leurs parts à la société OXIA qui est donc devenue au 31/08/04 au soir l'actionnaire de référence de l'entreprise.

Ces opérations ont permis à l'entreprise de se recentrer sur les métiers à forte valeur ajoutée que sont la vente de prestations de services et de solutions informatiques de production pour le marché dit de la PAO, abandonnant en parallèle l'activité historiquement structurellement déficitaire qu'était l'activité PrePresse (vente de consommables films et plaques auprès des imprimeurs).

Cette réorganisation a eu un impact significatif sur les comptes 2004, notamment en matière de coût de restructuration et de provision pour dépréciation des stocks.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société O2i pour l'exercice 2004 sont établis en euros, suivant les normes, principes et méthodes du règlement CRC n° 99 – 03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du PCG.

Les principes comptables fondamentaux sont respectés, à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité d'exploitation ;
- régularité, sincérité ;
- prudence ;
- permanences des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### A - Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur 3 ans.

### B - Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis sur une durée de 5 ans.

### C - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie économique.

### D - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont constituées principalement de dépôts et cautionnements ainsi que d'une avance sur compte courant.

### E - Stocks

Les stocks sont évalués au Prix Moyen Pondéré. La méthode de dépréciation des stocks est la suivante : « Si la valeur de réalisation des stocks à la date du bilan est inférieure à l'évaluation de ces stocks, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. »

### F - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Il est ainsi tenu compte de la date d'origine de la créance et du risque d'irrecouvrabilité.

### G - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lors de la cession de valeurs mobilières de placements, la méthode utilisée est le FIFO.

### H - Provisions risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### I – Evènements post-clôture

Néant.

### J – Engagements hors-bilan

Néant.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Fonds commercial (hors droit au bail) = 575 608**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	575 608	575 608		%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>	<b>575 608</b>	<b>575 608</b>		

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 686 276

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	750 278	4 365	100 000	654 643
Immobilisations corporelles	1 997 487	122 122	250 303	1 869 306
Immobilisations financières	236 303	2 568	76 544	162 327
<b>TOTAL</b>	<b>2 984 068</b>	<b>129 055</b>	<b>426 847</b>	<b>2 686 276</b>

Amortissements et provisions d'actif = 1 646 431

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	620 556	41 418	24 334	637 640
Immobilisations corporelles	833 015	314 143	138 368	1 008 790
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1 453 571</b>	<b>355 561</b>	<b>162 702</b>	<b>1 646 431</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	79 035	62 033	17 003	3 ANS
Fonds commercial	575 608	575 608	0	
Materiel industriel	16 283	15 111	1 172	5 ANS
Materiel mis en location	436 210	241 710	194 500	3 A 5 ANS
Materiel prete	73 277	73 277	0	AMORTIS
Instal./agenc.divers	732 165	210 937	521 228	7 A 10 ANS
Mat.bureau & informatique	511 601	434 507	77 094	3 ANS
Mobilier	98 609	33 551	65 058	8 A 10 ANS
Oeuvres d arts	1 162	0	1 162	Non amortiss.
<b>TOTAL</b>	<b>2 523 949</b>	<b>1 646 733</b>	<b>877 216</b>	

**Etat des créances = 6 760 674**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	162 327		162 327
Actif circulant & charges d'avance	6 598 347	4 708 396	1 889 951
<b>TOTAL</b>	<b>6 760 674</b>	<b>4 708 396</b>	<b>2 052 278</b>

**Créances représentées par des effets de commerce = 446 690**

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	446 690
Autres créances	
<b>TOTAL</b>	<b>446 690</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 889 199**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	729 154
Autres créances	160 045
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>889 199</b>

**Charges constatées d'avance = 137 942**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 10 481 200**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3 781 200	1,00	3 781 200
Titres émis	6 700 000	1,00	6 700 000
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>10481200</b>	<b>1,00</b>	<b>10 481 200</b>

**Provisions = 2 158 368**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges (*)	215 179	1 363	137 972	78 569
Provisions pour dépréciation	1 050 223	1 199 418	169 842	2 079 798
<b>TOTAL</b>	<b>1 265 401</b>	<b>1 200 780</b>	<b>307 814</b>	<b>2 158 368</b>

(\*) Les reprises ont toutes fait l'objet d'une utilisation

**Etat des dettes = 4 552 029**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	333	333		
Dettes financières diverses	427	427		
Fournisseurs	3 023 108	3 023 108		
Dettes fiscales & sociales	850 360	850 360		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	306 077	306 077		
Produits constatés d'avance	371 725	371 725		
<b>TOTAL</b>	<b>4 552 029</b>	<b>4 552 029</b>		

**Dettes représentées par des effets de commerce = 420 682**

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	420 682
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>420 682</b>

**Charges à payer par postes du bilan = 942 635**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	333
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	240 723
Dettes fiscales & sociales	463 465
Autres dettes	238 114
<b>TOTAL</b>	<b>942 635</b>

**Produits constatés d'avance = 371 725**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Ventilation du chiffre d'affaires = 17 800 207

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	15 167 367	85,21 %
Production de travaux	438 054	2,46 %
Prestations de services	1 962 154	11,02 %
Produits des activités annexes	232 632	1,31 %
<b>TOTAL</b>	<b>17 800 207</b>	<b>100.00 %</b>

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 19 056

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-2 889 779		-2 889 779
Résultat financier	-182 404		-182 404
Résultat exceptionnel	-93 409	19 056	-93 409
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>-3 165 592</b>	<b>19 056</b>	<b>-3 184 648</b>

#### Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**Annexes aux comptes annuels (suite)****AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Effectif moyen**

<b>Catégories de salariés</b>	<b>Salariés</b>	<b>En régie</b>
Cadres	34	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	17	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>0</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### Produits à recevoir = 889 199

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients factures a etablr( 4181000 )</i>	729 154
<b>TOTAL</b>	<b>729 154</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Fourn rrr a obtenir( 4098000 )</i>	139 103
<i>Anp fournisseurs frais gx( 4098500 )</i>	6 338
<i>Etat produits a recevoir( 4487000 )</i>	14 604
<b>TOTAL</b>	<b>160 045</b>

#### Charges constatées d'avance = 137 942

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees d'avance( 4860000 )</i>	29 203
<i>Charges constatees avance fg( 4860500 )</i>	108 739
<b>TOTAL</b>	<b>137 942</b>

#### Charges à payer = 942 635

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Banques interets courus a payer( 5186000 )</i>	333
<b>TOTAL</b>	<b>333</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn factures non parvenues.( 4081000 )</i>	139 840
<i>Fnp fournisseurs frais gx( 4081500 )</i>	100 882
<b>TOTAL</b>	<b>240 723</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Pers charges a payer prods a recevoir( 4280000 )</i>	14 833
<i>Prov c.p.( 4283000 )</i>	99 575
<i>Prov c.p. / com ( 4283001 )</i>	7 099
<i>Prov c.p. / com versees( 4283002 )</i>	31 125
<i>Pers autres charges a payer( 4286000 )</i>	46 140
<i>Prov / commissions( 4286100 )</i>	81 924
<i>Org.soc. congés a payer( 4382000 )</i>	48 950
<i>Chges sociales/prov c.p/com ( 4382001 )</i>	3 408
<i>Chges soc/prov cp/com vers es( 4382002 )</i>	16 019
<i>Charges sociales/prov com ( 4386100 )</i>	37 964
<i>Fongecif 0,2% form ( 4386331 )</i>	4 970
<i>Intergros 0,4% form ( 4386332 )</i>	12 284
<i>Effort construction a payer( 4386340 )</i>	11 056
<i>Taxe apprentissage a payer( 4386350 )</i>	13 758
<i>Organic a payer( 4386710 )</i>	28 333
<i>Taxe handicapes a payer( 4386720 )</i>	6 027
<b>TOTAL</b>	<b>463 465</b>

Autres dettes	Montant
<i>Clients rrr a accorder( 4198000 )</i>	238 114

Autres dettes	Montant
<b>TOTAL</b>	<b>238 114</b>

**Produits constatés d'avance = 371 725**

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constatés d'avance( 4870000 )</i>	44 201
<i>Pca contrats sous trait s( 4870200 )</i>	12 593
<i>Pca contrats telemaintenance( 4870210 )</i>	15 762
<i>Pca contrats maintenance hard( 4870220 )</i>	48 098
<i>Pca contrats crystal( 4870230 )</i>	93 367
<i>Pca contrats titane( 4870232 )</i>	100 102
<i>Pca contrats x-dot( 4870240 )</i>	57 603
<b>TOTAL</b>	<b>371 725</b>



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**O2i S.A.**

## **Rapport général du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2004  
O2i S.A.  
ZAC des Barbanniers  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 16 pages*

Référence : MF-052-32

**O2i S.A.**

Siège social : ZAC des Barbanniers - 4, place du Village - 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 10 481 200

**Rapport général du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société O2i S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 15 juin 2005

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Mair Fereres  
Associé



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**O2i S.A.**

**Rapport spécial**  
**du commissaire aux comptes**  
**sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2004  
O2i S.A.  
ZAC des Barbanniers  
4, Place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 3 pages*

Référence : MF-052-33



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **O2i S.A.**

Siège social : ZAC des Barbanniers - 4, place du Village - 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 10 481 200

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **Convention de prestations de services**

- **Personne concernée :**

Monsieur Jean-Thomas Olano, président du conseil d'administration de O2i S.A. et gérant de OXIA S.A.R.L.

- **Nature et objet :**

Le 14 septembre 2004, votre société a signé avec OXIA S.A.R.L. une convention de prestations de services recouvrant une assistance auprès de la direction générale d'O2i S.A. ainsi qu'une assistance administrative, comptable et informatique.

- **Modalités :**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, OXIA S.A.R.L. a facturé un montant de € 201 200 HT.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Convention d'occupation des locaux et d'utilisation des services centraux**

• Nature et objet :

La société O2i S.A. met à la disposition de la société DataWeb S.A. d'une part des bureaux situés à Gennevilliers dont elle a la jouissance, et d'autre part des services centraux (standard, téléphone, télécopieur, fax, salle de réunion, système informatique,...).

• Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les frais refacturés par O2i S.A. se sont élevés à € 53 539 HT.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 15 juin 2005

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Mair Fereres  
Associé

Sont présentés ci-après :

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :**

- Les comptes et les notes annexes de la société MC2I redénommée O2I
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Agrément N° C5104.1011

N° 10937\*06

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

1

## BILAN - ACTIF

D.G.I. N°2050 4

(2004)

Désignation de l'entreprise : M C 2 I Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 1 2Adresse de l'entreprise 4, place du Village ZAC des Barbanniers 92632 GENNEVILLIERS Durée de l'exercice précédent\* 1 2Numéro SIRET\* 3 9 1 6 9 4 8 9 0 0 0 0 4 0 Code APE 5 1 6 G

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 0 3		3 1 1 2 2 0 0 2	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de recherche et développement *	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	174 670	AG	44 948	129 722	42 414
	Fonds commercial (1)	AH	575 608	AI	575 608		76 748
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	715 361	AS	299 061	416 300	228 930
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 282 126	AU	533 954	748 172	721 448
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	77 826	BG		77 826	77 398
Autres immobilisations financières*	BH	158 477	BI		158 477	156 346	
TOTAL (II)		BJ	2 984 068	BK	1 453 571	1 530 497	1 303 283
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	3 012 243	BU	99 000	2 913 243	2 760 072
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 685	BW		1 685	1 811
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	7 870 097	BY	951 223	6 918 875	9 006 810
	Autres créances (3)	BZ	909 154	CA		909 154	343 225
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	206 501	CG		206 501	532 063
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	192 740	CI		192 740	204 288
	TOTAL (III)	CJ	12 192 420	CK	1 050 223	11 142 198	12 848 269
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	15 176 489	IA	2 503 794	12 672 695	14 151 552
Revois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise		M C 2 I		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....3.781.200.)	DA		3 781 200	3 781 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		1 991	1 991
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		12 538	12 538
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		61 735	61 735
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		12 389	12 389
	Report à nouveau	DH		(1 700 332)	(1 086 939)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		(1 897 086)	(613 392)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		272 436	2 169 522
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		173 173	15 173
	Provisions pour charges	DQ		42 006	42 006
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		215 179	57 179
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts, et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		6 561 838	6 242 045
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		427	75 460
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		54 796	35 007
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		3 799 377	3 962 955
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 346 785	1 242 856
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		91 899	86 617	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		329 960	279 911
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		12 185 081	11 924 851	
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		12 672 695	14 151 552	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		12 185 380		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		6 561 838	6 242 045	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : M C 2 I		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 272 578	FB	59 133	FC	17 331 712	17 728 169	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		(300)
		services*	FG	3 599 160	FH	539	FI	3 599 699	4 348 116
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 871 738	FK	59 673	FL	20 931 411	22 075 985	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		2 973	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	260 833	416 627	
	Autres produits (1) (11)					FQ	715	3 009	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 192 959	22 498 593
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 248 226	13 902 947	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(178 994)	(297 366)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(205 329)	(211 945)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 915 746	4 190 564	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	207 839	222 975	
	Salaires et traitements*					FY	3 313 615	2 800 176	
	Charges sociales (10)					FZ	1 501 594	1 247 590	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	447 091	386 343
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	382 006	417 414
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	118 999	194 600
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	22 750 793	22 853 298	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(1 557 834)	(354 705)	
opérations et compta	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 954	4 182	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 600	58 776	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	3 076	14 064	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	14 630	77 022	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	262 825	305 074	
	Différences négatives de change					GS	5 646	4 538	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	268 472	309 612	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(253 841)	(232 590)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(1 811 675)	(587 295)	

Désignation de l'entreprise M C 2 I

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			22 660	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	92 859		1 527 126	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	86 972		48 544	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	179 831		1 598 330	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	443		18 910	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	87 742		1 536 043	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	158 000		35 173	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	246 186		1 590 126	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(66 355)		8 204	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ				
Impôts sur les bénéfices *		IK	19 056		34 301	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	21 387 420		24 173 945	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	23 284 506		24 787 338	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(1 897 086)		(613 392)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	AI	148 904		64 810	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PRIX DE VENTE DES IMMOBILISATIONS CEDEES				92 859		
V N C DES IMMOBILISATIONS CEDEES		87 742		1		
AMENDES		443				
DOTATION EXCEPTIONNELLES		36 000				
TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES				86 972		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2003 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2002 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 12 672 694,96 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 897 085,92 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### **Règles et méthodes comptables**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Une dotation aux provisions sur stocks est comptabilisée quand la valeur comptable devient supérieure à la valeur de marché.
- Conversion en monnaies étrangères : Les produits et charges concernant les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées aux cours en vigueur à la date de transaction. Les dettes, créances et disponibilités sont converties au taux de clôture en vigueur à la date d'attêté du bilan.

Eu égard à la situation financière de la société, les actionnaires majoritaires Mitsubishi Corporation et Mitsubishi France S.A. continuent à apporter leur soutien à MC2i, notamment au travers d'engagements pris à l'égard des banques qui assurent le financement nécessaire à l'exploitation. La prise en considération de ces éléments a conduit MC2i à arrêter ses comptes en suivant le principe de continuité d'exploitation.

## Notes sur le bilan actif

Fonds commercial (hors droit au bail) = 575 608

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	575 608	575 608	0	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>	<b>575 608</b>	<b>575 608</b>	<b>0</b>	

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 984 068

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	640 871	109 407		750 278
Immobilisations corporelles	1 570 190	650 081	222 784	1 997 487
Immobilisations financières	233 743	4 900	2 340	236 303
<b>TOTAL</b>	<b>2 444 804</b>	<b>764 388</b>	<b>225 124</b>	<b>2 984 068</b>

Amortissements et provisions d'actif = 1 453 571

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	521 709	98 847		620 556
Immobilisations corporelles	619 813	348 244	135 042	833 015
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1 141 522</b>	<b>447 091</b>		<b>1 453 571</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	74 670	40 615	34 055	5 ans
Logiciels navision loc°	100 000	4 333	95 667	3 ans
Fonds commercial	575 608	575 608	0	5 ans
Matériel industriel	17 195	15 966	1 229	3 a 5 ans
Matériel mis en location	624 890	209 819	415 071	3 a 5 ans
Matériel prêté	73 277	73 277	0	3 a 5 ans
Instal./agenc.divers	676 991	134 338	542 653	10 ans
Mat.bureau & informatique	505 364	376 074	129 290	3 ans
Mobilier	98 609	23 277	75 332	10 ans
Oeuvres d arts	1 162	0	1 162	Non amortiss.
<b>TOTAL</b>	<b>2 747 765</b>	<b>1 453 306</b>	<b>1 294 459</b>	

Etat des créances = 12 428 723

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	236 303		236 303
Actif circulant & charges constatées d'avance	12 192 420	12 192 420	
<b>TOTAL</b>	<b>12 428 723</b>	<b>12 192 420</b>	<b>236 303</b>

Créances représentées par des effets de commerce = 335 262

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	335 262
Autres créances	
<b>TOTAL</b>	<b>335 262</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 401 014

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	145 420
Autres créances	255 595
Disponibilités	

	TOTAL	401 014
--	-------	---------

**Charges constatées d'avance = 192 740**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Notes sur le bilan passif

**Capital social = 3 781 200**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3781200	1,00	3 781 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3781200	1,00	3 781 200

**Provisions = 1 265 401**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	57 179	158 000		215 179
Provisions pour dépréciation	867 118	382 006	198 901	1 050 223
<b>TOTAL</b>	<b>924 296</b>	<b>540 006</b>	<b>198 901</b>	<b>1 265 401</b>

**Etat des dettes = 12 130 285**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 561 838	6 561 838		
Dettes financières diverses	427	427		
Fournisseurs	3 799 377	3 799 377		
Dettes fiscales & sociales	1 346 785	1 346 785		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	91 899	91 899		
Produits constatés d'avance	329 960	329 960		
<b>TOTAL</b>	<b>12 130 285</b>	<b>12 130 285</b>		

**Dettes représentées par des effets de commerce = 733 274**

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	733 274
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>733 274</b>

**Charges à payer par postes du bilan = 1 206 077**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	11 463
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	418 998
Dettes fiscales & sociales	683 717
Autres dettes	91 899
<b>TOTAL</b>	<b>1 206 077</b>

**Produits constatés d'avance = 329 960**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Notes sur le compte de résultat

### Ventilation du chiffre d'affaires = 20 931 411

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	17 331 712	82,80 %
Production de travaux	755 634	3,61 %
Prestations de services	2 575 074	12,30 %
Produits des activités annexes	268 992	1,29 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 931 411</b>	<b>100.00 %</b>

### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 19 056

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 557 834	-19 056	-1 576 890
Résultat financier	-253 841		-253 841
Résultat exceptionnel	-66 355		-66 355
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>-1 878 030</b>	<b>-19 056</b>	<b>-1 897 086</b>

### Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## Autres informations

### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	31	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	29	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>0</b>

### Identité société-mère consolidant les comptes de la société

MITSUBISHI CORP LTD 6-3 MARRUNOUCHI 26 CHOME CHIYODA-KU TOKYO 100 8086 JAPON

### Engagements donnés = 740 430

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	740 430
<b>TOTAL</b>	<b>740 430</b>

**Autres informations (suite)****INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE****Autres informations complémentaires**

DETTES	AU 31/12/2003	MITSUBISHI CORP	91 469.41
CHARGES ( garantie Fee)	AU 31/12/2003	MITSUBISHI CORP	16 531.68
CHARGES (management Fee)	AU 31/12/2003	MISUBISHI CORP	68 602.06
DETTES	AU 31/12/2003	MCsi UK	91 254.48
CREANCES	AU 31/12/2003	MC DATAWEB	4 024.29

## Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

### Produits à recevoir = 401 014

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
<i>Clients factures a etablr( 4181000 )</i>	145 420
<b>TOTAL</b>	<b>145 420</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Fourn rrr a obtenir( 4098000 )</i>	67 304
<i>Anp fournisseurs frais gx( 4098500 )</i>	105 156
<i>Etat produits a recevoir( 4487000 )</i>	83 135
<b>TOTAL</b>	<b>255 595</b>

### Charges constatées d'avance = 192 740

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatées d'avance( 4860000 )</i>	73 416
<i>Charges constatées avance fg( 4860500 )</i>	119 324
<b>TOTAL</b>	<b>192 740</b>

### Charges à payer = 1 206 077

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Banques interets courus a payer( 5186000 )</i>	11 463
<b>TOTAL</b>	<b>11 463</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn factures non parvenues.( 4081000 )</i>	160 136
<i>Fnp fournisseurs frais gx( 4081500 )</i>	258 862
<b>TOTAL</b>	<b>418 998</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Pers charges a payer prods a recevoir( 4280000 )</i>	25 545
<i>Prov° c.p.( 4283000 )</i>	212 840
<i>Prov° c.p. / com°( 4283001 )</i>	13 660
<i>Prov° c.p. / com° versées( 4283002 )</i>	31 125
<i>Pers autres charges a payer( 4286000 )</i>	39 735
<i>Prov° / commissions( 4286100 )</i>	89 606
<i>Org.soc. congés a payer( 4382000 )</i>	116 842
<i>Chges sociales/prov° c.p/com°( 4382001 )</i>	6 557
<i>Charges sociales/prov° com°( 4386100 )</i>	39 571
<i>Fongecif 0,2% form°( 4386331 )</i>	35 105
<i>Intergros 0,4% form°( 4386332 )</i>	15 200
<i>Effort construction à payer( 4386340 )</i>	14 280
<i>Taxe apprentissage à payer( 4386350 )</i>	14 633
<i>Organic à payer( 4386710 )</i>	26 860
<i>Taxe handicapés à payer( 4386720 )</i>	2 157
<b>TOTAL</b>	<b>683 717</b>

Autres dettes	Montant
<i>Clients rrr a accorder( 4198000 )</i>	91 899
<b>TOTAL</b>	<b>91 899</b>

**Produits constatés d'avance = 329 960**

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
<i>Produits constatés d'avance( 4870000 )</i>	77 732
<i>Pca contrats télémaintenance( 4870210 )</i>	8 206
<i>Pca contrats maintenance hard( 4870220 )</i>	52 615
<i>Pca contrats crystal( 4870230 )</i>	113 982
<i>Pca contrats titane( 4870232 )</i>	46 618
<i>Pca contrats ati( 4870233 )</i>	26 925
<i>Pca contrats cmp( 4870234 )</i>	3 882
<b>TOTAL</b>	<b>329 960</b>



KPMG Audit

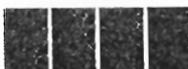
Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC2i S.A.**

**Rapport général**  
**du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2003  
MC2i S.A.  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 17 pages*

Référence : MF-042-53





KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## MC2i S.A.

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : €3 781 200

### Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MC2i S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe indique que, eu égard à la situation financière de MC2i S.A., les actionnaires majoritaires continuent à apporter leur soutien à votre société, au travers d'engagements pris à l'égard des banques qui assurent le financement nécessaire à l'exploitation. Cela a conduit votre société à présenter ses états financiers au 31 décembre 2003 selon le principe de continuité d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 11 juin 2004

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Maïr Fereres  
Associé



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC2i S.A.**

**Rapport spécial  
du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

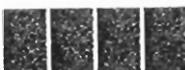
Exercice clos le 31 décembre 2003

MC2i S.A.

4, place du Village – 92230 Gennevilliers

*Ce rapport contient 6 pages*

Référence : MF-042-54



Cabinet membre de  
KPMG International



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## MC2i S.A.

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 3 781 200

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Tokyo Mitsubishi

#### ■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi Corporation, société mère de MC2i S.A.

#### ■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi Corporation relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière, d'un montant de € 2 720 000, pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de € 3 400 000 consentie à votre société par la banque Tokyo-Mitsubishi.



La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation, qui se termine le 31 mars 2004.

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi Corporation est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à € 6 133 sur l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2003.

**Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi France pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Tokyo Mitsubishi**

■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi France, actionnaire de MC2i S.A. à hauteur de 20%.

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi France relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière, d'un montant de € 680 000, pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de € 3 400 000 consentie à votre société par la banque Tokyo-Mitsubishi.

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2003 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi France, qui se termine le 31 mars 2004.

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi France est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à € 1 449 sur l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2003.

**Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Société Générale**

■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi Corporation, société mère de MC2i S.A.

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi Corporation relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière, d'un montant de € 3 280 000 pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de € 4 100 000 consentie à votre société par la banque Société Générale.

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation, qui se termine le 31 mars 2004.

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi Corporation est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à €10 398 sur l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2003.

**Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi France pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Société Générale**

■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi France, actionnaire de MC2i S.A. à hauteur de 20%.

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi France relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière, d'un montant de €820 000 pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de €4 100 000 consentie à votre société par la banque Société Générale.

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi France, qui se termine le 31 mars 2004.

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi France est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à €2 624 sur l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2003.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Mise à disposition de personnel par MC2i S.A.**

■ Administrateur concerné :

Michio Kaga.

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel par MC2i S.A. à la société MCSi Limited par laquelle MC2i S.A. s'engage à fournir une assistance en matière de conseil et de direction de l'entreprise.

La convention est rentrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002 a été conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Suite à la cession de la société MCSi au cours de l'exercice 2003 et de sa sortie du Groupe Mitsubishi, cette convention s'est éteinte en octobre 2003.

■ Modalités :

La prestation est rémunérée sur la base d'un taux journalier de £400 pour le directeur général et £.100 pour tout autre salarié de MC2i S.A. Le montant facturé par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'est élevé à € 104 232 hors taxes.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

#### **Mise à disposition de personnel par Mitsubishi Corporation**

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel par la société Mitsubishi Corporation à MC 2i S.A. par laquelle Mitsubishi Corporation s'engage à fournir une assistance en matière de conseil et de direction de l'entreprise.

La convention a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2001 pour une durée indéterminée.

■ Modalités :

La prestation a fait l'objet d'une facturation à votre société s'élevant à € 68 602,06 hors taxes sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

#### **Convention d'occupation des locaux et d'utilisation des services centraux**

■ Nature et objet :

La société MC2i S.A. met à la disposition de la société MC DATA WEB S.A. d'une part des bureaux situés à Gennevilliers dont elle a la jouissance, et d'autre part des services centraux (standard, téléphone, télécopieur, fax, salle de réunion, système informatique,...).

■ Modalités :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, les frais refacturés par MC2i S.A. se sont élevés à € 53 108 hors taxes.

La convention a été signée entre les deux sociétés en date du 7 juillet 2000, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Paris La Défense, le 11 juin 2004

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Maïr Fereres  
Associé

Sont présentés ci-après :

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 :**

- Les comptes et les notes annexes de la société MC2I redénommée O2I
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Désignation de l'entreprise : M C 2 I Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 4, place du Village ZAC des Barbannières 92632 GENNEVILLIERS Durée de l'exercice précédent\* 1 2  
 Numéro SIRET\* 3 9 1 6 9 4 8 9 0 0 0 0 4 0 Code APE 5 1 6 G

				Exercice N et/ou le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 0 2		3 1 1 2 2 0 0 1	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de recherche et développement *	AD					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	65 263	22 849	42 414	2 574	
	Fonds commercial (1)	AH	575 608	498 860	76 748	191 869	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	476 842	247 912	228 930	1 531 657	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 093 348	371 900	721 448	641 543	
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU						
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF	77 398		77 398	100 433		
Autres immobilisations financières*	BH	156 346		156 346	117 148		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>2 444 804</b>	<b>1 141 522</b>	<b>1 303 283</b>	<b>2 585 224</b>	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT	2 833 248	73 176	2 760 072	2 450 089	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 811		1 811	2 520	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	9 800 751	793 942	9 006 810	9 174 863	
	Autres créances (3)	BZ	343 225		343 225	339 149	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD					
Disponibilités	CF	532 063		532 063	182 809		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	204 288		204 288	173 573		
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>13 715 387</b>	<b>867 118</b>	<b>12 848 269</b>	<b>12 323 003</b>	
ACTIF CIRCULANT	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>16 160 191</b>	<b>2 008 639</b>	<b>14 151 552</b>	<b>14 908 228</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		M C 2 I				
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....3.....7.81.....2.0.0)	DA		3 781 200	3 781 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		1 991	1 991	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD		12 538	12 538	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		61 735	61 735	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		12 389	12 389	
	Report à nouveau	DH		(1 086 939)	(487 115)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		(613 392)	(599 820)	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		2 169 522	2 782 918	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
		Avances conditionnées	DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		15 173	41 867	
	Provisions pour charges	DQ		42 006	56 743	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		57 179	98 610	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		6 242 045	7 115 899	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		75 460	80 447	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		35 007	39 108	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		3 962 955	3 136 278	
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 242 856	1 217 281	
	Autres dettes	DZ				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA		86 617	177 344	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EB		279 911	260 342	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		11 924 851	12 026 700	
	Écarts de conversion passif * (V)	ED				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		14 151 552	14 908 228	
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		11 913 751			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		6 242 045	7 115 899		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : M C 2 I

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 637 099	FB	91 070	FC	17 728 169	19 076 580	
	Production vendue	} biens*	FD	(300)	FE		FF	(300)	
			} services*	FG	4 344 212	FH	3 905	FI	4 348 116
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		21 981 011	FK	94 974	FL	22 075 985	24 201 046
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 973	2 523	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	416 627	1 320 620	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 009	318	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	22 498 593	25 524 507
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 902 947	15 211 679	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(297 366)	(386 443)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(211 945)	(25 162)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 190 564	3 569 250	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	222 975	261 012	
	Salaires et traitements*					FY	2 800 176	2 990 833	
	Charges sociales (10)					FZ	1 247 590	1 407 003	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	386 343	1 989 076
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	417 414	321 966
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		22 867	
	Autres charges (12)					GE	194 600	51 182	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	22 853 298	25 413 264	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(354 705)	111 243	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 182		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	58 776	69 161	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	14 064	4 151	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	77 022	73 311	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	305 074	401 741	
	Différences négatives de change					GS	4 538	8 153	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	309 612	409 894	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(232 590)	(336 582)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(587 295)	(225 339)	

Désignation de l'entreprise		M C 2 I			
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	22 660		7 335
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 527 126		357 171
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	48 544		15 245
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>1 598 330</b>		<b>379 751</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	18 910		329 530
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 536 043		391 839
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	35 173		17 618
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>1 590 126</b>		<b>738 987</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>8 204</b>		<b>(359 236)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	34 301		15 245
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>24 173 945</b>		<b>25 977 569</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>24 787 338</b>		<b>26 577 389</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	<b>(613 392)</b>		<b>(599 820)</b>
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transfert de charges	A1	64 810		474 587
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	obligatoires	A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION IMMOBILISATIONS		1 524 817		1 527 126	
REGULARISATION PROVISIONS		28 844		22 660	
DOTATION ET REPRISE EXCEPTIONNELLES		35 173		48 544	
PENALITES CF + AMENDES		1 290			
DIFFERENCES DE REGLEMENTS		2			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		M C 2 I							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	590 696	KE	50 175	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	6 507 647	KT	317 225	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	448 455	KW	97 085	KX		
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	405 375	LC	148 570	LD		
		Emballages récupérables et divers *	LE	1 162	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
Avances et acomptes		LK		LL		LM			
	TOTAL III	LN	7 362 639	LO	562 880	LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	217 581	1U	154 351	1V		
	TOTAL IV	LQ	217 581	LR	154 351	LS			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	8 170 915	ØH	767 406	ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		3		4	
				1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				2					
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	LT		LU		1W		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		LW	640 871	1X		
CORPORELLES	Terrains		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ	6 348 029	MK	476 842	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	MM		MN	545 540	MO		
		Matériel de transport	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	7 299	MT	546 646	MU		
		Emballages récupérables et divers *	MV		MW	1 162	MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	NG	6 355 328	NH	1 570 190	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		ØU		ØV		ØW		
	Autres participations		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		2E	138 189	2F	233 743	2G		
	TOTAL IV	NJ	138 189	NK	233 743	2H			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØK	6 493 517	ØL	2 444 804	ØM			

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2003

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise M C 2 I

## CADRE A

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	TOTAL I	PA	PB	PC	PD
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 396 252	PF 125 457	PG	PH 521 709
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 4 975 990	QA 101 015	QB 4 829 092	QC 247 912
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 21 062	QE 48 363	QF	QG 69 424
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 192 387	QM 111 508	QN 1 419	QO 302 476
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 5 189 439	QV 260 886	QW 4 830 511	QX 619 813
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN 5 585 691	ØP 386 343	ØQ 4 830 511	ØR 1 141 522

## CADRE B

## VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE\*

## CADRE C

MOUVEMENTS AFFECTANT LA  
PROVISION POUR AMOR-  
TISSEMENTS DÉROGATOIRES\*

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises	
Frais établissement et recherche	TOTAL I	QY	2J	2K	2L	2M
Immob. incorporelles	TOTAL II	QZ 125 457	2N	2P	2R	2S
Terrains		RA	RB	RC	2T	2U
Constructions	Sur sol propre	RD	RE	RF	2V	2W
	Sur sol d'autrui	RG	RH	RI	2X	2Y
	Inst. géol., agenc. et am. des const.	RJ	RK	RL	2Z	3A
Inst. techniques mat. et outillage		RM 101 015	RN	RO	3B	3C
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	RP 48 363	RQ	RR	3D	3E
	Matériel de transport	RS	RT	RU	3F	3G
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV 111 508	RW	RX	3H	3J
	Emballages récup. et divers	RY	RZ	SA	3K	3L
TOTAL III		SB 260 886	SC	SD	SE	SF
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		SG 386 343	SH	SJ	SK	SL

## CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM	SN
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise M C 2 I

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	1 601	4F		4G	1 601	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	33 876	4Y	20 000	4Z	11 870	5A	42 006
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	63 134	5W	15 173	5X	63 134	5Y	15 173
	<b>TOTAL II</b>	5Z	.98 610	IV	35 173	IV	76 605	IX	57 179
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N	85 793	6P	73 176	6R	85 793	6S	73 176
	Sur comptes clients	6T	687 667	6U	344 238	6V	237 963	6W	793 942
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	773 460	TY	417 414	TZ	323 756	UA	867 118
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	872 070	UB	452 587	UC	400 361	UD	924 296
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	417 414	UF	351 816			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	35 173	UK	48 544			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : M C 2 I

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2003

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	77 398	UR	US 77 398	
	Autres immobilisations financières		UT	156 346	UV	UW 156 346	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 289 928	1 289 928		
	Autres créances clients		UX	8 510 823	8 510 823		
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (antérieurement constituée * UQ))		UU				
	Personnel et comptes rattachés		UY	11 397	11 397		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	3 891	3 891		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	38 112	38 112	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	41 891	41 891	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	41 365	41 365	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	206 570	206 570		
	Charges constatées d'avance		VS	204 288	204 288		
	TOTAUX			VT	10 582 008	VU 10 348 265	VV 233 743
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	23 036			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	6 242 045	6 242 045		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	75 460	75 460			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 962 955	3 962 955			
Personnel et comptes rattachés		8C	352 306	352 306			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	598 480	598 480			
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	172 507	172 507		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	119 564	119 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	86 617	86 617			
Dette représentative de titres empruntés *		SZ					
Produits constatés d'avance		8L	279 911	279 911			
TOTAUX			VY	11 889 844	VZ 11 889 844		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

## Annexe aux comptes annuels

### 1 - PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2002 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2001 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 151 551,54 E.

Le résultat net comptable est une perte de 613 392,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- a - Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- b - Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- c - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- d - Stocks de marchandises : La valeur brute des marchandises et fournitures est déterminée selon le prix d'achat.

Une dotation aux provisions sur stocks est comptabilisée quand la valeur comptable devient inférieure à la valeur du marché

L'application au 1er Janvier 2002 du règlement CRC n°2000-6 du 7 décembre 2000 sur les passifs n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture, ni sur le compte de résultat au 31 décembre 2002

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 575 608

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	575 608	498 860	76 748	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>	<b>575 608</b>	<b>115 121</b>	<b>76 748</b>	

## 3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 2.2.1 - Immobilisations brutes = 2 444 804

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	590 696	50 175		640 871
Immobilisations corporelles	7 362 639	562 880	6 355 328	1 570 190
Immobilisations financières	217 581	154 351	138 189	233 743
<b>TOTAL</b>	<b>8 170 915</b>	<b>767 406</b>	<b>6 493 517</b>	<b>2 444 804</b>

## 3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 141 522

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	396 252	125 457		521 709
Immobilisations corporelles	5 189 439	260 886	4 830 511	619 813
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>5 585 691</b>	<b>386 343</b>	<b>4 830 511</b>	<b>1 141 522</b>

## 3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	65 263	22 849	42 414	3 a 5 ans
Fonds commercial	575 608	498 860	76 748	5 ans
Matériel industriel	17 195	13 299	3 896	5ans
Matériel mis en location	386 370	161 336	225 034	3 ans
Matériel prêté	73 277	73 277	0	
Instal./agenc.divers	545 540	69 424	476 116	5 a 10 ans
Mat.bureau & informatique	451 074	288 765	162 309	3 ans
Mobilier	95 572	13 711	81 861	10 ans
Oeuvres d'arts	1 162	0	1 162	
<b>TOTAL</b>	<b>2 211 061</b>	<b>1 141 521</b>	<b>1 069 540</b>	

## 3.3 - Etat des créances = 10 582 008

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	233 743		233 743
Actif circulant & charges d'avance	13 715 387	13 715 387	
<b>TOTAL</b>	<b>13 949 130</b>	<b>13 715 387</b>	<b>233 743</b>

**3.4 - Créances représentées par des effets de commerce = 480 871**

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	480 871
Autres créances	
<b>TOTAL</b>	<b>480 871</b>

**3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 254 349**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 006 414
Autres créances	247 934
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>1 254 349</b>

**3.6 - Charges constatées d'avance = 204 288**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 3 781 200

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3781200	1.00	3 781 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3781200		3 781 200

## 4.2 - Provisions = 924 296

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réaffectées				
Provisions pour risques & charges	98 610	35 173	76 605	57 179
Provisions pour dépréciation	773 460	417 414	323 756	867 118
<b>TOTAL</b>	<b>872 070</b>	<b>452 587</b>	<b>(*) 400 361</b>	<b>924 296</b>

(\*) dont utilisée = 400 361

## 4.3 - Etat des dettes = 11 889 844

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 242 045	6 242 045		
Dettes financières diverses	75 460	75 460		
Fournisseurs	3 962 955	3 962 955		
Dettes fiscales & sociales	1 242 856	1 242 856		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	86 617	86 617		
Produits constatés d'avance	279 911	279 911		
<b>TOTAL</b>	<b>11 889 844</b>	<b>11 889 844</b>		

## 4.4 - Dettes représentées par des effets de commerce = 453 534

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	453 534
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>453 534</b>

## 4.5 - Charges à payer par postes du bilan = 1 144 032

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	22 429
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	462 924
Dettes fiscales & sociales	585 907
Autres dettes	72 772
<b>TOTAL</b>	<b>1 144 032</b>

## 4.6 - Produits constatés d'avance = 279 911

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 22 075 985

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	17 728 169	80,31 %
Production de travaux	767 910	3,48 %
Prestations de services	3 330 150	15,08 %
Produits des activités annexes	250 057	1,13 %
Rabais, remises & ristournes accord	-300	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 075 985</b>	<b>100.00 %</b>

#### 5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 34 301

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-354 705	-34 301	-320 404
Résultat financier	-232 590		-232 590
Résultat exceptionnel	8 204		8 204
Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>-579 091</b>	<b>34 301</b>	<b>-613 392</b>

#### 5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 6 - AUTRES INFORMATIONS

#### 6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### 6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	32	
Agents de maîtrise & techniciens	0	
Employés	27	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>0</b>

#### 6.3 - Identité société-mère consolidant les comptes de la société

MITSUBISHI CORP LTD 6-3 MARUNOUCHI 26 CHOME CHIYODA-KU TOKYO 100 8086 JAPON

#### 6.4 - Autres informations complémentaires

Eléments concernant les entreprises liées :

DETTES	MITSUBISHI CORP	227.149,49 au 31/12/2002
CHARGES FINANCIERES	MITSUBISHI CORP	13.982,63 pour 2002
CRÉANCES	MCSi	90 790,78 au 31/12/2002
CRÉANCES	MC DataWeb	16 438,44 au 31/12/2002

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 7 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## 7.1 - Produits à recevoir = 1 254 349

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients factures a etablr( 4181000 )</i>	1 006 414
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 414</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Fourn rrr a obtenir( 4098000 )</i>	168 485
<i>Anp fournisseurs frais gx( 4098500 )</i>	38 085
<i>Etat produits a recevoir( 4487000 )</i>	41 365
<b>TOTAL</b>	<b>247 934</b>

## 7.2 - Charges constatées d'avance = 204 288

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees d'avance( 4860000 )</i>	4 443
<i>Charges constatées avance fg( 4860500 )</i>	199 845
<b>TOTAL</b>	<b>204 288</b>

## 7.3 - Charges à payer = 1 144 032

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Banques interets courus a payer( 5186000 )</i>	22 429
<b>TOTAL</b>	<b>22 429</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn factures non parvenues.( 4081000 )</i>	210 760
<i>Fnp fournisseurs frais gx( 4081500 )</i>	252 164
<b>TOTAL</b>	<b>462 924</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
<i>Pers charges a payer prods a recevoir( 4280000 )</i>	25 157
<i>Prov° c.p.( 4283000 )</i>	239 000
<i>Prov° c.p. / com°( 4283001 )</i>	6 720
<i>Pers autres charges a payer( 4286000 )</i>	7 500
<i>Prov° / commissions( 4286100 )</i>	67 204
<i>Org.soc. congés a payer( 4382000 )</i>	114 720
<i>Chges sociales/prov° c.p/com°( 4382001 )</i>	3 225
<i>Org.soc. autres charges a payer( 4386000 )</i>	3 600
<i>Charges sociales/prov° com°( 4386100 )</i>	32 258
<i>Fongecif 0,2% form°( 4386331 )</i>	5 680
<i>Intergros 0,4% form°( 4386332 )</i>	11 009
<i>Effort construction à payer( 4386340 )</i>	25 165
<i>Taxe apprentissage à payer( 4386350 )</i>	12 622
<i>Organic à payer( 4386710 )</i>	29 998
<i>Taxe handicapés à payer( 4386720 )</i>	2 049
<b>TOTAL</b>	<b>585 907</b>

<b>Autres dettes</b>	<b>Montant</b>
<i>Clients rrr a accorder( 4198000 )</i>	72 772
<b>TOTAL</b>	<b>72 772</b>

#### 7.4 - Produits constatés d'avance = 279 911

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
<i>Produits constatés d'avance( 4870000 )</i>	279 911
<b>TOTAL</b>	<b>279 911</b>



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC2i S.A.**

**Rapport général**  
**du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2002  
MC2i S.A.  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 19 pages*

Référence : MF-032-40



Cabinet membre de  
KPMG International



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## MC2i S.A.

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : €3 781 200

### Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MC2i S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe relatif aux règles et méthodes comptables, qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.



KPMG S.A.,  
a member firm of KPMG International,  
a Swiss non-operating association.

Société anonyme d'expertise  
comptable - commissariat  
aux comptes à directeur  
et conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de  
l'Ordre à Paris sous le  
n° 14-30080101 et  
à la Compagnie  
des Commissaires  
aux Comptes de Versailles

Siège social :  
KPMG S.A.  
2 bis, rue de Villiers  
F-92309 Levallois-Perret Cedex

Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 741 C  
775726417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

## 2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéa 1 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 13 juin 2003

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Marc Fereres  
Associé



KPMG Audit

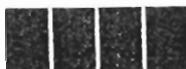
Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC2i S.A.**

**Rapport spécial  
du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2002  
MC2i S.A.  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 4 pages*

Référence : MF-032-42





KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## MC2i S.A.

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 3 781 200

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Tokyo Mitsubishi

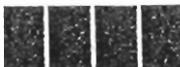
##### ■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi Corporation, société mère de MC2i S.A.

##### ■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi Corporation relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de € 800 000 consentie à votre société par la banque Tokyo-Mitsubishi.

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation, qui se termine le 31 décembre 2003.



■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi Corporation est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à €3 000 sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 6 janvier 2002.

**Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Société Générale**

■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi Corporation, société mère de MC2i S.A.

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi Corporation relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de €4 100 000 consentie à votre société par la banque Société Générale.

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation, qui se termine le 31 décembre 2003.

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi Corporation est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à €10 982,63 sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 6 janvier 2002.

**Mise à disposition de personnel par MC2i S.A.**

■ Administrateur concerné :

Michio Kaga.

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel par MC2i S.A. à la société MCSi Limited par laquelle MC2i S.A. s'engage à fournir une assistance en matière de conseil et de direction de l'entreprise.

La convention est rentrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002 a été conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

■ Modalités :

La prestation est rémunérée sur la base d'un taux journalier de £400 pour le directeur général et £100 pour tout autre salarié de MC2i S.A. Le montant facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002 s'est élevé à €47 400 hors taxes.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **Mise à disposition de personnel par Mitsubishi Corporation**

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel par la société Mitsubishi Corporation à MC 2i S.A. par laquelle Mitsubishi Corporation s'engage à fournir une assistance en matière de conseil et de direction de l'entreprise.

La convention a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2001 pour une durée indéterminée.

■ Modalités :

La prestation a fait l'objet d'une facturation s'élevant à € 91 469 hors taxes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002.

#### **Convention d'occupation des locaux et d'utilisation des services centraux**

■ Nature et objet :

La société MC2i S.A. met à la disposition de la société MC DATA WEB S.A. d'une part des bureaux situés à Gennevilliers dont elle a la jouissance, et d'autre part des services centraux (standard, téléphone, télécopieur, fax, salle de réunion, système informatique,...).

■ Modalités :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, les frais refacturés par MC2i S.A. se sont élevés à € 90 317 hors taxes.

La convention a été signée entre les deux sociétés en date du 7 juillet 2000, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 13 juin 2003

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Mair Fereres  
Associé

**3.18.8 Comptes historiques de la filiale Data Web relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002**

Sont présentés ci-après :

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 :**

- Les comptes et les notes annexes de la société Data Web
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes.

## Liasse fiscale 2004

AGREMENT DGI N°C5105.10032

①

BILAN - ACTIF

D.G.I. N°2050 ⑤

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA DATA WEB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise 4 Place du Village 92632 GENNEVILLIERS		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET* 4 3 2 7 9 6 4 4 9 0 0 0 2 8		Code APE 7 2 2 C	
		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 0 4	
		N-1 3 1 1 2 2 0 0 3	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB		
Frais de recherche et développement *	AD		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	197 714	145 529
Fonds commercial (1)	AH	166 239	144 812
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	919 202	479 195
Autres immobilisations corporelles	AT	53 336	43 183
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	4 573	4 573
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 341 065</b>	<b>812 719</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT	59 255	59 255
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	306 977	136 566
Autres créances (3)	BZ	19 759	19 759
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		
Disponibilités	CF	25 521	25 521
Charges constatées d'avance (3)*	CH	673	673
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>412 185</b>	<b>136 566</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 753 250</b>	<b>949 285</b>
Renvoi : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *	immobilisations :	Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2002

AGREMENT DGI N°C5105.10032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N°2051 5

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA DATA WEB	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2.....4.50.....0.00.)	DA	2 450 000	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 672 421)	(1 314 600)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(337 667)	(357 821)
	Subventions d'investissement	DI		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	439 912	(922 421)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (+)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	72	1 648 850
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	22 224	22 907
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	371	371
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	165 440	217 692
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 850	141 863
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	143 704	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	391	11 350
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	364 053	2 043 033	
Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	803 964	1 120 612	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	364 121		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	72	1 648 850	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGI N°C5105.10032

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N°2052 5

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA DATA WEB		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	23 316	FB		FC	23 316	109 420	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	740 168	FH		FI	740 168
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		763 484	FK		FL	763 484	954 706
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 376	4 176	
	Autres produits (1) (11)					FQ	129	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	766 989	958 895
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	34 860	83 723	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 523)	(28 776)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 406		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	439 702	509 507	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	22 213	12 920	
	Salaires et traitements*					FY	194 891	219 048	
	Charges sociales (10)					FZ	74 806	95 357	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	244 835	248 668
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	16 456	56 655
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	55 805	52 925
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 083 451	1 250 027	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(316 462)	(291 132)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		.	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 766	65 259	
	Différences négatives de change					GS		52	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	32 766	65 311	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(32 766)	(65 311)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(349 228)	(356 443)	

AGREMENT DGI N°CS105.10032

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N°2053 5

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA DATA WEB		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	20 866		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	807		452
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	21 674		452
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 896		217
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	217		1 613
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	10 113		1 831
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	11 561		(1 378)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	788 663		959 348
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 126 330		1 317 169
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(337 667)		(357 821)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 376		4 176
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 212		(190)
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
REGULARISATION COTISATIONS SOCIALES			9 815		20 866
CONTRAVENTION			81		
PRIX DE CESSION DES IMMOB					807
VNC DES IMMOB CEDEES			217		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2004 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2003 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 803 964,15 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 337 667,34 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2005 par les dirigeants.

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au 31/08/04 Mitsubishi Corp. Tokyo et Mitsubishi Corp. France, actionnaires respectivement à 80 et 20% de l'entreprise, ont réalisé une augmentation de capital en numéraire de 1.7 millions d'euros, ce qui a porté le capital de l'entreprise à 2.450.000 euros. Parallèlement ils ont cédés l'intégralité de leurs parts à la société OXIA qui est donc devenue au 31/08/04 au soir l'actionnaire de référence de l'entreprise.

Ces opérations vont permettre de rapprocher les activités de l'entreprise de celles de O2i, afin de faire jouer à plein les synergies commerciales et techniques.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société DataWeb pour l'exercice 2004 ont été établis en euros, suivant les normes, principes et méthodes du règlement CRC n° 99 – 03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du PCG.

Les principes comptables fondamentaux sont respectés, à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité d'exploitation ;
- régularité, sincérité ;
- prudence ;
- permanences des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### A) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur 3 ans.

### B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie économique.

### C) Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis sur une durée de 5 ans.

### D) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

### E) Stocks

Les stocks sont évalués au Prix Moyen Pondéré. La méthode de dépréciation des stocks est la suivante : « Si la valeur de réalisation des stocks à la date du bilan est inférieure à l'évaluation de ces stocks, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. »

### F) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Il est ainsi tenu compte de la date d'origine de la créance et du risque d'irrecouvrabilité.

### G) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lors de la cession de valeurs mobilières de placements, la méthode utilisée est le FIFO.

### H) Provisions risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### I – Evénements post-clôture

Néant.

### J – Engagements hors-bilan

Néant.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 166 239

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	166 239	144 812	21 427	20,00 %
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>	<b>166 239</b>	<b>144 812</b>	<b>21 427</b>	

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 341 065

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	363 953			363 953
Immobilisations corporelles	926 740	47 185	1 387	972 539
Immobilisations financières	4 573			4 573
<b>TOTAL</b>	<b>1 295 266</b>	<b>47 185</b>	<b>1 387</b>	<b>1 341 065</b>

Amortissements et provisions d'actif = 812 719

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	207 070	83 271		290 341
Immobilisations corporelles	361 984	161 564	1 170	522 378
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>569 054</b>	<b>244 835</b>	<b>1 170</b>	<b>812 719</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	102 265	67 283	34 982	5 ANS
Logiciels navision loc	73 807	66 398	7 409	5 ANS
Logiciels gestion loc	2 642	2 348	294	3 ANS
Marques	19 000	9 500	9 500	5 ANS
Fonds commercial	166 239	144 812	21 427	5 ANS
Materiel mis en loc ais	65 151	61 908	3 243	3 A 5 ANS
Materiel mis en loc heberg.	7 662	7 662	0	3 ANS
Data center	846 389	409 625	436 764	5 A 7 ANS
Materiel de bureau & infor.	43 374	40 231	3 143	3 A 5 ANS
Mobiliers	9 963	2 951	7 011	10 ANS
<b>TOTAL</b>	<b>1 336 491</b>	<b>812 719</b>	<b>523 773</b>	

Etat des créances = 331 982

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 573		4 573
Actif circulant & charges d'avance	327 409	327 409	
<b>TOTAL</b>	<b>331 982</b>	<b>327 409</b>	<b>4 573</b>

Créances représentées par des effets de commerce = 480

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	480
Autres créances	
<b>TOTAL</b>	<b>480</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 4 065**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	750
Autres créances	3 315
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>4 065</b>

**Charges constatées d'avance = 673**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 2 450 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	750 000	1,00	750 000
Titres émis	1 700 000	1,00	1 700 000
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>2 450 000</b>	<b>1,00</b>	<b>2 450 000</b>

**Provisions = 136 566**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges				
Provisions pour dépréciation	120 110	16 456		136 566
<b>TOTAL</b>	<b>120 110</b>	<b>16 456</b>		<b>136 566</b>

**Etat des dettes = 363 681**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	72	72		
Dettes financières diverses	22 224	22 224		
Fournisseurs	165 440	165 440		
Dettes fiscales & sociales	31 850	31 850		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	143 704	143 704		
Produits constatés d'avance	391	391		
<b>TOTAL</b>	<b>363 681</b>	<b>363 681</b>		

**Dettes représentées par des effets de commerce = 13 000**

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	13 000
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>13 000</b>

**Charges à payer par postes du bilan = 32 867**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	26 310
Dettes fiscales & sociales	2 960
Autres dettes	3 597
<b>TOTAL</b>	<b>32 867</b>

**Produits constatés d'avance = 391**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Annexes aux comptes annuels (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 763 484**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	23 316	3,05 %
Production de travaux	750	0,10 %
Prestations de services	738 334	96,71 %
Produits des activités annexes	1 084	0,14 %
<b>TOTAL</b>	<b>763 484</b>	<b>100.00 %</b>

**Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### *Rémunération des dirigeants*

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 4 065**

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients - facture a etablr( 4181000 )</i>	750
<b>TOTAL</b>	<b>750</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>A.n.p. fr.gx( 4098500 )</i>	3 315
<b>TOTAL</b>	<b>3 315</b>

**Charges constatées d'avance = 673**

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees d'avance log( 4860000 )</i>	312
<i>Chargesconst avance / fg( 4860500 )</i>	361
<b>TOTAL</b>	<b>673</b>

**Charges à payer = 32 867**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fnp fournisseurs( 4081000 )</i>	3 648
<i>Fnp fourm.fr.gx( 4081500 )</i>	22 662
<b>TOTAL</b>	<b>26 310</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Ch.soc.s/prov.c.p.( 4382000 )</i>	960
<i>Provision c.p.( 4383000 )</i>	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 960</b>

Autres dettes	Montant
<i>Clients - avoirs a etablr( 4198000 )</i>	3 597
<b>TOTAL</b>	<b>3 597</b>

**Produits constatés d'avance = 391**

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Pca contrats de services gest.( 4871700 )</i>	391
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Dataweb S.A.**

## Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2004  
Dataweb S.A.  
ZAC des Barbanniers  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 15 pages*

Référence : MF-052-31



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Dataweb S.A.**

Siège social : ZAC des Barbanniers - 4, place du Village - 92230 Gennevilliers

Capital social : € 2 450 000

### **Rapport général du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dataweb S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

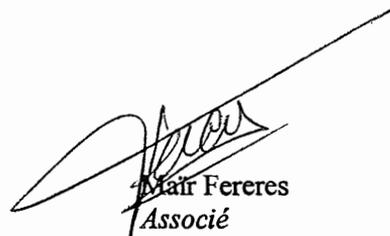
## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 15 juin 2005

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Pierre Fereres  
Associé



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Dataweb S.A.**

**Rapport spécial**  
**du commissaire aux comptes**  
**sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2004  
Dataweb S.A.  
ZAC des Barbanniers  
4, Place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 3 pages*

Référence : MF-052-30



**KPMG Audit**  
1, cours Vaimy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : www.kpmg.fr

#### **Dataweb S.A.**

Siège social : ZAC des Barbanniers - 4, place du Village - 92230 Gennevilliers

Capital social : € 2 450 000

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'occupation des locaux et d'utilisation des services centraux :

- Nature et objet :

La société O2i S.A. met à la disposition de votre société d'une part des bureaux situés à Gennevilliers dont elle a la jouissance, et d'autre part des services centraux (standard, téléphone, télécopieur, fax, salle de réunion, système informatique,...)

- Modalités :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, les frais refacturés par O2i S.A. à votre société se sont élevés à € 53 539 HT.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 15 juin 2005

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Maïï Fereres  
Associé

Sont présentés ci-après :

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :**

- Les comptes et les notes annexes de la société Data Web
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Agrément N° CS104.1011

N° 10937\*06

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

①

## BILAN - ACTIF

D.G.I. N°2050 4

(2004)

Désignation de l'entreprise : SA MC DATA WEB Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 4 Place du Village 92632 GENNEVILLIERS Durée de l'exercice précédent\* 1 2  
 Numéro SIRET\* 4 3 2 7 9 6 4 4 9 0 0 0 2 8 Code APE 7 2 2 Z

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 0 3		3 1 1 2 2 0 0 2	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de recherche et développement *	AD	AE				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	197 714	95 506	102 208	152 232
	Fonds commercial (1)	AH	AI	166 239	111 564	54 675	87 923
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	875 678	324 533	551 145	659 270
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	51 062	37 451	13 611	27 305
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 573		4 573	4 573
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 295 266	569 054	726 212	931 304
STOCKS = ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	60 587		60 587	31 811
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	365 863	120 110	245 752	223 989
	Autres créances (3)	BZ	CA	75 245		75 245	61 167
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 815		12 815	9 717
	TOTAL (III)	CJ	CK	514 510	120 110	394 399	326 684
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL					
Comptes de répartition	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 809 776	689 164	1 120 612	1 257 987
Revois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Classe de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SA MC DATA WEB		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....750...000.)	DA		750 000	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		(1 314 600)	(523 080)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		(357 821)	(791 520)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		(922 421)	(564 600)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 648 850	1 368 882
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		22 907	23 135
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		371	127
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		217 692	246 629
	Dettes fiscales et sociales	DY		141 863	156 995
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			19 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		11 350	7 820
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		2 043 033	1 822 587	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + V)</b>	EE		1 120 612	1 257 987	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 040 414	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 648 850	1 368 882	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MC DATA WEB

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	109 420	FB		FC	109 420	153 186	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			FG	845 286	FH		FI	845 286	799 137
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	954 706	FK		FL	954 706	952 323	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 176	3 071	
	Autres produits (1) (11)					FQ	13	537	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	958 895	955 932
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	83 723	37 389	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(28 776)	86 960	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		(1 527)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	509 507	585 924	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 920	28 361	
	Salaires et traitements*					FY	219 048	427 044	
	Charges sociales (10)					FZ	95 357	153 951	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	248 668	209 825
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	56 655	63 455
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	52 925	98 196
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 250 027	1 689 578	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(291 132)	(733 646)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	65 259	57 834	
	Différences négatives de change					GS	52		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	65 311	57 834	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(65 311)	(57 834)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(356 443)	(791 480)	

Désignation de l'entreprise		SA MC DATA WEB		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	452	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	452	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	217	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 613	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 831	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(1 378)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	959 348	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 317 169	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(357 821)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 176	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	(190)	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
DIFFERENCES DE REGLEMENTS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
V N C des immobilisations cédées		1 613	452	
CONTRAVENTIONS		217		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2003 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2002 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 120 611,56 E.

Le résultat net comptable est une perte de 357 820,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### *Règles et méthodes comptables*

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Eu égard à la situation financière de la société, les actionnaires majoritaires Mitsubishi Corporation et Mitsubishi France S.A. continuent à apporter leur soutien à MC Data Web, notamment au travers d'engagements pris à l'égard des banques qui assurent le financement nécessaire à l'exploitation. La prise en considération de ces éléments a conduit MC Data Web à arrêter ses comptes en suivant le principe de continuité d'exploitation.

## Notes sur le bilan actif

Fonds commercial (hors droit au bail) = 166 239

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	166 239	111 564	54 675	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>	<b>166 239</b>	<b>111 564</b>	<b>54 675</b>	

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 295 266

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	363 953			363 953
Immobilisations corporelles	884 354	45 190	2 804	926 740
Immobilisations financières	4 573			4 573
<b>TOTAL</b>	<b>1 252 880</b>	<b>45 190</b>	<b>2 804</b>	<b>1 295 266</b>

Amortissements et provisions d'actif = 569 054

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	123 798	83 272		207 070
Immobilisations corporelles	197 778	165 396	1 191	361 984
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>321 577</b>	<b>248 668</b>	<b>1 191</b>	<b>569 054</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	102 265	46 643	55 622	5 ANS
Logiciels navision loc	73 807	41 696	32 111	3 ANS
Logiciels gestion loc	2 642	1 468	1 174	3 ANS
Marques	19 000	5 700	13 300	5 ANS
Fonds commercial	166 239	111 564	54 675	5 ANS
Materiel mis en loc ais	66 538	47 334	19 204	3 ANS
Materiel mis en loc heberg.	7 662	7 396	266	3 ANS
Data center	801 478	269 804	531 674	5 A 10 ANS
Materiel de bureau & infor.	41 100	35 496	5 604	3 ANS
Mobiliers	9 963	1 955	8 007	10 ANS
<b>TOTAL</b>	<b>1 290 693</b>	<b>569 054</b>	<b>721 639</b>	

Etat des créances = 458 497

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 573		4 573
Actif circulant & charges d'avance	453 923	453 923	
<b>TOTAL</b>	<b>458 497</b>	<b>453 923</b>	<b>4 573</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 53 083

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	12 076
Autres créances	41 006
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>53 083</b>

**Charges constatées d'avance = 12 815**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Notes sur le bilan passif

**Capital social = 750 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7500	100,00	750 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>7500</b>	<b>100,00</b>	<b>750 000</b>

**Provisions = 120 110**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges				
Provisions pour dépréciation	63 455	56 655		120 110
<b>TOTAL</b>	<b>63 455</b>	<b>56 655</b>		<b>120 110</b>

**Etat des dettes = 2 042 661**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 648 850	1 648 850		
Dettes financières diverses	22 907	22 907		
Fournisseurs	217 692	217 692		
Dettes fiscales & sociales	141 863	141 863		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	11 350	11 350		
<b>TOTAL</b>	<b>2 042 661</b>	<b>2 042 661</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 97 662**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	7 246
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	47 572
Dettes fiscales & sociales	42 844
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>97 662</b>

**Produits constatés d'avance = 11 350**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Notes sur le compte de résultat

### **Ventilation du chiffre d'affaires = 954 706**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>Nature du chiffre d'affaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Ventes de marchandises	109 420	11,46 %
Production de travaux	349	0,04 %
Prestations de services	835 730	87,54 %
Produits des activités annexes	9 207	0,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>954 706</b>	<b>100.00 %</b>

### **Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

### Produits à recevoir = 53 083

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
<i>Clients - facture a etablir( 4181000 )</i>	12 076
<b>TOTAL</b>	<b>12 076</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Anp fournisseurs( 4098000 )</i>	11 266
<i>A.n.p. fr.gx( 4098500 )</i>	23 233
<i>Org. sociaux pdts à recevoir( 4387000 )</i>	6 508
<b>TOTAL</b>	<b>41 006</b>

### Charges constatées d'avance = 12 815

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees d'avance log( 4860000 )</i>	5 801
<i>Chargesconst avance / fg( 4860500 )</i>	7 014
<b>TOTAL</b>	<b>12 815</b>

### Charges à payer = 97 662

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Banque charges a payer( 5186000 )</i>	7 246
<b>TOTAL</b>	<b>7 246</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fnp fourm.fr.gx( 4081500 )</i>	47 572
<b>TOTAL</b>	<b>47 572</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Personnel - notes de frais( 4280000 )</i>	844
<i>Ch.soc.s/prov.c.p.( 4382000 )</i>	14 590
<i>Provision c.p.( 4383000 )</i>	27 411
<b>TOTAL</b>	<b>42 844</b>

### Produits constatés d'avance = 11 350

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constatees d'avance( 4870000 )</i>	11 350
<b>TOTAL</b>	<b>11 350</b>

**Autres informations (suite)****Autres informations complémentaires : entreprises liées**

CHARGES ( garantie fee)	AU 31/12/2003	MITSUBISHI CORP	7.187,35
CHARGES (Maagement fee )	AU 31/12/2003	MISUBISHI CORP	13.720,41
DETTES	AU 31/12/2003	MC2i	4.024,29

## Autres informations

### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3	1
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

### Engagements donnés = 19 009

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	19 009
<b>TOTAL</b>	<b>19 009</b>



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC DATA WEB S.A.**

**Rapport général**

**du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2003  
MC DATA WEB S.A.  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 15 pages*

Référence : MF-042-58



Cabinet membre de  
KPMG International



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## MC DATA WEB S.A.

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 750 000

### Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MC DATA WEB S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



KPMG S.A.,  
Cabinet français membre de KPMG International,  
une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable - commissariat  
aux comptes à directeur  
et conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de  
l'Ordre à Paris sous le  
n° 14-30080101 et  
à la Compagnie  
des Commissaires  
aux Comptes de Versailles

Siège social :  
KPMG S.A.  
2 bis, rue de Villiers  
F-92309 Levallois-Perret Cedex

Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 741 C  
775726417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

## II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe indique que, eu égard à la situation financière de MC DATA WEB S.A., les actionnaires majoritaires continuent à apporter leur soutien à votre société, au travers d'engagements pris à l'égard des banques qui assurent le financement nécessaire à l'exploitation. Cela a conduit votre société à présenter ses états financiers au 31 décembre 2003 selon le principe de continuité d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

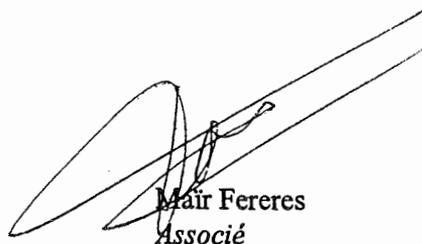
## III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 11 juin 2004

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Mair Fereres  
Associé



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC DATA WEB S.A.**

**Rapport spécial  
du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2003  
MC DATA WEB S.A.  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 4 pages*

Référence MF-042-59



Cabinet membre de  
KPMG International



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## **MC DATA WEB S.A.**

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 750 000

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Tokyo Mitsubishi**

#### ■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi Corporation, société mère de MC DATA WEB S.A.

#### ■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi Corporation relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière, d'un montant de € 1 600 000, pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de € 2 000 000 consentie à votre société par la banque Tokyo-Mitsubishi.



KPMG S.A.  
Cabinet français membre de KPMG International,  
une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable - commissariat  
aux comptes à directeur  
et conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de  
l'Ordre à Paris sous le  
n° 14-30080101 et  
à la Compagnie  
des Commissaires  
aux Comptes de Versailles

Siège social :  
KPMG S.A.  
2 bis, rue de Villiers  
F-92309 Levallois-Perret Cedex

Capital : 5 497 100 €. Code APE 741 C  
775726417 R.C.S Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2003 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation, qui se termine le 31 mars 2004.

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi Corporation est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à €4 406 sur l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2003.

**Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi France pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Tokyo Mitsubishi**

■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi France, actionnaire de MC DATA WEB S.A. à hauteur de 20%.

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi France relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière, d'un montant de €400 000, pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de €2 000 000 consentie à votre société par la banque Tokyo-Mitsubishi.

La convention est entrée en vigueur le 23 juin 2003 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi France, qui se termine le 31 mars 2004.

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi France est fixée à 0,5% par an du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à €1 165 sur l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2003.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Mise à disposition de personnel**

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel par la société Mitsubishi Corporation à MC DATA WEB S.A. par laquelle Mitsubishi Corporation s'engage à fournir une assistance en matière de conseil et de direction de l'entreprise.

La convention a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2001 pour une durée indéterminée.

■ **Modalités :**

La prestation a fait l'objet d'une facturation à votre société s'élevant à € 13 720 hors taxes sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.

**Convention d'occupation des locaux et d'utilisation des services centraux**

■ **Nature et objet :**

La société MC2i S.A. met à la disposition de la société MC DATA WEB S.A. d'une part des bureaux situés à Gennevilliers dont elle a la jouissance, et d'autre part des services centraux (standard, téléphone, télécopieur, fax, salle de réunion, système informatique).

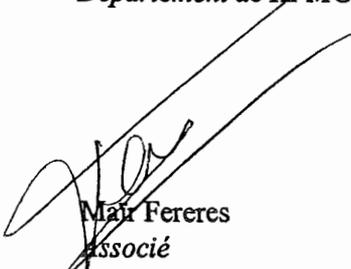
■ **Modalités :**

La rémunération de MC2i est de 5% du coût global hors taxes supporté par elle au titre l'ensemble des prestations ci-dessus. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, les frais refacturés à votre société par MC2i S.A. se sont élevés à € 53 108 hors taxes.

La convention a été signée entre les deux sociétés en date du 6 juin 2001, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Paris La Défense, le 11 juin 2004

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Marc Fereres  
Associé

Sont présentés ci- après :

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 :**

- Les comptes et les notes annexes de la société Data Web
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Designation de l'entreprise : M C DATA WEB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2						
Adresse de l'entreprise 4 Place du Village ZAC des Barbanniers 92230 GENNEVILLIERS		Durée de l'exercice précédent* 1 2						
Numéro SIRET* 4 3 2 7 9 6 4 4 9 0 0 0 2 8		Code APE 7 2 2 Z						
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 0 2						
		N-1 3 1 1 2 2 0 0 1						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de recherche et développement *	AD	AE					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	197 714	45 482	152 232	34 996	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	166 239	78 316	87 923	121 171	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	832 090	172 820	659 270	37 838	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	52 264	24 959	27 305	70 367	
Immobilisations en cours	AV	AW				411 746		
Avances et acomptes	AX	AY						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT						
Autres participations	CU	CV						
Créances rattachées à des participations	BB	BC						
Autres titres immobilisés	BD	BE						
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 573		4 573			
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 252 880</b>	<b>321 577</b>	<b>931 304</b>	<b>676 117</b>			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	31 811		31 811	118 771
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	287 444	63 455	223 989	385 178
		Autres créances (3)	BZ	CA	61 167		61 167	103 052
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG				64 336
ACTIF CIRCULANT	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 717		9 717	2 657
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>390 139</b>	<b>63 455</b>	<b>326 684</b>	<b>673 994</b>	
		Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 643 019</b>	<b>385 032</b>	<b>1 257 987</b>	<b>1 350 111</b>			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

Désignation de l'entreprise		M C DATA WEB			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....7.500.000)	DA	750 000	750 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	(523 080)	(148 567)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(791 520)	(374 513)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(564 600)	226 920	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 368 882	750 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	23 135	12 318	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	127		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	246 629	244 766	
	Dettes fiscales et sociales	DY	156 995	99 260	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	19 000	16 846	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 820		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 822 587	1 123 191		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 257 987	1 350 111		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 822 587			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 368 882	750 000		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : M C DATA WEB

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2003

		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	153 186	FB	FC	153 186	283 310	
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	799 137	FH	FI	799 137
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		952 323	FK	FL	952 323	898 875
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 071	1 350	
	Autres produits (1) (11)				FQ	537	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	955 932	900 227
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	37 389	217 826	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	86 960	20 680	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	(1 527)	(674)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	585 924	531 425	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	28 361	8 380	
	Salaires et traitements*				FY	427 044	215 101	
	Charges sociales (10)				FZ	153 951	89 934	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	209 825	89 113	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	63 455				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
Autres charges (12)				GE	98 196	96 100		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 689 578	1 267 885	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(733 646)	(367 658)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		2 882	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN		6	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP		2 888	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	57 834	9 728	
	Différences négatives de change				GS		14	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	57 834	9 743	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(57 834)	(6 855)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(791 480)	(374 513)	

Désignation de l'entreprise M C DATA WEB

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	40		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	40		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(40)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	955 932	903 114	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 747 452	1 277 627	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(791 520)	(374 513)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transfert de charges	A1	3 071	1 350	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6 158	5 248	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
PENALITES TVTS		Charges exceptionnelles	40	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		M C DATA WEB						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice, ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		
		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	KA		KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KD	212 408	KE	151 545	KF		
	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	47 596	KT	289 920	KU	494 575	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	116 119	LC	18 974	LD	
Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
Immobilisations corporelles en cours	LH	411 746	LI		LJ			
Avances et acomptes	LK		LL		LM			
	TOTAL III	LN	575 461	LO	308 894	LP	494 575	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	4 573	1V		
		TOTAL IV	LQ		LR	4 573	LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0G	787 869	0H	465 012	0J	494 575	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		à poste 1		à poste 2		à poste 3		
		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		
		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	LT		LU		1W		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	LV		LW	363 953	1X		
	Terrains	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	MJ		MK	832 090	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	MM		MN		MO	
		Matériel de transport	MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	82 829	MT	52 264	MU	
Emballages récupérables et divers *		MV		MW		MX		
Immobilisations corporelles en cours	MY	411 746	MZ		NA			
Avances et acomptes	NC		ND		NE			
	TOTAL III	NG	494 575	NH	884 354	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	0U		0V		0W		
	Autres participations	0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés	2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	2E		2F	4 573	2G		
		TOTAL IV	NJ		NK	4 573	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0K	494 575	0L	1 252 880	0M		

\* (Ne pas reporter le montant des cessions)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2003

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise M C DATA WEB

## CADRE A

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement TOTAL I	PA	PB	PC	PD
Autres immobilisations incorporables TOTAL II	PE 56 241	PF 67 558	PG	PH 123 798
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ 9 759	QA 128 549	QB (34 512)	QC 172 820
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 45 752	QM 13 719	QN 34 512
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS
TOTAL III	QU 55 511	QV 142 268	QW	QX 197 778
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	QN 111 752	OP 209 826	OQ	OR 321 577

## CADRE B

## VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE\*

## CADRE C

MOUVEMENTS AFFECTANT LA  
PROVISION POUR AMOR-  
TISSEMENTS DÉROGATOIRES\*

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY	2J	2K	2L	2M
Immob. incorporables TOTAL II	QZ 67 558	2N	2P	2R	2S
Terrains	RA	RB	RC	2T	2U
Constructions	Sur sol propre	RD	RE	RF	2V
	Sur sol d'autrui	RG	RH	RI	2X
	Inst. génc, agenc et am. des const.	RJ	RK	RL	2Z
Inst. techniques mat. et outillage	RM 128 549	RN	RO	3B	3C
Autres immobilisations corporelles	Inst. génc, agenc am. divers	RP	RQ	RR	3D
	Matériel de transport	RS	RT	RU	3F
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV 13 719	RW	RX	3H
	Emballages récup. et divers	RY	RZ	SA	3K
TOTAL III	SB 142 268	SC	SD	SE	SF
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	SG 209 826	SH	SJ	SK	SL

## CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM	SN
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise M C DATA WEB

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>		<b>TT</b>		<b>TU</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>		<b>TW</b>		<b>TX</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
		- corporelles	6E	6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02	03		04		05
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	63 455	6V		6W	63 455
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	63 455	<b>TZ</b>		<b>UA</b>	63 455
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>UB</b>	63 455	<b>UC</b>		<b>UD</b>	63 455
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	63 455	UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : M C DATA WEB

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	4 573	UV		UW	4 573			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	82 832		82 832					
	Autres créances clients		UX	204 613		204 613					
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (antérieurement constituée * UQ		UU								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 056		1 056					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	9 772		9 772					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 143		1 143				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	17 666		17 666				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	31 529		31 529					
	Charges constatées d'avance		VS	9 717		9 717					
	TOTAUX			VT	362 901	VU	358 327	VV	4 573		
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 368 882		1 368 882					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	23 135		23 135						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	246 629		246 629						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 364		1 364						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	119 461		119 461						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 744		6 744					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	29 426		29 426					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 000		19 000						
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L	7 820		7 820						
TOTAUX			VY	1 822 460	VZ	1 822 460					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## Annexe aux comptes annuels

### 1 - PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2002 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2001 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 257 987,13 E.

Le résultat net comptable est une perte de 791 519,74 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

### 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a - Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

b - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

c - Stocks de marchandises : la valeur brute des marchandises et fournitures est déterminée selon le prix d'achat. Une dotation aux provisions sur stocks est comptabilisée quand la valeur comptable devient supérieure à la valeur de marché.

L'application au 1er janvier 2002 du règlement CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture, ni sur le compte de résultat au 31/12/2002.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 166 239

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	166 239	78 316	87 923	20,00 %
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>	<b>166 239</b>	<b>78 316</b>	<b>87 923</b>	

## 3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 252 880

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	212 408	151 545		363 953
Immobilisations corporelles	575 461	308 894		884 355
Immobilisations financières		4 573		4 573
<b>TOTAL</b>	<b>787 869</b>	<b>465 012</b>		<b>1 252 881</b>

## 3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 321 577

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	56 241	67 558		123 798
Immobilisations corporelles	55 511	142 268		197 778
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>111 752</b>	<b>209 826</b>		<b>321 577</b>

## 3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	102 265	26 002	76 263	5 ans
Logiciels navision loc	73 807	16 993	56 814	3 ans
Logiciels gestion loc	2 642	587	2 055	3 ans
Marques	19 000	1 900	17 100	5 ans
Fonds commercial	166 239	78 316	87 923	5 ans
Materiel mis en loc ais	60 469	25 246	35 223	3 ans
Materiel mis en loc heberg.	7 662	4 838	2 824	3 ans
Data center	763 959	108 223	655 736	5 a 10 ans
Materiel de bureau & infor.	42 301	24 000	18 301	3 ans
Mobiliers	9 963	959	9 004	10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 248 307</b>	<b>287 064</b>	<b>961 243</b>	

**3.3 - Etat des créances = 362 901**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 573		4 573
Actif circulant & charges d'avance	358 327	358 327	
<b>TOTAL</b>	<b>362 901</b>	<b>358 327</b>	<b>4 573</b>

**3.4 - Créances représentées par des effets de commerce = 4 281**

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	4 281
Autres créances	
<b>TOTAL</b>	<b>4 281</b>

**3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 31 529**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	31 529
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>31 529</b>

**3.6 - Charges constatées d'avance = 9 717**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexe aux comptes annuels (suite)

### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 4.1 - Capital social = 750 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7500	100.00	750 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	7500	100,00	750 000

#### 4.2 - Provisions = 63 455

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réalimentées				
Provisions pour risques & charges				
Provisions pour dépréciation		63 455		63 455
<b>TOTAL</b>		<b>63 455</b>		<b>63 455</b>

#### 4.3 - Etat des dettes = 1 822 460

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 368 882	1 368 882		
Dettes financières diverses	23 135	23 135		
Fournisseurs	246 629	246 629		
Dettes fiscales & sociales	156 995	156 995		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	19 000	19 000		
Produits constatés d'avance	7 820	7 820		
<b>TOTAL</b>	<b>1 822 460</b>	<b>1 822 460</b>		

#### 4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 158 048

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	8 856
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	94 628
Dettes fiscales & sociales	35 565
Autres dettes	19 000
<b>TOTAL</b>	<b>158 048</b>

#### 4.5 - Produits constatés d'avance = 7 820

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Annexe aux comptes annuels (suite)****5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 952 323**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	153 186	16,09 %
Production de travaux	2 264	0,24 %
Prestations de services	788 801	82,83 %
Produits des activités annexes	8 072	0,85 %
<b>TOTAL</b>	<b>952 323</b>	<b>100.00 %</b>

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 6 - AUTRES INFORMATIONS

## 6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	7	2
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	7	2

## 6.2 - Eléments entreprises liées

Charges financières

MITSUBISHI CORP 4976 Euros pour 2002

Dettes

MC2i

16.438,44 au 31/12/2002

## Annexe aux comptes annuels (suite)

## 7 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## 7.1 - Produits à recevoir = 31 529

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Anp fournisseurs( 4098000 )</i>	19 319
<i>A.n.p. fr.gx( 4098500 )</i>	12 210
<b>TOTAL</b>	<b>31 529</b>

## 7.2 - Charges constatées d'avance = 9 717

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatées d'avance log( 4860000 )</i>	155
<i>Chargesconst avance / fg( 4860500 )</i>	9 561
<b>TOTAL</b>	<b>9 717</b>

## 7.3 - Charges à payer = 158 048

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Banque charges a payer( 5186000 )</i>	8 856
<b>TOTAL</b>	<b>8 856</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fnp fournisseurs( 4081000 )</i>	5 608
<i>Fnp fourn.fr.gx( 4081500 )</i>	89 019
<b>TOTAL</b>	<b>94 628</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Personnel - charges a payer( 4286000 )</i>	1 364
<i>Ch.soc.s/prov.c.p.( 4382000 )</i>	10 626
<i>Provision c.p.( 4383000 )</i>	23 575
<b>TOTAL</b>	<b>35 565</b>

Autres dettes	Montant
<i>Clients - avoirs a etablir( 4198000 )</i>	19 000
<b>TOTAL</b>	<b>19 000</b>

## 7.4 - Produits constatés d'avance = 7 820

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constatés d'avance( 4870000 )</i>	7 820
<b>TOTAL</b>	<b>7 820</b>



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC DATA WEB S.A.**

**Rapport général**  
**du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2002  
MC DATA WEB S.A.  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 18 pages*

Référence : MF-032-41



Cabinet membre de  
KPMG International



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## MC DATA WEB S.A.

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 750 000

### Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MC DATA WEB S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

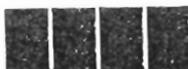
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe relatif aux règles et méthodes comptables, qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.



KPMG S.A.,  
a member firm of KPMG International,  
a Swiss non-operating association.

Société anonyme d'expertise  
comptable - commissariat  
aux comptes à directeur  
et conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de  
l'Ordre à Paris sous le  
n° 14-30080101 et  
à la Compagnie  
des Commissaires  
aux Comptes de Versailles

Siège social :  
KPMG S.A.  
2 bis, rue de Villiers  
F-92309 Levallois-Perret Cedex

Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 741 C  
775726417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

## 2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéa 1 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 13 juin 2003

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Mair Fereres  
Associé



KPMG Audit

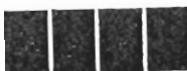
Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**MC DATA WEB S.A.**

**Rapport spécial  
du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2002  
MC DATA WEB S.A.  
4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
*Ce rapport contient 4 pages*

Référence : MF-032-43



Cabinet membre de  
KPMG International



KPMG Audit

Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : + 33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : + 33 (0)1 55 68 73 00

## MC DATA WEB S.A.

Siège social : 4, place du Village – 92230 Gennevilliers  
Capital social : € 750 000

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### Rémunération de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation pour le remboursement de la facilité de caisse accordée par la banque Tokyo Mitsubishi

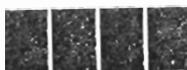
##### ■ Actionnaire concerné :

Mitsubishi Corporation, société mère de MC DATA WEB S.A.

##### ■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention avec la société Mitsubishi Corporation relative à la rémunération de la garantie apportée par cette dernière pour le remboursement de la facilité de caisse d'un montant maximum de € 1 550 000 consentie à votre société par la banque Tokyo-Mitsubishi.

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et a été conclue pour une durée égale à celle de la garantie apportée par Mitsubishi Corporation, qui se termine le 31 mars 2004.



KPMG S.A.,  
a member firm of KPMG International,  
a Swiss non-operating association.

Société anonyme d'expertise  
comptable - commissariat  
aux comptes à directeur  
et conseil de surveillance.

Inscrite au Tableau de  
l'Ordre à Paris pour le  
n° 14-3006010, et  
à la Compagnie  
des Commissaires  
aux Comptes de Versailles

Siège social :  
KPMG S.A.  
2 bis, rue de Villiers  
F-92309 Levallois-Perret Cedex

Capital - 5 097 100 €  
Code APE 41 C  
775726417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union européenne  
FR 77 775 726 417

■ Modalités :

La rémunération de la garantie accordée par Mitsubishi Corporation est fixée à 0,5% par an de 80% du montant moyen mensuel de la facilité de caisse accordée, et s'est élevée à €4 976 sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Mise à disposition de personnel**

■ Nature et objet :

Conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel par la société Mitsubishi Corporation à MC DATA WEB S.A. par laquelle Mitsubishi Corporation s'engage à fournir une assistance en matière de conseil et de direction de l'entreprise.

La convention a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2001 pour une durée indéterminée.

■ Modalités :

La prestation a fait l'objet d'une facturation s'élevant à €18 294 hors taxes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002.

**Convention d'occupation des locaux et d'utilisation des services centraux**

■ Nature et objet :

La société MC2i S.A. met à la disposition de la société MC DATA WEB S.A. d'une part des bureaux situés à Gennevilliers dont elle a la jouissance, et d'autre part des services centraux (standard, téléphone, télécopieur, fax, salle de réunion, système informatique).

■ Modalités :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, les frais refacturés par MC2i S.A. se sont élevés à €90 317 hors taxes.

La convention a été signée entre les deux sociétés en date du 7 juillet 2000, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 13 juin 2003

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Marc Fereres  
Associé

### **3.18.9 Rapport d'audit contractuel relatif aux comptes clos le 31 décembre 2004 de DataWeb et de O2I (ex-MC2I)**

*A la demande de l'AMF qui a estimé que les circonstances décrites ci-dessous étaient de nature à faire naître une interrogation dans l'esprit du public sur l'indépendance du commissaire des comptes des deux ex-filiales Data Web et O2i (ex-MC2i), il a été confié au cabinet Deloitte une mission d'audit contractuel des comptes annuels des deux sociétés.*

*Les faits ayant conduit à cette appréciation sont les suivants :*

*Le cabinet KPMG, commissaire aux comptes de Data Web et O2i (ex-MC2i) a terminé ses travaux de contrôle sur les comptes 2004 au jour de la signature de ses rapports, soit le 15 juin 2005. Ces deux filiales ayant fait l'objet d'une absorption par Oxia (renommée ultérieurement O2i) dont la réalisation définitive a été constatée le 14 août 2005, les mandats de KPMG en tant que commissaire aux comptes de ces deux sociétés ont cessé à cette date.*

*Le 19 septembre 2005, l'associé du cabinet KPMG signataire des comptes de Data Web et O2i (ex-MC2i) jusqu'à leur absorption par Oxia, et deux de ses proches ont acquis conjointement 150.000 titres (soit 10% du capital) pour un prix de 1,5 euros par titre auprès de Messieurs Jean-Thomas Olano et Lionel Clary.*

*Cette transaction notamment réalisée avec le dirigeant des deux seules filiales opérationnelles du groupe Oxia, est intervenue quatre jours après qu'une AGE d'Oxia ait approuvé le projet d'inscription sur Alternext. Ces circonstances étaient de nature à faire naître une interrogation dans l'esprit du public sur l'indépendance du signataire du cabinet chargé de contrôler les comptes de ces deux filiales. Par conséquent, l'AMF a exigé qu'un audit contractuel soit mené sur les comptes 2004 des filiales en question. Cet audit, réalisé par le cabinet Deloitte, s'est traduit par un rapport sans réserve, ni observation.*

*Afin de clarifier totalement la situation, les parties concernées par la cession ayant conduit à cet état de fait, ont décidé d'un commun accord d'annuler purement et simplement la transaction par le biais d'une résolution de vente.*

#### **3.18.9.1 Rapport de l'auditeur contractuel relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 de DATAWEB**

Suite à la demande qui nous a été faite en notre qualité d'auditeur contractuel, nous avons audité les comptes annuels de la société DATAWEB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à

examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes . Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que du résultat des opérations de l'exercice écoulé, conformément référentiel comptable applicable en France.

Neuilly sur Seine, le 12 décembre 2005

L'auditeur contractuel  
Deloitte & Associés  
Philippe MOURARET

### **3.18.9.2 Rapport de l'auditeur contractuel relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 de O2I (ex-MC2I)**

Suite à la demande qui nous a été faite en notre qualité d'auditeur contractuel, nous avons audité les comptes annuels de la société O2I (ex-MC2I) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que du résultat des opérations de l'exercice écoulé, conformément référentiel comptable applicable en France.

Neuilly sur Seine, le 12 décembre 2005

L'auditeur contractuel  
Deloitte & Associés  
Philippe MOURARET

**3.18.10 Rapport du commissaire aux comptes relatif aux données prévisionnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.**

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société anonyme O2I (anciennement Sarl OXIA) incluses dans la partie 3.11 de son prospectus daté du 13 décembre 2005.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 1, point 13.3 du Règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société anonyme O2I (anciennement Sarl OXIA). Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- . les prévisions sont adéquatement établies sur la base indiquée,
- . la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société anonyme O2I (anciennement Sarl OXIA).

Fait à Saint Mandé, le 13 décembre 2005

**CEFRECO Audit**

**Nathalie LUTZ**  
Associée

**Vito MARTINELLI**  
Associé

### 3.18.11 Honoraires versés au commissaire aux comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 et pour le premier semestre 2005, les honoraires du commissaire aux comptes se décomposent comme suit :

	Ex.clos 31 12 04		1er sem 2005	
	€	%	€	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes	32.000	100%	14.000	100%
Missions accessoires				
<b>Sous total</b>	<b>32.000</b>	<b>100%</b>	<b>14.000</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations le cas échéant</b>				
- juridique, fiscal, social				
- technologies de l'information				
- audit interne				
- autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit)				
<b>Sous total</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>32.000</b>	<b>100%</b>	<b>14.000</b>	<b>100%</b>

### 3.18.12 Politique de distribution des dividendes

Depuis sa création en Août 2004, O2I n'a jamais versé de dividende.

La Société n'entend pas, à court terme s'engager, dans une politique de versement de dividendes réguliers. En fonction du résultat, il est envisagé de distribuer dès 2006, au titre de l'exercice 2005, un dividende dont la taux pourrait être de l'ordre de 25% du résultat net.

### 3.18.13 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementales ou administratives. A la connaissance de la Société, il n'existe toutefois, à la date du présent prospectus, aucune procédure d'une telle nature ni aucun fait exceptionnel qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

A ce jour, la Société est engagée dans un litige prud'hommal dont elle considère le montant des demandes non significatif. Après estimation du risque encouru, celui-ci a été provisionné à hauteur de 14 K€.

A l'exception du point mentionné ci-dessus, à la date du présent prospectus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est

menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

L'évolution erratique des provisions pour risques sur 3 ans (15,1 K€ fin 2002, 173,2 K€ fin 2003 et 42,5 K€ fin 2004) est essentiellement lié au fait que divers licenciements liés au désengagement du pôle pré presse ont été décidés en 2003 et donc provisionnés. Les licenciements ayant été effectifs sur 2004, une reprise de provisions a alors été constatée.

#### Politique de provisionnement

Avant même d'arriver à un stade contentieux, la Société procède elle-même à une estimation du risque concerné. Une fois le stade contentieux engagé, l'estimation est faite en concertation avec le conseil juridique de la Société. La Société provisionne l'intégralité des risques.

#### **3.18.14 Changement significatif dans la situation commerciale ou financière**

Néant.

### **3.19 Informations complémentaires**

*Le descriptif ci-dessous tient compte des modifications approuvées par l'AGE du 15 novembre 2005 sous condition suspensive de l'admission des titres à la cote d'Alternext.*

#### **3.19.1 Capital social**

##### **3.19.1.1 Montant du capital social**

Au 9 décembre 2005, le capital de la Société, entièrement libéré, est divisé en 1.500.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,5 €.

##### **3.19.1.2 Capital autorisé non émis**

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 15 novembre 2005 et dont bénéficie la Société à la date du présent prospectus, le cas échéant sous réserve de l'admission de ses titres aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris.

	Durée de validité	Montant nominal maximum (euros) <sup>1</sup>
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	26 mois	300.000 (1)
Emission avec suppression du DPS, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	26 mois	300.000 (1)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, et/ou primes	26 mois	300.000 (1)
Emission et l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques des BSPCE	26 mois	50.000 BSPCE <sup>2</sup>
Attribution gratuite d'actions au profit du personnel et des mandataires sociaux de la Société	26 mois	37.500 <sup>3</sup>

En matière de prix d'exercice des BCE, l'AGE du 15 novembre 2005 a prévu les dispositions suivantes :

« Chaque BCE donnera le droit de souscrire, pendant la période d'exercice des BCE, à une (1) action de la Société d'une valeur nominale de 0,5 euro. Le prix de l'action souscrite en exercice du bon sera déterminé par le Conseil d'Administration et sera égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution, sachant que lorsque la société émettrice a procédé dans les six (6) mois précédant l'attribution des bons à une augmentation de capital, le prix du titre souscrit en exercice du bon est au moins égal au prix d'émission des titres fixé lors de cette augmentation de capital. »

### 3.19.1.3 Capital potentiel

Néant.

### 3.19.1.4 Titres non représentatifs du capital

<sup>1</sup> Montants non cumulatifs. Dans la limite du plafond global de 350.000 euros d'augmentation de capital fixés par l'assemblée générale.

<sup>2</sup> Double plafond : émission maximale cumulative d'attribution de BSPCE et d'attribution gratuite d'actions de 60.000 actions, dans la limite du plafond global de 350.000 euros

<sup>3</sup> Double plafond : émission maximale cumulative d'attribution de BSPCE et d'attribution gratuite d'actions de 60.000 actions, dans la limite du plafond global de 350.000 euros

Néant.

### 3.19.1.5 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

Néant.

### 3.19.1.6 Valeurs mobilières complexes

Néant.

## 3.19.2 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

### 3.19.2.1 Evolution du capital social de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
30/7/04	Apport en numéraire - Création	50.000 €	-	5.000	10 €	5.000	50.000€
15/9/05	Incorporation des primes de fusion au capital	700.000 €	-	-	150 €	5.000	750.000€
18/10/05	Division du nominal par 300	-	-	1.495.000	0,5 €	1.500.000	750.000€

### 3.19.2.2 Evolution de la répartition du capital social de la Société

Les seules modifications du capital depuis la création sont celles décrites ci-dessous, effectuées :

- le 15 septembre 2005 à l'occasion de la transformation en SA pour des montants non significatifs et juste destinées à disposer du nombre d'actionnaires minimum légal, et,
- le 19 septembre 2005 où il s'agit de cessions opérées par Messieurs Olano et Clary respectivement à hauteur de 90.000 et 60.000 actions. Ces cessions ont fait l'objet d'une résolution en date du 30 novembre 2005.

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de actions acquises*	Prix unitaire des actions	Décote/ Surcote**	% capital acquis	% capital détenu après l'opération
Thu Trang Nguyen	Personne physique	0%	15 9 05	Cession	300	0,50 €	92%	0,2%	0,2%
Thuy Trâm Nguyen	Personne physique	0%	15 9 05	Cession	300	0,50 €	92%	0,2%	0,2%
Thuy Trân Lombardi	Personne physique	0%	15 9 05	Cession	300	0,50 €	92%	0,2%	0,2%
Retha Clary	Personne physique	0%	15 9 05	Cession	300	0,50 €	92%	0,2%	0,2%
David Lombardi	Personne Physique	0%	15 9 05	Cession	300	0,50 €	92%	0,2%	0,2%

\* : Compte tenu de la division du nominal par 300.

\*\* Calculée sur la base du milieu de fourchette (5,37 €)

### Historique de la répartition du capital de 02I (ex Sarl OXIA) depuis la création

Actionnaire	Création	Transformation en SA (15 9 05)
Jean Thomas Olano	80,00%	79,92%
Lionel Clary	20,00%	19,98%
Thu Trang Nguyen		0,02%
<b>Sous-total administrateurs</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,92%</b>
Thuy Trâm Nguyen		0,02%
<b>Sous-total Salariés</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,02%</b>
Thuy Trân Lombardi		0,02%
Retha Clary		0,02%
David Lombardi		0,02%
<b>Sous-total autres invest.</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,06%</b>
<b>Public</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

A ce jour, l'actionariat de la Société est le suivant :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>Actions</b>	<b>% capital &amp; droits de vote</b>
Jean-Thomas OLANO	1 198 800	79,92%
Lionel CLARY	299 700	19,98%
Thuy Trang NGuyen	300	0,02%
<b>Sous-total Administrateurs</b>	<b>1 498 800</b>	<b>99,92%</b>
<b>Sous-total Salariés (1 personne)</b>	<b>300</b>	<b>0,08%</b>
<b>Sous-total Investisseurs Privés (3 personnes *)</b>	<b>900</b>	<b>NS</b>
<b>Public</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Dont aucun ne détient plus de 4% du capital et des droits de vote.

Monsieur Jean-Thomas OLANO exerce donc un contrôle exclusif en capital et en droits de vote de la Société.

La société n'a pas mis en place de mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

La Société ayant été créée en août 2004, il n'existera aucun droit de vote double avant août 2006.

Aucun des actionnaires mentionnés dans le tableau ci-dessus n'a accordé à ce jour, de nantissements sur les actions O2I qu'il détient ci-dessus.

### **Rappel de l'évolution de la répartition du capital des deux filiales d'O2I ayant fait l'objet de TUP**

#### **1 – MC2I redénommée O2I en août 2004 (avant qu'OXIA ne reprenne elle-même cette dénomination)**

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le groupe Mitsubishi détenait 100% du capital.
- Août 2004, le groupe Mitsubishi cède les 100% à OXIA (devenue O2I), holding détenue par les deux managers MM. Olano et Clary.
- Juillet 2005, la filiale fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine.

#### **2 – MC Dataweb redénommée Dataweb en août 2004**

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le groupe Mitsubishi détenait 80% du capital, les 20% restants détenus à parts égales entre MM. Olano et Clary.
- Août 2004, le groupe Mitsubishi cède ses 94% du capital (après augmentations de capital d'août 2004) à OXIA (devenue O2I), holding détenue par les deux managers MM. Olano et Clary.
- Mai 2005, en vue d'une rationalisation de l'organigramme, MM Olano et Clary cèdent à eux deux, 6% à OXIA pour un montant de 1€. OXIA détient désormais 100% de Dataweb.
- Juillet 2005, la filiale fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine.

### **3.19.3 Acte constitutif et statuts**

#### **3.19.3.1 Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- le négoce, l'import-export, la distribution, la représentation, l'achat, la vente, le leasing, le crédit-bail, et toute location de quelque nature que ce soit, de tous biens, produits, articles, marchandises, consommables et prestations de services de toute nature et notamment en tout ce qui concerne les arts graphiques ;
- la conception, le développement et la distribution de solutions informatiques et de moyens de télécommunication ainsi que toutes prestations de services y afférentes ;
- l'hébergement de sites web ainsi que l'organisation de transactions commerciales via des sites web, pour le compte de ses clients ou pour son propre compte ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, ou toutes prises de participation, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

#### **3.19.3.2 Exercice social**

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### **3.19.3.3 Disposition statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction**

*Composition du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)*

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale, renouvelés dans leurs fonctions et révocables par elle.

La durée de leurs mandats est de six ans, sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci, lors de leur nomination, désignent un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le mandat de représentation permanent, désigné par la personne morale, lui est donné pour la durée de celle-ci. Il doit être confirmé lors du renouvellement du mandat de la personne morale administrateur.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

En cas de vacance par décès ou démission, le Conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont ratifiées par la prochaine assemblée ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement restent toutefois valables.

Si le nombre des administrateurs en fonction est inférieur à trois, le ou les administrateurs restants ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer, sans délai, l'assemblée générale ordinaire pour compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

#### *Organisation du Conseil d'Administration (article 18 des statuts) :*

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La durée des fonctions du Président ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Conseil peut également désigner :

- un ou deux Vice-Présidents,
- un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-Président le plus âgé.

A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président et détermine la rémunération correspondante. En cas d'empêchement temporaire cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable.

En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

*Délibération du Conseil d'Administration (article 19 des statuts) :*

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de son Vice-Président ou de l'administrateur délégué.

Les administrateurs représentant au moins le tiers du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour, demander au Président du Conseil d'Administration de convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. De plus, le Directeur Général, s'il n'est pas également Président du Conseil d'Administration, peut à tout moment demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Président est lié par ces demandes.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil ne peut délibérer que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Un administrateur peut donner par lettre, telex ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant détenir plus d'une procuration. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément à la loi, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret. Cette disposition n'est toutefois pas applicable pour les décisions relevant des articles L.225-47, L.225-53, L.225-55, L.232-1 et L.233-16 du nouveau code de commerce.

Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur. Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions du Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

*Pouvoir du Conseil d'Administration (article 20 des statuts) :*

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux qui lui sont conférés par la loi.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ; sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

#### **3.19.3.4 Directeur Général**

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale de la société.

Les décisions sont prises conformément aux présents statuts, lors de toute nomination ou renouvellement du mandat de Président ou de Directeur Général et restent valables jusqu'à l'expiration du premier de ces deux mandats.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix sous les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Si le Conseil d'Administration choisit de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration, le Président assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Dans ce cas, les dispositions relatives au Directeur Général ci-dessous lui sont applicables à l'exception de l'indemnisation en cas de révocation injustifiée de sa fonction de Directeur Général.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général est obligatoirement une personne physique, choisi ou non parmi les administrateurs.

L'accord du Président n'est pas nécessaire pour la détermination de l'étendue et de la durée des pouvoirs du Directeur Général.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Directeur Général prennent fin, de plein droit, au plus tard, à l'issue de la première assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider en ce cas de renouveler le mandat du Directeur Général pour une ou deux périodes de deux années.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si sa révocation a lieu sans juste motif, elle donne droit à des dommages et intérêts, sauf s'il assure également les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

### **3.19.3.5 Directeurs Généraux Délégués**

Le Conseil d'Administration peut aussi, sur proposition du Directeur Général, donner mandat à une ou plusieurs personnes en vue d'assister celui-ci, et ce, à titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est de cinq.

Le Directeur Général Délégué est obligatoirement une personne physique, choisi ou non parmi les administrateurs.

L'étendue et la durée des pouvoirs qui sont conférés à ceux-ci sont déterminés par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'ils sont administrateurs, la durée de leurs fonctions ne peut excéder celle de leur mandat.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

Sur proposition du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués sont également révocables à tout moment par le Conseil d'Administration. Si leur révocation a lieu sans juste motif, elle donne droit à des dommages et intérêts.

En dehors des délégations de pouvoirs prévues sous l'article et l'alinéa précédents au profit du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le Conseil d'Administration peut en outre confier à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut notamment décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen ; il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

En cas d'empêchement ou de décès du Directeur général, le tiers des membres du Conseil d'Administration peut, sans condition de délai, convoquer un Conseil d'Administration en vue de prendre les décisions nécessaires en vue de pallier cette situation, et notamment déléguer un administrateur dans les fonctions de Directeur général.

### **3.19.3.6 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

#### **A - Droits de vote**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de

communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Sous condition suspensive de l'admission des titres à la cote d'ALternext, Cette disposition s'appliquera à compter de l'AGE du 15 novembre 2005.

## **B - Droit aux dividendes et profits**

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfiques, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### **C- Délai de prescription des dividendes**

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat, passé un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement.

### **D- Droit au boni de liquidation**

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires.

### **E- Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

### **F Limitation des droits de vote**

Les statuts de la Société ne prévoient aucune limitation des droits de votes dont peut disposer un actionnaire.

### **G -Titres au porteur identifiable**

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

A cet effet, la société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions prévues par les articles L. 228-2 - I et II, L. 228-3, L. 228-3-1 I, et L. 228-3-4 du nouveau code de commerce et sous les sanctions mentionnées notamment aux articles L. 228-3, L. 228-3-2, L. 228-3-3, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, l'identité des détenteurs de titres au porteur ou au nominatif, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que l'ensemble des autres renseignements prévus par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-3-1.II du nouveau code de commerce et sous les sanctions mentionnées à l'article L. 228-3-3, la société est également habilitée, à l'issue de ces opérations, à demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

### **H -Rachat par la Société de ses propres actions**

Néant.

### **I - Modalités de modification des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société. Elle

ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

### **3.19.3.7 Assemblées générales d'actionnaires**

#### *Tenue des assemblées générales (articles 26, 31, 32 et 33 des statuts)*

L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales sont convoquées dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La Société est tenue, trente (30) jours au moins avant la réunion de toute assemblée, de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) un avis de réunion contenant les mentions prévues par les textes en vigueur.

La convocation des assemblées Générales est réalisée par l'insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales.

Toutefois, les insertions prévues à l'alinéa précédent peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article 120-1 du Décret du 23 mars 1967 à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq (5) jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire de délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Les actionnaires peuvent également participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Tout vote par correspondance parvenu à la société moins de trois (3) jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'Assemblée, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence, par le Vice-Président du Conseil ou un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut, l'Assemblée élit elle-même le président de séance.

*Pouvoirs des assemblées (article 28 des statuts) :*

Les assemblées générales, et le cas échéant les assemblées spéciales, ont les pouvoirs définis par la loi.

#### **3.19.4 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Ni les statuts de la Société, ni aucune charte ou règlement adopté par l'émetteur, ne contient de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### **3.19.5 Franchissement de seuils statutaires**

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesser de détenir une fraction égale à 5 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société

dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation à la hausse ou à la baisse, par lettre recommandée avec accusé de réception, à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarée dans les conditions ci-dessus, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du nouveau code de commerce s'appliquent et les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 2 % du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées de droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Sous condition suspensive de l'admission des titres à la cote d'Alternext, cette disposition s'appliquera à compter de l'AGE du 15 novembre 2005.

### **3.19.6 Stipulation particulières régissant les modifications du capital**

#### **En cas d'acquisition de la majorité du capital ou des droits de vote, l'article 15 prévoit les dispositions suivantes :**

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale ayant ou non la qualité d'actionnaire, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur », étant précisé qu'en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un ou plusieurs blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra offrir à tous les autres actionnaires de la Société d'acquérir toutes les actions de cette dernière qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur se portera acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix, et en cas de pluralité de blocs le prix payé le plus élevé.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaiteraient bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières

qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné au journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiendraient alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société en rapport avec les stipulations du présent article.

Les stipulations du présent article cesseront automatiquement de s'appliquer à la date d'entrée en vigueur de toute disposition législative ou réglementaire imposant, sur Alternext, une garantie de cours dans des circonstances similaires.

### **3.20 Contrats importants**

Ni la Société, ni aucune de ses deux anciennes filiales détenues à 100% ayant fait l'objet chacune d'une transmission universelle de patrimoine, n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux dernières années précédant la date du présent prospectus.

### **3.21 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**

A l'occasion du projet d'introduction en bourse par appel public à l'épargne moins de deux ans après la création de la Société, un commissaire a été nommé en justice pour établir un rapport sur la vérification des actifs et des passifs, ce rapport est reproduit ci-après intégralement en annexe 1.

Une étude de la FICG (Fédération des Industries et de la Communication Graphiques - 2003 est citée pour quantifier le marché de la production graphique français.

### **3.22 Documents accessibles au public**

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières, historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le prospectus ;
- Les informations financières historiques de la Société de ses deux anciennes filiales pour pour chacun des deux exercices précédents la publication du prospectus.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur, ainsi que les déclarations des dirigeants relatives à leurs cessions de titres, ainsi que certains franchissements de seuil (cf paragraphe 1.3) et enfin, toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,

### **3.23 Informations sur les participations**

La Société ne dispose ni de filiale, ni de participation à la date du présent prospectus

## 4 TABLE DE CONCORDANCE

### 4.1 Concordance avec l'annexe I du règlement 809/2004

Législation Européenne	Concordance entre les N° de paragraphes du document de référence enregistré et les rubriques de l'annexe I du Règlement 809/2004
<b>1 – Personnes Responsables</b> 1.1 Personnes responsables des informations 1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1.1/1.1.3/1.3 1.1.2/ 1.1.4
<b>2 - Contrôleurs légaux des comptes</b> 2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux 2.2 Démission, non renouvellement de contrôleurs légaux	1.2.1 /1.2.2 1.2.3
<b>3 - Informations financières sélectionnées</b> 3.1 Informations financières historiques sélectionnées pour chaque exercice 3.2 Informations financières relatives aux périodes intermédiaires	3.1 3.1 3.1
<b>4 - Facteurs de risques</b>	3.2
<b>5 -Informations concernant l'émetteur</b> 5.1 Histoire et évolution de la société 5.1.1 Raison social et nom commercial 5.1.2 Lieu et n° d'enregistrement 5.1.3 Date de constitution et durée de vie 5.1.4 Siège social 5.1.5 Evènements importants dans le développement de activités de l'émetteur 5.2 Investissements 5.2.1 Principaux investissements réalisés 5.2.2 Principaux investissements en cours, distribution géographique et financement 5.2.3 Principaux investissements à venir	3.3 3.3.1 3.3.1.1 3.3.1.2 3.3.1.3 3.3.1.4 3.3.1.5 3.3.2 3.3.2.1 3.3.2.1 3.3.2.2 3.3.2.3
<b>6 – Aperçu des activités</b> 6.1 Principales activités 6.1.1 Principaux produits et services de l'émetteur 6.1.2 Nouveau produit/service lancé sur le marché 6.2 Principaux marchés 6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis au 6.1 et 6.2 6.4 Dépendances ayant affecté les affaires ou la rentabilité de l'émetteur 6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	3.4 3.4 3.4.1/3.4.1.1/3.4.1.2/3.4.1.3/3.4.2/ 3.4.3/3.4.4/3.4.5 3.4.6 3.4.7/3.4.7.1/3.4.7.2/3.4.7.3 3.4.7.1

<b>7 – Organigramme</b>	
7.1 Description du groupe et filiales importantes	3.5
7.2 Filiales du groupe	N//A
<b>8 - Propriété immobilières, usines, équipements</b>	3.6
8.1 Principales installations	3.6.1
8.2 Question environnementale	3.6.2
<b>9 – Examen de la situation financière et du résultat</b>	3.7
9.1 Situation financière	2.12
9.2 Résultat d'exploitation	3.8
9.2 .1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	3.7.5
9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	3.7.5
9.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	3.7.4
<b>10 – Trésorerie et Capitaux</b>	3.8
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	3.8.1
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	3.8.2
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	3.8.3
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé sur les Opérations de l'émetteur	3.8.4
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les décisions d'investissement	3.8.5
<b>11 – Recherche et Développement</b>	3.9
<b>12 – Informations sur les tendances</b>	3.10
12 1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	3.10.1
12 2 Tendances connues, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	3.10.2
<b>13 – Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	3.11
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	3.11
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	3.18.10
13.3 Prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	
13 .4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant,	N/A

expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	
<b>14 – Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	3.12
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	3.12.1.1/3.12.1.23.12.1.3
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	3.12.2
<b>15 – Rémunérations et avantages</b>	3.13
15.1 Rémunération versée aux organes de direction	3.13.1
15.2 Sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, retraite ou d'autres avantages	3.13.2
<b>16 – Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	3.14
16.1 Date et durée du mandat des administrateurs	3.14.1
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration	3.14.2
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	3.14.3
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	3.14.4
<b>17 – Salariés</b>	3.15
17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction	3.15.1
17.2 Participations et stock options	3.15.2
17.3 Accord relatif à l'intéressement des salariés	3.15.3
<b>18 – Principaux actionnaires</b>	3.16
18.1 Franchissement de seuil	N/A
18.2 Droits de vote différents	3.16.2
18.3 Actionnaires contrôlant la Société	3.16.3/3.19.2.2
18.4 Accord dont la mise en oeuvre pourrait retarder le changement de contrôle.	3.16.4
<b>19 – Opérations avec les apparentés</b>	3.17
<b>20 – Informations financières concernant le patrimoine la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	3.18
20.1 Informations financières historiques	3.18 .5 / 3.18.7 / 3.18.8
20.2 Informations financières pro forma et vérification	3.18.1 /3.18.2/3.18.3/3.18.4
20.3 Etats financiers	
20.4 Informations financières intermédiaires et vérification de ces informations	
20. 4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	3.18.6 / 3.18.7 / 3.18.8/3.18.9
20 4 2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	1.1.2
20 4 3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elle n'ont pas été vérifiées	3.18.5
20.5 Date des dernières informations financières	
20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de	

18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ;	
b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	N/A
20.6.2 S'il a été établi plus de 9 mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les 6 premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédant ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables	3.18.5 /3.18.6
20.7 Politique de distribution de dividendes	3.18.12
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures Judiciaires et d'arbitrage	3.18.13
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3.18.14
<b>21 – Informations complémentaires</b>	3.19
<b>21.1 Capital social</b>	3.19.1
2.1.1 Montant du capital souscrit	3.19.1.1
a) nombre d'actions autorisées	3.19.1.2
b) Nombre d'actions émises	3.19.1.1
c) Valeur nominale	3.19.1.1
d) rapprochement entre le nombre d'actions à l'ouverture et à la clôture	3.19.2.1
21.1.2 Actions non représentatives du capital	3.19.1.4
21.1.3 Nombre, valeur comptable et nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même	3.19.1.5
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de BSA	3.19.1.6
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit	3.19.3.6 E
21.1.6 Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel	3.19.2
21.1.17 Historique du capital social sur 3 ans	3.19.2.2
<b>21.2 Actes constitutifs et statuts</b>	3.19.3.
21.2.1 Objet social et n° articles des statuts	3.19.3.1
21.2.2. Dispositions statutaires relatives aux membres de	3.19.3.3/3.19.3.4 /3.19.3.5

organes d'administration	
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions	3.19.3.6
21.2.4 Modification de droits des actionnaires	3.19.3.6 i
21.2.5 Dispositions relatives aux assemblées	3.19.3.7
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	3.19.4
21 2 7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	3.19.5
21 2 8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	3.19.6
<b>22 – Contrats importants</b>	3.20
<b>23 – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	3.21
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est incluse dans le document d'enregistrement indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	3.21
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	3.21
<b>24 – Documents accessibles au public</b>	3.22
<b>25 – Informations sur les participations</b>	3.23

## 4.2 Concordance avec l'annexe III du règlement 809/2004

Schéma de l'annexe III du règlement 809/2004	N° des paragraphes du prospectus
<b>1 – Personnes Responsables</b>	1
1.1 Personnes responsables des informations	1.1.1/1.1.3
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1.2 /1.1.4/1.3
<b>2 Facteurs de risques</b>	2.1
<b>3. Informations de base</b>	<b>2.2</b>
3.1 Déclaration sur le fond de roulement	2.2.1
3.2 Capitaux propres et endettement	2.2.2
3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre	2.2.3
3.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit	2.2.4
<b>4 Informations sur les valeurs mobilières devant être offertes et admises à la négociation</b>	<b>2.3</b>
4.1 Nature et catégorie des actions	<b>2.3.1</b>
4.2 Droit applicable et tribunaux compétents	2.3.2
4.3 Forme et inscription en compte des actions	2.3.3
4.4 Monnaie d'émission des actions	2.3.4
Droits attachés aux actions	2.3.5 / 3.19.3.6
Droit à dividende	3.19.3.6 B
Droit de vote	3.19.3.6 A
Droit préférentiel de souscription	3.19.3.6 E
Droits au bénéfice	3.19.3.6 C
Boni de liquidation	3.19.3.6 D
Clause de rachat	3.19.3.6 H
Clause de conversion	3.19.3.6
4.6 Résolution autorisant la présente émission	2.3.6
4.7 Date prévue de l'émission	2.3.7
4.8 Restriction imposée à la négociabilité	2.3.8
4.9 Règles relatives aux OPA obligatoire ainsi qu'au retrait obligatoire et au rachat obligatoire applicable aux valeurs mobilières	2.3.9
4.10 OPA lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours (prix, conditions et résultats)	2.3.10
4.11 Régime fiscal applicable aux titres offerts	2.3.11
<b>5. Conditions de l'offre</b>	<b>2.4</b>
5.1 .1 Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre	2.4.1/2.4.1.1
5.1.2. Montant de l'offre	2.4.1.2
5.1.3 Procédure et période d'ouverture de l'offre	2.4.1.3
5.1.4 Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités	2.4.1.4
5.1.5 Réduction des demandes de souscription/achat	2.4.1.5
5.1.6 Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription	2.4.1.6
5.1.7 Révocation des demandes de souscription/achat	2.4.1.7
5.1.8 Règlement et livraison des actions	2.4.1.8
5.1.9 Publication des résultats de l'offre	2.4.1.9
5.1.10 Droit préférentiel de souscription/achat	2.4.1.10
5.2 Plan de distribution et allocation des actions	2.4.2
5.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement	2.4.2.1
5.2.2 Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des	2.4.2.2

membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%	
5.2.3 Information préallocation	2.4.2.3
5.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations	2.4.2.4
5.2.5 Clause d'extension	2.4.2.5
5.3 Fixation du prix	2.4.3
5.3.1 Prix auquel les actions seront offertes	2.4.3.1
5.3.2 Publicité du prix de l'offre	2.4.3.2
5.3.3 Eléments d'appréciation du prix	2.4.3.3
5.3.4 Disparité de prix	2.4.3.4
5.4 Placement et prise ferme	2.4.4
5.4.1 Coordonnées du Listing Sponsor et du Prestataire de services d'investissements en charge du placement	2.4.4.1
5.4.2 Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et dépositaire	2.4.4.2
5.4.3 Garantie/prise ferme	2.4.4.3
5.4.4 Date de la convention de prise ferme	N/A
<b>6 Admission aux négociations et modalités de négociation</b>	<b>2.5</b>
6.1 Admission aux négociations	2.5.1
6.2 Places de cotation	2.5.2
6.3 Offres concomitantes d'actions	2.5.3
6.4 Contrat de liquidité sur actions	2.5.4
6.5 Stabilisation	2.5.5/2.5.6
<b>7 Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre</b>	<b>2.6</b>
7.1 Actionnaires cédants	2.6.1
7.2 Nombre d'actions offertes par chacun des actionnaires cédants	2.6.2
7.3 Convention de blocage	2.6.3
<b>8 Dépenses liées à l'émission/à l'offre</b>	<b>2.7</b>
8.1 Montant total net de l'émission/de l'offre	2.7.1
<b>9 Dilution</b>	<b>2.8</b>
9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	2.8.1
9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	
<b>10 Informations complémentaires</b>	<b>2.9</b>
10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre	2.9.1
10.2 Nature des informations contrôlées par les contrôleurs légaux	2.9.2
10.3 Rapports d'expert	N/A
10.4 Sources citées	N/A

## **5 ANNEXE 1 :**

**Rapport du commissaire relatif à la procédure de vérification des actifs et des passifs.**

**(Voir pages suivantes).**

O2I

Société anonyme au capital de 750 000 €  
RCS Nanterre 478 063 324  
4, Place du Village – Zac des Barbanniers  
92632 Gennevilliers Cedex

**Rapport du commissaire désigné en application de l'article L. 225-131 du Code de commerce dans le cadre de l'augmentation de capital proposée à l'assemblée devant se tenir au plus tard le 15 novembre 2005**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-131 du Code de commerce qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce de Nanterre, en date du 30 septembre 2005, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état joint ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par voie d'appel public à l'épargne qui vous est proposée. Cette opération résulte du projet d'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31 juillet 2005, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par votre Président et arrêtés par votre conseil du 18 octobre 2005. Il nous appartient, sur la base de notre vérification, d'exprimer une conclusion au regard de cet actif et de ce passif déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu notamment du contexte dans lequel l'émission d'actions est proposée à l'assemblée.

Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.



Les travaux auxquels nous nous sommes livrés ont porté notamment sur les points suivants :

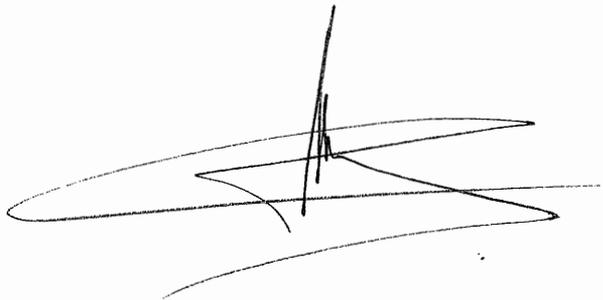
- entretiens avec le Président de la société et ses conseils en vue de recueillir tous éléments d'information sur les aspects économiques et financiers de l'opération ;
- prise de connaissance des rapports généraux du commissaire aux comptes des sociétés ayant fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 ;
- prise de connaissance du rapport du commissaire à la transformation suite à la transformation de la société O2I (anciennement OXIA) en société anonyme ;
- prise de connaissance des dossiers du commissaire aux comptes de la société O2I (anciennement OXIA) sur les comptes consolidés établis au 30 juin 2005 ;
- collecte des éléments probants sur l'état des actifs et des passifs établis au 31 juillet 2005.

Notre mission telle que définie par les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ne constitue pas un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Fait à Paris, le 18 octobre 2005



---

**HOUSSEAU & ASSOCIES**  
**Représenté par Pascal HOUSSEAU**  
**Commissaire aux comptes**  
**Membre de la Compagnie régionale de Paris**



DES SOLUTIONS ET DES SERVICES

Etat des ACTIFS au 31/07/05	Brut	Amort. Prov.	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles:			
Concessions, brevets et droits similaires	289 136	239 882	49 253
Fonds commercial	800 847	739 645	61 202
Immobilisation corporelles :			
Instal.techn., mat.et outillage industriels	1 492 146	952 692	539 455
Autres immobilisations corporelles	1 479 603	807 285	672 318
Immobilisations financières:			
Prêts	2 848	0	2 848
Autres immobilisations financières	66 612	0	66 612
<b>Total I</b>	<b>4 131 192</b>	<b>2 739 504</b>	<b>1 391 688</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks et en-cours :			
Marchandises	1 377 653	486 457	891 196
Avances et acomptes sur commandes	1 685	0	1 685
Créances :			
Clients et comptes rattachés	4 872 105	1 586 496	3 285 609
Autres créances	387 402	0	387 402
Valeurs mobilières de placement	970 772	0	970 772
Disponibilités	1 099 553	0	1 099 553
Charges constatées d'avance	229 107	0	229 107
<b>Total II</b>	<b>8 938 278</b>	<b>2 072 953</b>	<b>6 865 324</b>
<b>Total Général (I+II)</b>	<b>13 069 469</b>	<b>4 812 457</b>	<b>8 257 012</b>

Etat du PASSIF au 31/07/05	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital social ou individuel	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 227 698
Réserves légales	397
Report à nouveau	7 538
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	243 873
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 529 505</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	
Provisions pour risques	31 500
Provisions pour charges	36 034
<b>TOTAL (II)</b>	<b>67 534</b>
<b>DETTES</b>	
Empr. et dettes auprès des établ. de crédit	327
Emprunts et dettes financières divers	22 653
Av. et acomptes reç. sur commandes en cours	60 553
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 019 237
Dettes fiscales et sociales	819 105
Autres dettes	159 472
Produits constatés d'avance	578 625
<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 659 973</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>8 257 012</b>



**Notes annexes à l'état des actifs et des passifs de la société O2I  
(anciennement OXIA)  
établi au 31 Juillet 2005**

La société OXIA a été créée en Août 2004 sous forme de Sarl en vue de permettre le rachat par leurs dirigeants, de deux sociétés françaises (O2I et DATAWEB) jusque là détenues par le groupe Mitsubishi.

Ce rachat est intervenu le 31 Août 2004 conduisant à la création du groupe OXIA.

A des fins de rationalisation de structure, OXIA a absorbé par transmission universelle de patrimoine, ses deux filiales détenues à 100% O2I et DATAWEB le 12 juillet 2005 (opération devenue effective le 14 août 2005).

Il ne subsiste plus qu'une seule entité juridique, celle d'OXIA, qui a repris la dénomination O2I. Dans le but de présenter un état des actifs et passifs approprié au regard des évolutions juridiques de la société O2I (anciennement OXIA), cet état a été établi au 31 juillet 2005 et enregistré les écritures relatives aux transmissions universelles de patrimoine.

#### **1 - Référentiel comptable**

L'état des actifs et des passifs de la société O2I (anciennement OXIA) est établi en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et notamment le règlement 99-03 du Comité de réglementation comptable du 29 Avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application au 1<sup>er</sup> Janvier 2005 des règlements CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs (modifié par le règlement CRC 03-07) et CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture, ni sur le résultat tel que présenté au 31 juillet 2005.



## 2 - Traitement du boni de confusion

La réalisation des transmissions universelles de patrimoine a dégagé un boni de confusion de 4.438.080 €.

Ce boni, issu de la recapitalisation des sociétés O2I et DATAWEB réalisée en août 2004, est ventilé comme suit :

. Résultat de la période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Juillet 2005	
des sociétés O2I et Dataweb absorbées .....	210.383 €
. Prime de fusion pour le solde .....	4.227.697 €

Les résultats 2005 des sociétés absorbées étant déterminés de manière fiable, la fraction du boni correspondante est affectée en résultat financier (résultats accumulés non distribués).

## 3 – Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par la société O2I (anciennement OXIA) sont les suivants :

### 3.1 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Fonds de commerce	Linéaire	5 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans

### **3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent à l'état des actifs à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Agencements, aménagement général	Linéaire	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 an
Matériel de bureau et informatique	Linéaire et dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

### **3.3 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

### **3.4 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **3.5 Stocks**

Les stocks sont évalués au coût unitaire moyen pondéré. Des provisions sont constituées lorsque la valeur comptable des articles est supérieure à leur valeur de marché.

### **3.6 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.



### **3.7 Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Conformément au règlement CRC n° 2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### **3.8 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements font l'occasion d'une évaluation annuelle et sont intégralement provisionnés.

### **3.9 Engagements donnés et reçus**

Hors un compte de valeurs mobilières nantis à hauteur de 74 959 € dans le cadre d'une autorisation de découvert, il n'y a pas d'engagements donnés de montants significatifs.

## **4 - Evénement postérieur**

Par décision d'une assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005, la société O2I (anciennement OXIA) a procédé à une augmentation de capital d'une somme de 700 000 euros par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de 140 euros portant ainsi la valeur nominale des parts sociales à 150 euros, et ce, par incorporation au capital social d'une somme de 700 000 euros prélevée sur le poste "prime de fusion".

Cette même assemblée générale a décidé de transformer la société O2I (anciennement OXIA) en société anonyme.

